

RAPPORT 2017

Situation en matière de développement durable dans les Hauts-de-Seine

Sommaire

INTRODUCTION	5
1. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ	10
1.1. L'optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile du Département des Hauts-de-Seine	11
  	
1.2. L'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'administration	14
   	
1.3. La maîtrise des consommables et la gestion des déchets	18
   	
1.4. La commande publique responsable	27
  	
1.5. Des finances saines et durables	30
  	
1.6. La gestion des ressources humaines	31
   	
1.7. L'amélioration en continu du service rendu à la population	38
   	
2. BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE	41
2.1. La lutte contre le changement climatique	42
    	

2.2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources _____ 50



2.3. La transition vers l'économie circulaire _____ 59



2.4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations _____ 61



2.5. L'épanouissement des Alto-séquanais et l'amélioration du cadre de vie _____ 77



2.6. Les collégiens et le développement durable _____ 91



2.7. Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables _____ 99



3. DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AU SERVICE DE L'ÉVALUATION, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSVERSALITÉ _____ 104

3.1. L'évaluation des politiques et des actions menées _____ 105



3.2. La gouvernance _____ 106



3.3. La transversalité _____ 110



ANNEXE - TABLEAU DES INDICATEURS _____ 113

Introduction

Le rapport BRUNDTLAND de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU définissait en 1987 le développement durable (« sustainable development ») comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le rapport développement durable, prévu par un décret d'application de la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement, est un document annuel, obligatoirement élaboré et préalablement présenté au débat sur le projet de budget par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Pour la 7^{ème} année consécutive, le Département des Hauts-de-Seine présente son rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport s'organise en 3 parties :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire,
- la synthèse des pratiques professionnelles au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet Agenda 2030 fixe 17 Objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les trois composantes - environnement, social et économie - du développement durable. Cet agenda s'appuie sur cinq enjeux transversaux (5P) : la population, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Ces objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Pour cette 7^{ème} édition, le Département a mis en corrélation ses actions à l'échelle départementale avec les 17 ODD.

Cette analyse nécessite de disposer d'outils permettant d'évaluer la performance des actions mais aussi leur pertinence. C'est pourquoi, ce rapport prend également en compte les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions réalisées.

Sur le plan législatif et réglementaire, l'année 2017 a été riche en évolutions ayant influencé les méthodes de travail des départements lorsque ceux-ci œuvrent pour favoriser le développement durable. Cette année est marquée par l'adoption de deux textes ayant pour le Département des conséquences sur l'exercice de ses compétences.

Il s'agit en premier lieu du décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes. Il s'agit du texte d'application de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Il modifie également diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale ou à la participation du public au sein de différents codes.

Entre autres mesures, il détermine les modalités de la nouvelle procédure de concertation préalable pour les projets, plans et programmes soumis à évaluation environnementale mais situés hors champ de la Commission nationale du débat public. Il précise également les modalités de mise en œuvre du droit d'initiative, issu de l'ordonnance du 3 août 2016, qui permet à des citoyens, des associations agréées pour la protection de l'environnement ou à des collectivités de réclamer l'organisation d'une concertation préalable si celle-ci n'a pas eu lieu.

Il s'agit en second lieu de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations qui a pour objectif d'ouvrir la possibilité, après le 1er janvier 2020, aux départements qui le souhaiteraient de continuer à mener des actions en ce domaine, réservé depuis 2014 aux seuls Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en particulier les départements historiquement impliqués dans des actions de prévention des inondations et des risques de submersion marine.

Le Département a tenu à mettre en exergue les actions qu'il aura conduites en 2017 dans les champs du défi climatique.

Ces actions concernent :

- L'obtention du prix Blaise Pascal de l'e-commande publique,
- L'obtention du label Relations fournisseurs et achats responsables,
- Les 10 ans d'une gestion « zéro phyto » dans les parcs départementaux,
- Le choix de l'opérateur pour la plateforme d'accueil médicalisée,
- L'ouverture d'un service expérimental d'aides et soins à domicile,
- Le déploiement du réseau des écoles françaises des femmes dans le cadre de la politique de la ville,
- L'achèvement des aménagements de berges à Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, berges de la Vallée Rive Gauche,
- La Seine Musicale,
- L'appui à l'agriculture péri-urbaine du Zou au Bénin,
- Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI).

La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

Déclinaisons des objectifs		Cibles principales
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	<ul style="list-style-type: none"> Extrême pauvreté, pauvreté Protection sociale Accès aux ressources Vulnérabilité Mobilisation des ressources Prise en compte dans les politiques
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> Faim Malnutrition Productivité et petits exploitants Agriculture performante et résiliente Diversité et partage des ressources génétiques Recherche agronomique Exportation et commerce Fonctionnement des marchés alimentaires
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	<ul style="list-style-type: none"> Mortalité maternelle Mortalité néonatale et infantile Maladies transmissibles, maladies non transmissibles Conduites addictives Accidents de la route Santé sexuelle et procréative Couverture santé universelle Santé environnement Tabac Recherche/ mise au point et accès aux médicaments Personnel de santé Sécurité sanitaire
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> Éducation scolaire Soins et éducation préscolaires Formation professionnelle et enseignement supérieur Compétences et accès à l'emploi Égalité des chances Apprentissages fondamentaux Éducation pour le développement durable Accessibilité des établissements scolaires Bourses de formation et d'études supérieures Formation des enseignants (Pays en développement PED)
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les discriminations Violences et exploitation Mariage forcé et mutilations Promotion et partage des travaux domestiques Participation et accès aux postes de direction Santé sexuelle et procréation Droit et accès aux ressources Technologies et autonomisation Politiques d'égalité

 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<p>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'eau potable Accès aux services d'assainissement et d'hygiène Qualité de l'eau Gestion durable des ressources en eau Gestion intégrée des ressources Protection et restauration des écosystèmes Coopération et renforcement de capacités Gestion collective de l'eau
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'énergie Énergies renouvelables Efficacité énergétique Recherche et investissement Approvisionnement en énergie
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> Croissance du PIB Productivité économique Développement des TPE et PME Utilisation efficace des ressources Plein emploi et travail décent Accès des jeunes à l'emploi et la formation Exploitation des enfants, traite, travail forcé Droits & sécurité au travail Tourisme durable Accès aux services financiers et d'assurance Aide pour le commerce des PED Pacte mondial pour l'emploi
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures durables, résilientes et accessibles Industrialisation socio-économiquement durable Accès de toutes les entreprises aux services financiers Modernisation et durabilité des filières industrielles Innovation, recherche et développement Appui aux pays en développement Diversification et ajout de valeur Accès aux technologies de l'information et de la communication
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des revenus des plus pauvres Autonomisation et intégration Égalité des chances Politiques publiques ciblées au service de l'égalité Réglementation de la finance Gouvernance internationale Migrations Traitement spécial et différencié Aide publique au développement Coûts de transaction
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accès au logement décent Transports sûrs, accessibles et viables Urbanisation durable Préservation du patrimoine Prévention et limitation de l'impact des catastrophes Impact environnemental Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs Développement territorial Politiques intégrées pour des territoires résilients Bâtiments durables et résilients

 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Établir des modes de consommation et de production durables</p>	<p>Gestion durable des ressources naturelles Gaspillage alimentaire Gestion écologique des produits chimiques Réduction des déchets Responsabilité sociétale des entreprises Marchés publics durables Formation et information environnementales Tourisme durable Politique de subvention de l'énergie</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<p>Résilience et adaptation Politiques climatiques Éducation et capacité d'action Fonds vert Renforcement des capacités</p>
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<p>Pollutions marines Écosystèmes marins et côtiers Acidification des océans Réglementation de la pêche Préservation de zones marines Subventions nuisibles à la pêche Petits États insulaires Recherche et transferts de techniques marines Préservation de la pêche artisanale Droit de la mer</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p>Préservation des écosystèmes terrestres Gestion durable des forêts Dégradation des sols Écosystèmes montagneux Biodiversité et espèces menacées Ressources génétiques Braconnage et trafics d'espèces protégées Espèces envahissantes Intégration de la biodiversité dans les politiques Financement (Biodiversité) Financement (Forêts) Moyens dans la lutte contre le braconnage</p>
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	<p>Réduction de la violence Maltraitance et exploitation infantiles État de droit et accès à la justice Criminalité organisée Corruption Institutions exemplaires Prise de décisions inclusive Gouvernance internationale État civil Information et protection des libertés Terrorisme et criminalité Politiques non discriminatoires</p>
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	<p>Mobilisation des ressources nationales Aide publique au développement Ressources financières supplémentaires Maîtrise de la dette nationale Investissements ciblés Coopération scientifique et technologique Transferts ciblés de technologies Capacités scientifiques et technologiques Renforcement des capacités Système commercial multilatéral équitable Exportations des pays en développement</p>

1

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

10



Le Département mène au sein de son administration des actions favorisant une commande publique responsable. Il optimise et gère ses consommations, ses ressources, et les déchets générés afin de limiter son impact sur l'environnement.

1.1

L'optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile du Département des Hauts-de-Seine



1.1.1

L'optimisation de la flotte automobile du Département

Depuis 2016, une modification organisationnelle en profondeur concernant la gestion de la flotte automobile a été menée :

- Les véhicules ne sont plus gérés par pôle, direction ou service mais par site d'affectation, afin d'accompagner une ambitieuse politique de mutualisation.
- Un outil de réservation informatisé des véhicules et un dispositif de distribution automatique des clés sur les sites centraux ont été mis en place. La mutualisation devient ainsi le système par défaut et non plus l'exception.
- Un outil reporting de contrôle lié au dispositif de mutualisation ayant vocation à remplacer les carnets de bord électroniques a été élaboré. Les données sont ainsi fiabilisées et ne sont plus basées sur du déclaratif. Ce reporting influe donc indirectement sur le bon suivi des consommations.
- Un plan pluriannuel d'acquisition et de mise à la réforme des véhicules a été élaboré.

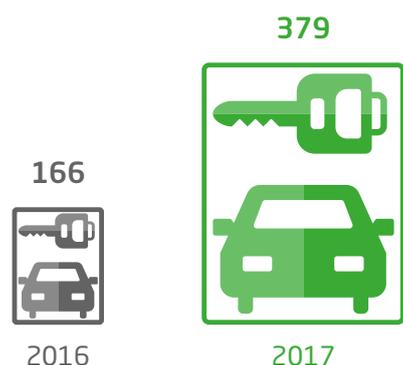
Ce plan pluriannuel s'inscrit dans le contexte de la rationalisation et de la modernisation de la flotte automobile départementale. Il acte, par des chiffres clés, les actions déjà accomplies et celles restant à réaliser jusqu'à fin 2018. Trois objectifs sont particulièrement visés :

1. La diminution de la flotte automobile globale ;
2. Le maintien d'un haut niveau de disponibilité des véhicules pour les agents ;
3. Le renouvellement des équipements vieillissants.

Les deux premiers objectifs ont pu être conciliés grâce à la mise en place d'un dispositif de mutualisation automatique des véhicules de service, qui a commencé à produire ses effets à compter du mois de juin 2016. Le dernier objectif a fait l'objet d'une analyse des besoins réalisée auprès des différentes directions métiers utilisatrices de véhicules au sein du Département.

Le plan de réforme tient compte du fait que les véhicules polluants sont réformés en priorité. Des critères de réforme des véhicules ont été affinés, chaque dossier étant étudié au cas par cas, en fonction des éléments suivants : la date de mise en service, le kilométrage, l'énergie, la fonction du véhicule. Tous les véhicules de plus de 7 ans sont éligibles à la réforme.

Nombre de véhicules mutualisés en cumulé



A la fin de l'année 2017, 379 véhicules fonctionnent de manière mutualisée.

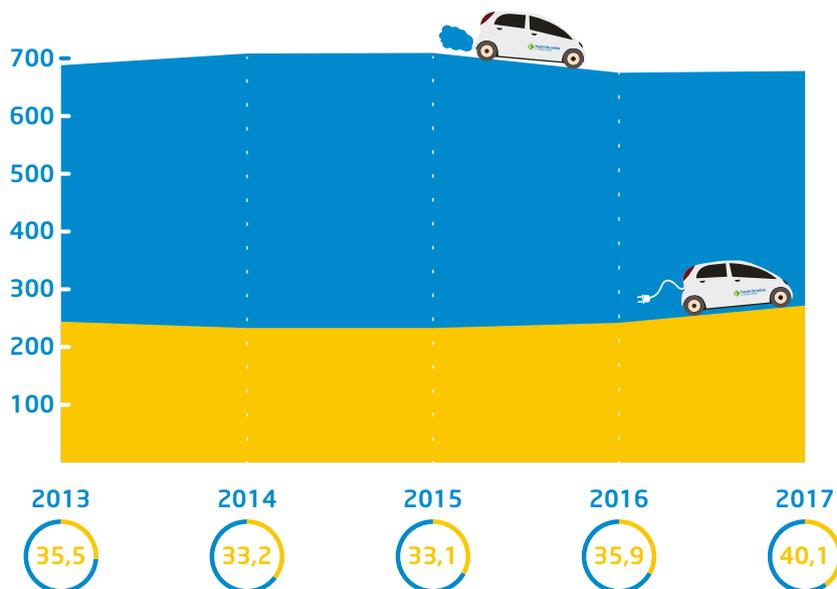
Perspective(s) :

Le plan pluriannuel prévoit que de 2015 à la fin 2018, la flotte de véhicules particuliers et utilitaires (VP, CTTE) aura diminué de 160 unités, pour atteindre 456 véhicules.

La modernisation et l'homogénéisation de la flotte automobile permettront à l'avenir une mise en œuvre de critères de réforme identiques à ceux de l'Etat, soit 7 ans d'ancienneté et 120 000 kilomètres.

Le Département n'a pas acquis de nouveaux véhicules électriques au cours de l'année 2017 mais la mutualisation des véhicules a permis de diminuer le parc automobile et par voie de conséquence la consommation de carburants.

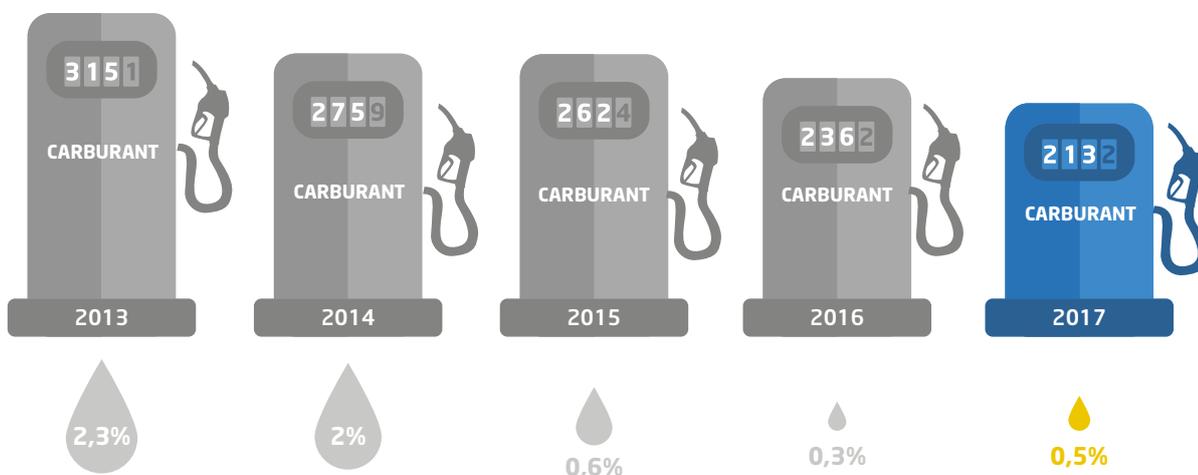
Nombre de véhicules dans la flotte automobile et part des véhicules électriques (%)



En 2017, la consommation annuelle de carburants est estimée à 213 201 litres. Elle a diminué de 10 % par rapport à l'année 2016 et est répartie de la manière suivante :

- essence : 74 253 litres,
- gasoil : 137 836 litres,
- gaz de pétrole liquéfié (GPL) : 1 112 litres.

Consommation totale de carburants (milliers de litres) et part du GPL dans la consommation de carburants (%)



Perspective(s) :

Les véhicules GPL sont amenés à disparaître.

Le plan de réforme des véhicules suit la réglementation appliquée aux véhicules les plus polluants.

L'objectif final est bien de détenir le moins de véhicules polluants possible.

Ainsi, les véhicules sans vignette et ceux identifiés en Crit'Air 5 devraient disparaître de la flotte à court terme. Les 28 véhicules en « Crit'Air 4 » passeront à 4 véhicules en 2018.



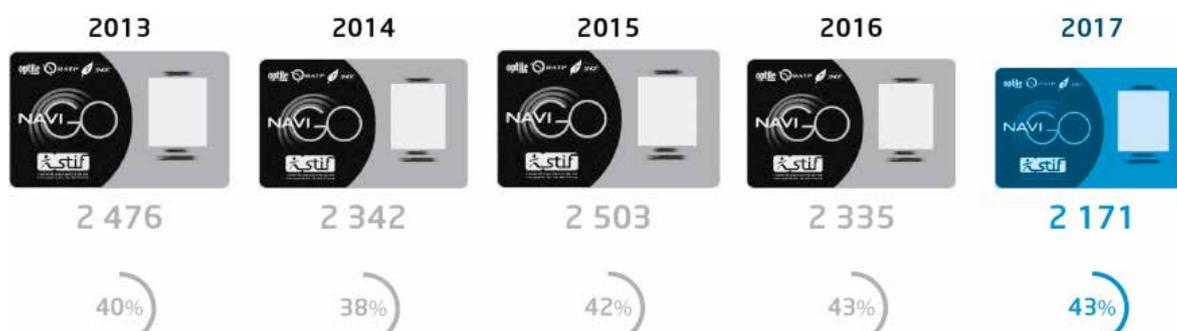
1.1.2 Favoriser la mobilité durable des agents

1.1.2.1. Encourager les modes alternatifs à la voiture

Le Département prend en charge 50 % de l'abonnement aux transports en commun des agents dans le cadre des trajets domicile - travail.

En 2017, 2 171 agents en moyenne sont abonnés aux transports en commun sachant que 2 347 agents ont bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transport dans l'année, sur une moyenne annuelle de 5 450 agents, soit une moyenne d'agents concernés de 43 %.

Nombre d'agents abonnés aux transports en commun et part des agents abonnés aux transports en commun



Les effectifs ont baissé en 2017, mais la part des agents abonnés reste la même que l'année précédente.

1.1.2.2. Un plan de mobilité de l'administration

Pour mémoire en Ile-de-France, le Plan de Protection de l'Atmosphère rend obligatoire la réalisation d'un plan de mobilité pour les personnes morales de droit public regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site. En 2017, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan de mobilité (PDM) pour notre administration dont l'objectif est de proposer des solutions alternatives à la voiture et de limiter les besoins en déplacements.

Pour proposer au mieux les actions à mettre en œuvre, un bilan des déplacements des agents a été réalisé via une enquête sous forme de questionnaire au printemps 2017. Les résultats ont permis d'identifier et de quantifier l'utilisation des différents modes de transports pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels.

Perspective(s) :

Afin de poursuivre la démarche, un groupe de travail composé d'agents des différents pôles du Département travaillera sur diverses propositions sur le thème du vélo, telles que la mise en place de l'Indemnité kilométrique vélo (IKV) et la mise en place d'une flotte de vélos de service.

1.2

L'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'administration



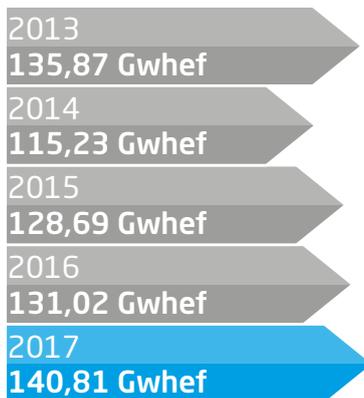
Le patrimoine bâti du Département (hors collèges) est constitué de 5 bâtiments administratifs centraux à Nanterre et de 200 bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire (PMI, musées, locaux techniques, bureaux...), soit 340 000 m² environ. Le Département poursuit son travail d'amélioration des performances énergétiques de ce patrimoine à travers la mise en œuvre de marchés intégrant des clauses de performance énergétique, ou de travaux d'amélioration.

1.2.1 La consommation énergétique des bâtiments

Le Département a repris le paiement en direct des dépenses énergétiques des collèges en début d'année 2017, ce qui permet une meilleure connaissance de la dépense. La consommation énergétique pour l'année écoulée, s'établit à environ 170 Gwh, dont 3,2 Gwh pour la part éclairage public et feux de signalisation.

Consommation énergétique totale des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public) en Gwhcf

Valeur totale

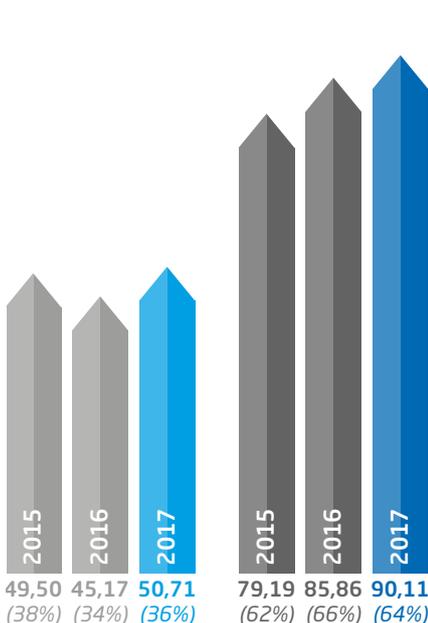


Valeur totale avec correction climatique



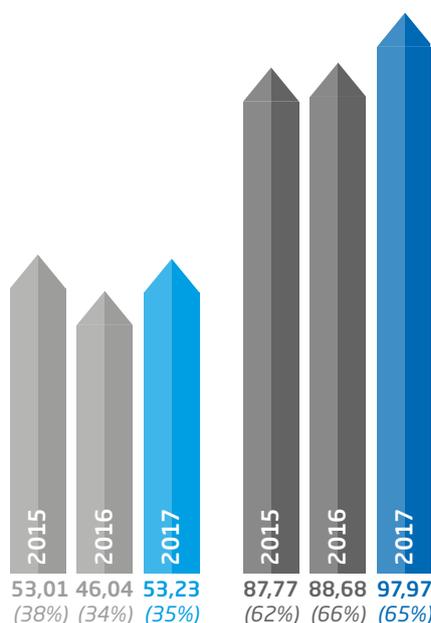
Consommation énergétique des bâtiments de l'administration et de l'enseignement (sans éclairage public) en Gwhcf

Valeur totale

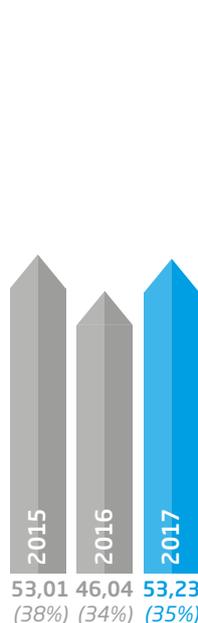


Des bâtiments de l'administration

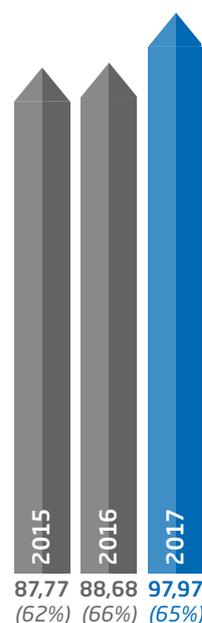
Valeur totale avec correction climatique



Des bâtiments de l'enseignement



Des bâtiments de l'administration



Des bâtiments de l'enseignement

1.2.2 La consommation d'électricité d'origine renouvelable

En 2017, le Département a renouvelé son adhésion à l'achat d'une électricité d'origine renouvelable, certifiée par garantie d'origine, dans le cadre des marchés coordonnés par le SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication).

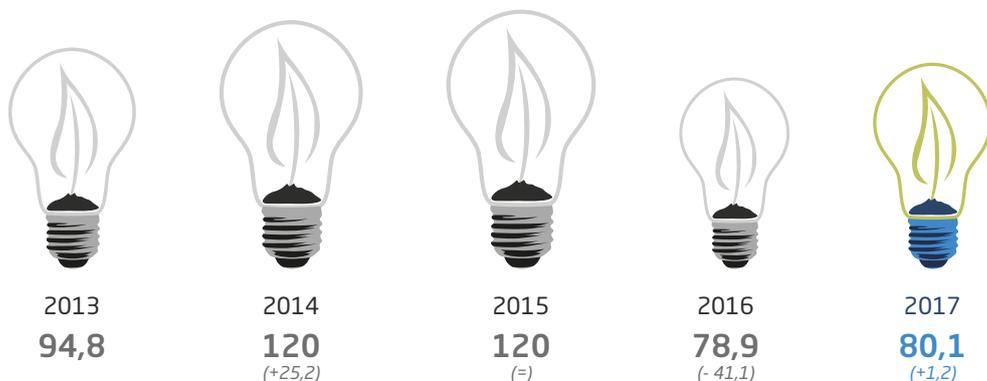
1.2.3 La rénovation de l'éclairage public des ouvrages de voirie

La mise en œuvre de sources Leds, moins énergivores, pour l'éclairage public sur la voirie départementale se poursuit. En 2017, de nouvelles opérations d'éclairage public 100 % Leds ont été réalisées sur la RD913 à Puteaux, RD7 quai Aulagnier à Asnières-sur-Seine et sur la RD986 au Plessis-Robinson. Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent sur les axes routiers départementaux (souterrains inclus), dont l'éclairage est considéré comme vétuste, tant par le mauvais niveau d'éclairage de la voie que par la dangerosité des équipements en place (usure des pieds de candélabres, non-conformité de certaines installations électriques). La technologie « LED », qui présente une plus grande longévité et des consommations énergétiques bien moins importantes que les techniques standard, est par ailleurs systématiquement retenue dans les projets de tramways.

1.2.4 La valorisation des économies d'énergie à travers la capitalisation de Certificats d'économie d'énergie (CEE)

En 2017, le Département a confié la collecte et la valorisation des certificats d'économie au SIPPAREC. Une opération a fait l'objet d'un dépôt, pour presque 1,2 GWh et a été valorisée au prix du marché.

Nombre de certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés (en GWh cumac)



1.2.5 Une démarche informatique durable

La démarche de « Green IT » ou informatique durable du système d'optimisation énergétique du poste de travail des agents départementaux permet, d'une part, de réduire la consommation électrique du parc en procédant à des mises en veille renforcée en fonction de l'usage et à des extinctions planifiées aux horaires non travaillés, et, d'autre part, de procéder à des mises à jour du poste de travail pendant les horaires non travaillés et ainsi rendre ces opérations transparentes pour l'utilisateur. Cette démarche est perpétuée pour l'année 2017.

Le Département a en outre acquis et implémenté un nouvel outil qui permet aux agents de saisir, via un portail dématérialisé, leurs demandes d'intervention ou de matériel en ligne, et de pouvoir suivre leur avancement.

En octobre 2017, de nouvelles fonctions de communication ont été déployées sur les postes de travail, offrant ainsi une plus grande souplesse dans les échanges et le travail d'équipe (messagerie instantanée, service de conférence Web).

Dans la perspective de mettre en adéquation les outils informatiques avec les objectifs stratégiques de l'organisation, le Département intervient en interne tant sur les outils que sur les technologies innovantes. Plusieurs projets illustrent cette volonté.

1.2.6.1. Des outils en appui à l'expérimentation du télétravail en tiers-lieux ou à domicile

> zoom

L'expérimentation du télétravail et le soutien à la création d'espaces de coworking

Dans le cadre de son projet de modernisation de l'administration départementale, le Département a décidé de mettre en œuvre plusieurs actions, comme l'expérimentation du télétravail. Lancée début octobre 2017 pour un an, cette expérimentation vise plusieurs objectifs comme une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, la réduction des déplacements entre le domicile et le lieu de travail, et contribue ainsi à l'adaptation des mobilités, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air.

Trois lieux de télétravail ont été retenus : le domicile des agents, un tiers lieu ou un bureau de passage du Département des Hauts-de-Seine ou des Yvelines. Un équipement informatique adapté a également été mis à disposition des 85 télétravailleurs retenus pour cette expérimentation, comprenant un accès sécurisé au réseau informatique du Département, à la messagerie professionnelle et à la téléphonie. Les télétravailleurs disposent ainsi de tous les moyens nécessaires pour effectuer leurs tâches quotidiennes tout en restant en lien continu avec les agents sur site.

Perspective(s) :

L'évaluation de cette expérimentation permettra d'apprécier les effets de la mise en place du télétravail et de déterminer les conditions nécessaires à sa généralisation.

De plus, Le Département avait financé en 2014 et 2015, dans le cadre de son appel à projet Economie sociale et solidaire (ESS), la création de 2 espaces de tiers lieux, Casaco (ouvert en septembre 2014 à Malakoff) et Sceaux Smart (ouvert en juin 2015 à Sceaux).

Perspective(s) :

Chacun a un projet d'ouverture d'un deuxième local sur le territoire en 2018.

En 2017, le Département a continué sa veille sur la création d'espaces de coworking et ses conseils dans le montage opérationnel et financier de ces projets. Il est par ailleurs membre du Conseil d'Administration du Collectif des Tiers-Lieux.

1.2.6.2. La Gestion de relation client (GRC) et le portail citoyen

Après les premiers succès de la télé-procédure d'inscription et de paiement en ligne pour la restauration scolaire (plus de 80 % d'inscription en ligne sur les 18 000 familles concernées depuis 2 années scolaires), le Département a initié et poursuivi en 2017 un projet transversal de gestion de la relation citoyen dont l'ambition est de renforcer l'accueil et de développer la gestion efficiente des citoyens. En dématérialisant complètement l'ensemble des relations avec le citoyen, la GRC permet ainsi de fortement réduire les échanges papier. Ce projet porte sur trois volets principaux :

- Une nouvelle organisation centrée sur la qualité de l'accueil et des réponses :
 - la mise en place d'un service d'accueil global dit « de premier niveau » qui regroupe l'accueil physique, téléphonique, mail, courrier de la collectivité ;
 - un accueil de « niveau deux » organisé dans les pôles métiers pour prendre le relais sur les questions complexes ;
 - une base de connaissances commune, constituée avec les métiers.

L'amélioration de la relation à l'utilisateur est également au cœur des directions métiers qui s'organisent pour répondre de manière structurée et formalisée, avec engagement de service.

- Le déploiement d'un outil de CRM -Customer relationship management- qui permettra la mise à disposition des services suivants :
 - un compte citoyen,
 - une base de connaissances,
 - un outil de prise de rendez-vous pour le citoyen avec rappel par sms,
 - un workflow pour transmettre les demandes et assurer leur suivi et résolution,
 - des téléprocédures ouvertes aux usagers ainsi qu'aux partenaires.
- Des indicateurs sur toutes les sollicitations (volume, nature, délais de traitement...) permettant d'être en capacité d'adapter au mieux l'organisation du Département à la prise en charge des besoins de la population.

Les différents chantiers sont en cours de déploiement. Le projet de GRC porte la transformation numérique de la collectivité, dans ses échanges avec ses administrés et ses partenaires et engage leur dématérialisation progressive.

1.2.6.3. Un outil de Customer relationship management (CRM)

LE CRM (Client Relation Management)
Votre nouvelle base de contacts enrichie

A quoi cela sert-il ?
Rechercher des contacts selon des critères de sélection définis (exemple : tous les maires des Hauts-de-Seine et des Yvelines).

Que faire d'autre avec ?
Créer des documents pour diffusion à vos contacts : publipostages, des e-mailings, save the date, newsletters ... Sauvegarder vos campagnes d'emailing pour une utilisation ultérieure.

Quels avantages ?
Finie la multitude de fichiers EXCEL personnels ! Une base à jour, unique et commune à tout le PADT.

Qui peut l'utiliser ?
"Tout le monde en mode "lecture".
2 ou 3 agents "administrateurs" devront être désignés par Direction et/ou Service.
Ils seront les seuls habilités à intégrer des fichiers, créer des documents et seront préalablement formés par les managers CRM du SAPT - URIT.

Comment y accéder ?
Contactez-nous.
Nous prendrons rendez-vous pour définir ensemble vos besoins de formation.

Pôle Aménagement et Développement du Territoire
Direction du Développement Territorial - Service Aménagement et Promotion du Territoire
Unité de Réseaux d'Initiatives Territoriales

Tél : 01 41 20 27 83 - 01 47 29 38 42 Courriel : vharras@hauts-de-seine.fr pmouillet@hauts-de-seine.fr

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Depuis 2015, un outil de Customer relationship management « CRM » a été mutualisé au sein des pôles de la culture et de l'aménagement et développement du territoire.

Cet outil d'enregistrement de données sur des organismes et des contacts centralise des informations disséminées au sein de nombreuses directions et services et donne à chacun l'accès à des données à jour. Il permet également d'effectuer du « mass mailing » et de suivre l'impact de ces envois numériques.

Au-delà des performances et du potentiel de l'outil, le CRM améliore le travail d'équipe et l'échange d'informations entre agents mais également entre Pôles car il est utilisé conjointement par deux Pôles opérationnels.

En 2017, le nombre d'organismes enregistrés sur le CRM est passé de 4 000 à 17 000. Le nombre de contacts est passé de 8 000 à 30 000.

En ce qui concerne les démarches de processus, les évaluations et la mutualisation avec le Département des Yvelines, de nouveaux usages de travail tels que le recours à la visio permet d'éviter les déplacements des professionnels entre les sites. Le déploiement de la Gestion électronique des documents (GED) permet une réduction du volume de papier consommé/photocopié et scanné.



AUTRES ACTIONS DE VALORISATION

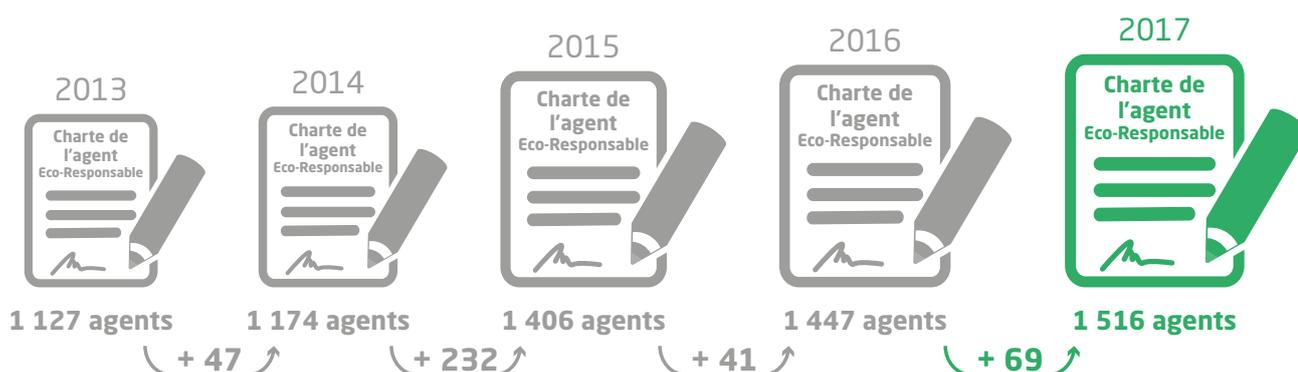
- Dons aux collégiens**
d'équipements électriques et électroniques
- Ventes aux enchères :**
mobilier, véhicules, biens techniques...

1.3.1 La charte éco-gestes ou charte de l'agent éco-responsable

Dans le prolongement de la campagne de sensibilisation au tri du papier menée en 2016 au bâtiment central Benoît Frachon à Nanterre, une action a eu lieu impliquant tous les agents du bâtiment de l'Extension à Nanterre.

Lors des journées d'intégration des nouveaux recrutés, il est proposé aux agents de signer une charte de l'agent éco-responsable dans laquelle les agents s'engagent à faire des éco-gestes comme par exemple : trier le papier, éteindre les appareils électriques, privilégier les transports en commun. En 2017, 69 agents ont signé cette charte portant le nombre total d'agents signataires depuis 2006 à 1 516 agents.

Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable



1.3.2 Une gestion responsable des supports imprimés

1.3.2.1. La poursuite du programme éditique

Le parc des imprimantes multifonctions (MFP) était un parc vieillissant de 7 à 8 ans d'âge.

Plusieurs actions ont donc été entreprises pour améliorer la qualité du service rendu dans l'attente de la mise en place du programme REMMI (Rationalisation de l'éditique et modernisation des moyens d'impression), dont le déploiement va débuter début avril 2018, lors de l'emménagement à l'HD Aréna puis il se poursuivra sur les autres sites départementaux, sur une durée maximale de 18 mois.

Perspective(s) :

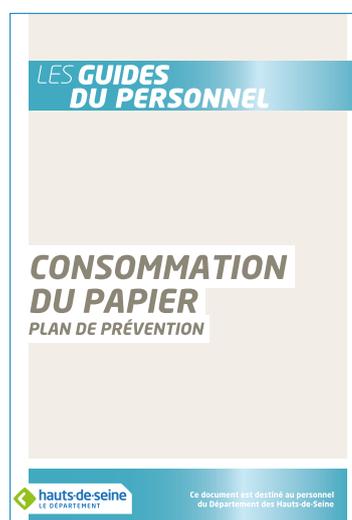
Le matériel loué, sera entièrement mutualisé, ce qui réduira le ratio moyen d'impression par agent, qui était jusqu'à présent très élevé au Département. Désormais, avec la mise en place d'un outil acquis par le Département, toute la production d'impression sera maîtrisée grâce à des compteurs qui permettront, à partir du repérage des sous et surutilisations, de conduire à des redéploiements, pour une meilleure adaptation aux besoins.

Les agents devront retirer leurs éditions avec leur badge. Les files d'impression pour les documents non retirés dans la journée s'annuleront automatiquement la nuit.

Un paramétrage sera mis en place par défaut pour imprimer en noir et blanc, et en recto verso, sauf besoin exceptionnel. Enfin, une politique de rationalisation de l'impression sera diffusée à l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser aux bonnes pratiques.

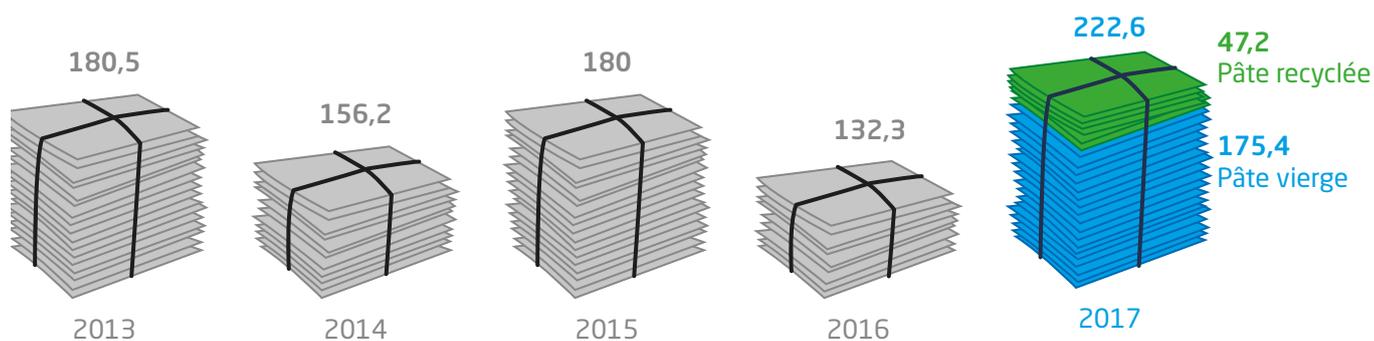
Les anciens matériels, ne disposant pas de maintenance, vont progressivement être retirés du parc.

1.3.2.2. Les usages du papier



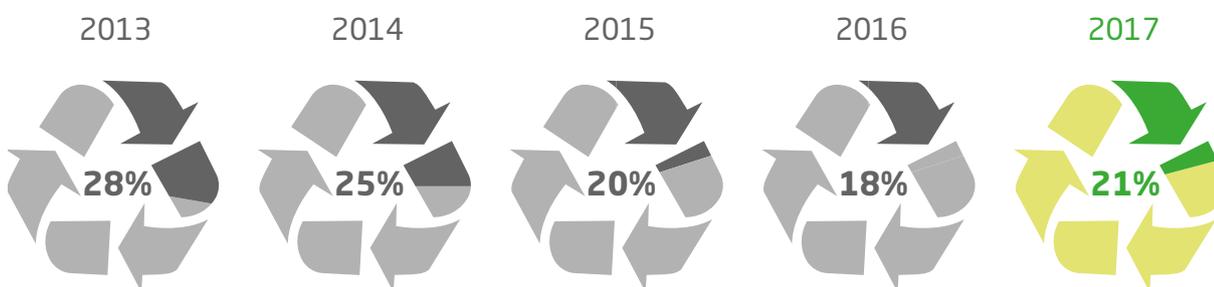
En 2017, le Département a élaboré son plan de prévention sur la consommation du papier, prévu par la loi de transition énergétique, en vue de mieux préserver cette ressource.

Quantité de papiers consommés en tonnes

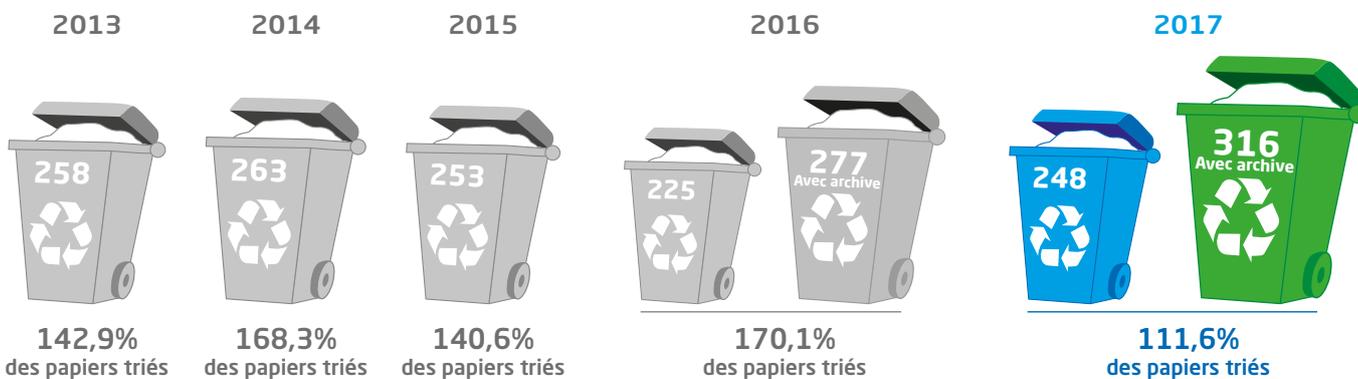


La consommation du papier a augmenté en 2017, une partie est issue d'une meilleure consolidation des données mais les efforts de sensibilisation doivent être renforcés. La part d'usage de papier recyclé de 21 % reste constante par rapport à l'année antérieure.

Part des papiers recyclés consommés par rapport à la quantité totale de papiers consommés (%)



Quantité totale de papiers triés (avec et sans archives confidentielles) en tonnes et part des papiers triés (hors archive confidentielle) par rapport à la quantité totale de papiers consommés (%)



Le tri spécifique du Département mis en place dans les bâtiments centraux et certains autres sites a permis de collecter 315,6 tonnes de papier en vue d'une valorisation et du recyclage par son prestataire.

Cela représente l'équivalent de 94 687 ramettes de papiers en produits finis (80g/m²).

En 2017, les archives confidentielles du Département représentent 20% du tonnage total collecté. Ces archives sont orientées vers un circuit spécifique de destruction confidentielle. Après la remise des certificats de destruction, la matière broyée est acheminée en papeterie pour y être retransformée en pâte à papier.

Le recyclage de ce tonnage de papier global représente une économie de 2 588 051 litres d'eau, un évitement de 13 tonnes d'émissions de CO₂ et la préservation de 5 365 arbres.

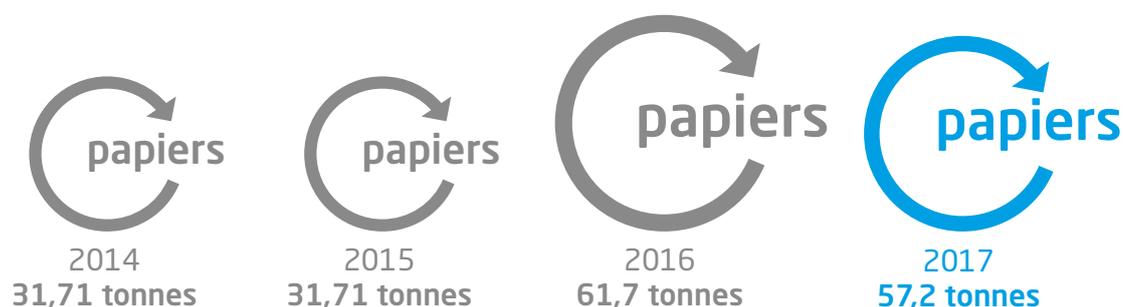
1.3.3 L'éco-contribution pour les supports imprimés

Le Département, en tant que donneur d'ordre de supports sur papier imprimés, s'acquitte de l'éco-contribution sur un périmètre défini par la réglementation. Il répond à son obligation de « Responsabilité Élargie du Producteur » et délègue à l'éco-organisme agréé par l'État, la gestion de la fin de vie de ses papiers mis sur le marché en France. Il participe ainsi à l'économie circulaire de la filière papiers.

Selon le bilan de l'éco-organisme, avec 57 tonnes de papiers assujettis déclarées en 2017 au titre de l'année 2016, l'éco-participation du Département a financé la collecte des vieux papiers auprès de 2 400 habitants. Les tonnages ainsi collectés ont permis la fabrication de 40 tonnes de nouveaux papiers recyclés. Sur ce tonnage déclaré, 67 % étaient issus de papiers recyclés.

A l'été 2017, l'éco-organisme agréé par l'État a changé, c'est désormais la société CITEO (née de la fusion entre Ecofolio et Eco-emballages).

Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n



Perspective(s) :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a étendu le périmètre d'assujettissement de l'éco-contribution à l'été 2017 à un maximum de supports papiers imprimés. Ainsi, le tonnage à déclarer par le Département sera plus élevé pour la déclaration en 2018. Une sensibilisation à la limitation des impressions sera menée.

1.3.4 La poursuite de la dématérialisation des procédures

1.3.4.1. La rénovation des infrastructures et l'innovation technologique

Le projet de modernisation des infrastructures a permis de continuer à renforcer la sécurité et la résilience des applications via l'acquisition de nouveaux serveurs et la virtualisation des serveurs de nombreuses applications critiques sur ces serveurs.

En complément, de nouvelles infrastructures de stockage ont été acquises afin de supporter la croissance des besoins, notamment en lien avec la dématérialisation et la limitation de l'usage du papier ; elles ont été déployées pour offrir des capacités de stockage et de sauvegarde nettement supérieures aux capacités actuelles.

Un plan global de remédiation applicative a également été engagé dès l'automne 2017 et se poursuivra en 2018.

L'objectif du Département est de finaliser la gestion de l'obsolescence des infrastructures déjà entreprise, de s'inscrire dans une trajectoire des infrastructures système vers un mode de gestion « cloud », ainsi que d'établir un Plan de reprise d'activité (PRA).

La dématérialisation permet la réduction de la consommation du papier tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions et en optimisant le service rendu à l'utilisateur.

1.3.4.2. La dématérialisation des rapports et délibérations du Conseil départemental

Le remplacement de l'ancien logiciel de gestion des rapports et délibérations, devenu obsolète, a été l'occasion d'une refonte en profondeur du dispositif afin de passer à une dématérialisation totale lors des assemblées et commissions.

Avec la mise en place du nouveau logiciel AIRSDélib, quatre objectifs ont été atteints de manière simultanée :

1. les parapheurs des circuits de validation ont été drastiquement réduits, apportant à la fois une fiabilité et une efficacité dans le processus ainsi que des économies d'impression et de papier,
2. les élus ont été équipés de tablettes sur lesquelles ils reçoivent l'ensemble des rapports des assemblées et commissions sous format numérique,
3. depuis juin 2016 les délibérations et leurs annexes sont transmises de façon dématérialisée automatiquement à partir du logiciel au contrôle de légalité de la Préfecture,
4. de même, les rapports pour les réunions de l'Établissement Public Interdépartemental sont mis à disposition de façon dématérialisée sur les tablettes des élus.

Au final, ces avancées représentent une suppression d'impression d'environ 1 million de pages par an.

1.3.4.3. La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de la légalité

Pour la 9^{ème} année consécutive, le Département poursuit son engagement de dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité. Ainsi, au cours de l'année 2017, 4 147 actes ont été transmis par le Département au contrôle de la légalité via le dispositif de la télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur.

1.3.4.4. La dématérialisation des convocations à la Commission d'Appel d'Offres

Depuis le 30 septembre 2017, l'envoi des convocations pour la Commission d'Appel d'Offres, le Comité d'engagement et la Commission de Délégation de Service Public aux Directeurs et aux Directeurs généraux adjoints se fait de manière dématérialisée.

Perspective(s) :

L'envoi dématérialisé des convocations à l'ensemble des membres de la Commission d'Appel d'Offres (dont les élus) sera déployé.

Les Commissions d'Appel d'Offres seront organisées en visioconférence.

1.3.4.5. La dématérialisation des procédures des marchés publics

Avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016 et conformément aux nouvelles règles européennes, l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de marchés publics et de déploiement d'une démarche d'Open Data sur les données essentielles des marchés publics et contrats de concessions, devra être mis en place au 1^{er} octobre 2018.

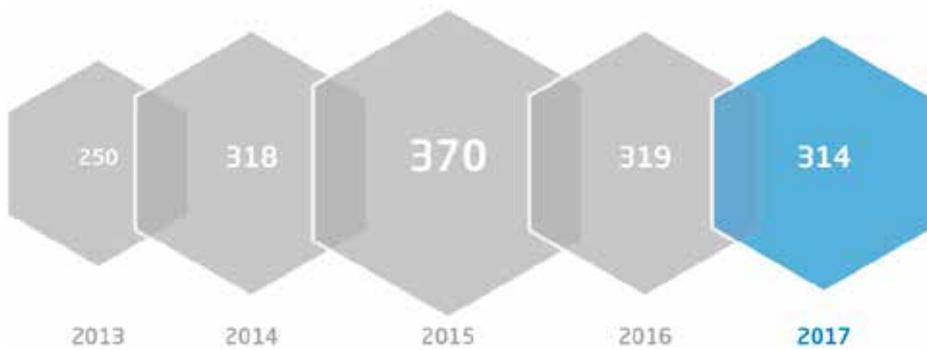
Par ailleurs, les plis doivent obligatoirement être remis en version dématérialisée depuis le 1^{er} septembre 2017, sauf cas particulier.

Le projet de dématérialisation des process de la commande publique départementale s'est inscrit dans le cadre du projet Vision'ère « Dématérialisons nos procédures ». Plusieurs groupes de travail se sont réunis dans cette perspective.

En 2017, 314 procédures de marchés ont été mises en ligne sur la plateforme de dématérialisation.

L'effort de dématérialisation s'est concrétisé par la mise place de la notification électronique de l'ensemble des marchés via notre plateforme.

Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département



De même, le Département a poursuivi l'organisation des réunions fournisseurs afin de donner aux opérateurs économiques de la visibilité sur la programmation des contrats du Département et une possibilité d'échanger avec les acheteurs publics sur les segments d'achat concernés ainsi que sur les processus de la commande publique.

En 2017, 3 373 cadres et dirigeants représentant 2 420 entreprises se sont inscrits aux réunions fournisseurs. 18 réunions fournisseurs ont déjà eu lieu.

Le parapheur électronique a été déployé à la direction de la commande publique sur plusieurs flux de travail :

1. la validation des fiches pour la passation des marchés à procédure adaptée pour des achats inférieurs à 25 000 € HT (MAPA A),
2. la validation des fiches d'analyse des besoins,
3. la validation des rapports d'analyse des offres,
4. la validation des courriers aux non retenus,
5. la validation des lettres de complément.

Le parapheur électronique est également effectif dans toute l'administration, depuis le 1^{er} décembre 2017, pour les MAPA A, les rapports d'analyse des offres, les fiches d'analyse des besoins et la signature des marchés.

Les marchés relevant de la délégation de signature des Directeurs généraux adjoints ainsi que les courriers aux candidats non retenus, les demandes de compléments et les rapports d'analyse des offres sont soumis à la signature électronique.

Perspective(s) :

Il est prévu une généralisation de l'utilisation du parapheur et de la signature électroniques à l'ensemble des marchés établis par le Département.

> action phare

L'obtention du prix Blaise Pascal de l'e-commande publique



Ce trophée récompense les programmes jugés exemplaires en matière de dématérialisation de la chaîne de « la dépense publique » sur les catégories d'achats fournitures courantes, services et voyages d'affaires. Le prix a été décerné le 5 décembre 2017 au Département par l'Association des professionnels européens de la carte d'achat et de la transaction dématérialisée (APECA) rattachée au ministère de l'Économie.

Depuis 10 ans (2007), le Département a mis en place la carte achat qui est un outil de dématérialisation d'exécution des marchés publics. Elle optimise les commandes en permettant leur contrôle à l'aide d'un outil fiable et transparent.

L'utilisation de cette carte a permis une diminution du nombre d'engagement comptable, passant de 492 engagements en 2012 à 155 engagements en 2017.

Son déploiement a été étudié sur différents marchés tels que la flotte automobile ou les denrées alimentaires. Mais la spécificité de ces marchés ne convenait pas au process de la carte achat, son déploiement sur ces domaines n'a donc pas été poursuivi.

Le nombre de porteurs de cartes achats a diminué, passant de 640 porteurs en 2014 à 541 en 2017. Cela permet une bonne centralisation des cartes en matière d'organisation administrative.

1.3.4.7. La dématérialisation de la chaîne comptable

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Département est tenu d'accepter les factures électroniques émises par ses fournisseurs via le portail Chorus portail pro 2017 (CPP2017). Cette obligation réglementaire, définie dans l'ordonnance du 26 juin 2014, prévoit un calendrier de mise en œuvre progressive en fonction de la taille des entreprises. Cette période s'étale de 2017 pour les grandes entreprises et entités publiques, à 2020 pour les micros entreprises. En 2017, le taux de liquidations de dépenses dont la facture était dématérialisée sous CPP s'élevait à près de 18 %, soit 6 642 liquidations.

Le Département doit également déposer ses factures et les avis de sommes à payer à l'encontre des entités publiques sur le portail Chorus Pro.

La dématérialisation concerne également les autres pièces justificatives : en 2017, le taux des liquidations de dépenses avec 100 % des pièces justificatives dématérialisées s'élevait à 25 %, soit 9 479 liquidations.

Perspective(s) :

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des pièces justificatives ainsi que les bordereaux relatifs aux recettes et aux dépenses du Département seront à transmettre à la Paierie départementale sous format électronique (article 108 de la loi NOTRe).

Outre les gains sur les coûts de traitement, cette modernisation de la chaîne comptable permettra d'améliorer les délais de paiement et de limiter les impressions papiers.

1.3.4.8. Une dématérialisation des services financiers de l'EPI

Le service archéologique de l'Établissement public interdépartemental (EPI) Yvelines/Hauts-de-Seine a rapidement adopté le dispositif de dématérialisation, mis en place fin 2017, pour la gestion de ses finances et de sa comptabilité. Entre le gain de temps des procédures de transmission d'informations et les économies liées à l'impression de documents papier, la dématérialisation est très bien accueillie par les agents concernés.

Du reste, les archéologues mettent actuellement en place un système d'enregistrement sur tablettes numériques remplaçant les nombreux cahiers papiers complétés sur le terrain.

1.3.4.9. Une dématérialisation plus poussée des outils de communication

Le projet du nouvel intranet a été lancé en 2017 via la conception du cahier des charges, pour aller encore plus loin dans l'information en ligne plutôt qu'en format papier.

Les emailings en communication interne et externe ont été intensifiés afin de raréfier la communication papier.

Les changements de maquette et de format du journal du personnel Vision'ère Mag en janvier 2017 ont entraîné une baisse de la volumétrie papier imprimée.

Tous les guides du personnel ont été dématérialisés et ne sont imprimés qu'à la demande.

Toujours dans l'optique de rationaliser les impressions et le budget, le nombre de revues de presse quotidiennes et hebdomadaires imprimées continue à baisser. Leurs versions numériques ont été généralisées ; les communiqués de presse et dossiers de presse sont majoritairement envoyés sous format numérique ainsi que les invitations aux événements.

Le nombre de cartes de vœux imprimées a été réduit et une carte de vœux électronique est proposée à tous les agents.

Le Département fait en sorte que les actualités départementales soient accessibles le plus facilement possible par tous les Alto-séquanais, tout en équilibrant cet objectif avec une utilisation efficiente des deniers publics. C'est pourquoi les publications départementales, telles que HDSmag, le guide Vallée-Culture des Hauts-de-Seine, L'Abeille, la Revue Vallée de la Culture, sont téléchargeables sur le portail www.hauts-de-seine.fr.

HDSmag développe également sa diffusion sur tablettes numériques.

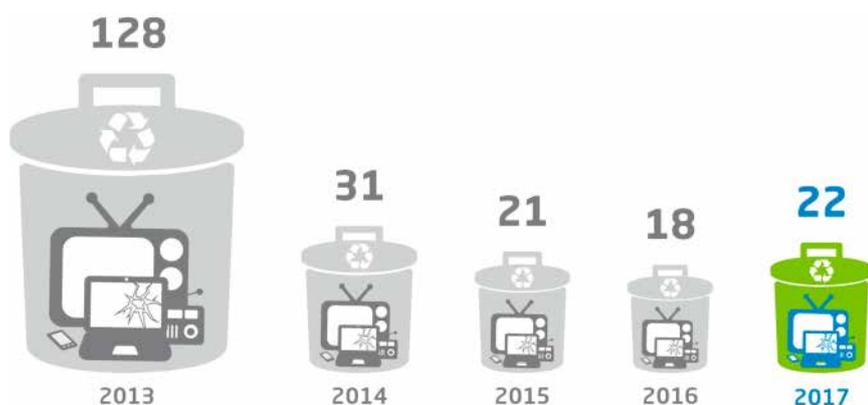
Plus largement, toutes les actions départementales sont relayées sur le portail www.hauts-de-seine.fr et l'application institutionnelle. Cette gestion responsable permet de limiter écologiquement et budgétairement l'utilisation du papier et de l'encre, les livraisons, les envois postaux, tout en assurant au public un accès large et permanent aux informations du Département.

1.3.5 Des filières adaptées pour l'élimination des déchets du Département

1.3.5.1. La collecte des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le Département continue à collecter et à éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques. Le tonnage a augmenté de 22 % par rapport à 2016 car il s'élève à 22 tonnes.

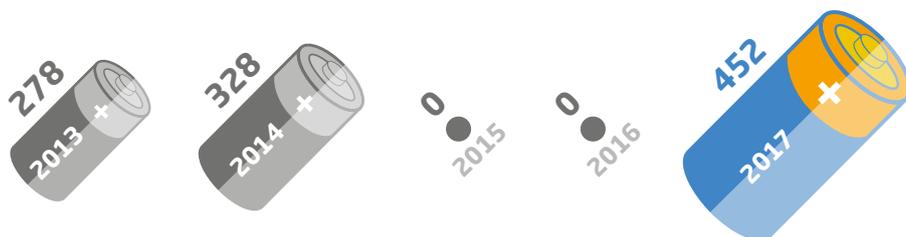
Quantité de Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés en tonnes



1.3.5.2. La collecte des piles usagées

Comme les colonnes d'apport volontaire de piles et accumulateurs usagés n'étaient pas pleines, il n'y a pas eu d'enlèvement par l'Eco-organisme agréé. Le tonnage 2017 représente donc un cumul de collecte des 3 dernières années et s'élève à 452 kg.

Quantité de piles usagées collectées en kg



1.3.5.3. La collecte des lampes et tubes usagés

En 2017, le Département a fait enlever 249 kg de tubes et aucune lampe usagée par l'éco-organisme Recylum.

Quantité de lampes et tubes usagés collectés en kg



1.3.5.4. La valorisation des biens usagés du Département

Divers matériels et mobiliers des services départementaux sont mis de côté par les services, soit par manque d'usage ou parce qu'ils sont devenus inutilisables par suite de vétusté, d'obsolescence, de mauvais état ou de technologie dépassée.

Le Département recherche donc en permanence le meilleur moyen de traiter ces biens devenus inutiles à l'action départementale, tout en ayant toujours à l'esprit la préservation de l'environnement, l'optimisation des finances publiques et la solidarité. Il s'inscrit ainsi dans une démarche de développement durable pour la gestion des biens départementaux (mobilier administratif et scolaire, matériel technique et d'horticulture, équipements de cuisine, etc.) en contribuant à la diminution de ses déchets par la valorisation économique ou solidaire.

Au lieu d'être simplement jetés, les biens n'ayant plus d'utilité pour les services, mais encore dans un état d'usage satisfaisant, bénéficient d'une seconde vie. Le Département les valorise économiquement par leur mise en vente aux enchères en ligne et optimise en plus son budget par des rentrées de recettes.

61 ventes ont été lancées en 2017 représentant 125 lots de biens divers détaillés ci-dessous pour un montant total de 168,3 K euros :

- Véhicules : 143,0 K€
- Mobilier : 3,4 K€
- Autres biens divers : 8,9 K€
- Matériel de cuisine : 6,7 K€
- Mobilier scolaire : 6,2 K€

La rentrée de recette nette, déduction du taux de commission du prestataire et du taux de TVA faite est de 158,3 K euros.

Concernant les biens hors d'usage (abîmés, cassés, hors normes de sécurité, etc.), ils ont été passés en réforme en vue de leur mise au rebut ou en déchetterie afin d'être triés et détruits dans les conditions sauvegardant l'environnement. A noter que cette mise au rebut est très encadrée, notamment pour le traitement et le recyclage des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ciblant le matériel informatique hors service (PC, unités centrales, écrans, photocopieurs, ...) et le matériel technique (machines-outils, tronçonneuse, tondeuse, chariot élévateur, ...).

1.4 La commande publique responsable



1.4.1 Les achats responsables

> action phare

L'obtention du label Relations fournisseurs et achats responsables



Le 25 septembre 2017, le Département a été la première collectivité territoriale à obtenir le label Relations fournisseurs et achats responsables délivré par le Conseil national des achats pour une durée de trois ans.

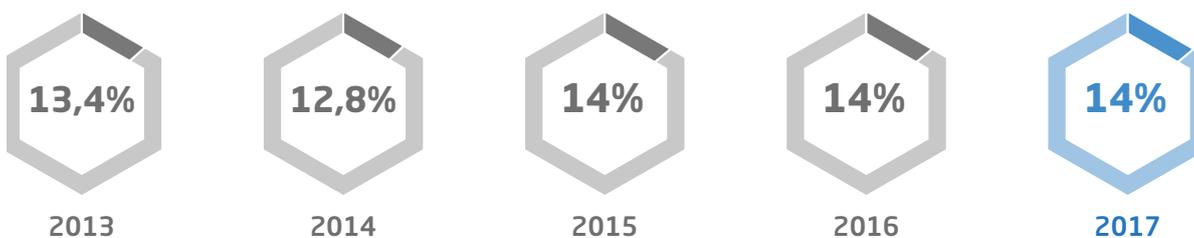
Le label est le prolongement de la Charte "Relations fournisseurs responsables" signée le 12 mai 2016 par le Département. Il distingue les entreprises et entités publiques qui ont démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

1.4.2 L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

1.4.2.1. Les clauses sociales

Le Département poursuit sa mobilisation des clauses sociales dans ses marchés publics et atteint les 14 % dans les marchés notifiés.

Part de clauses sociales (%) dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)



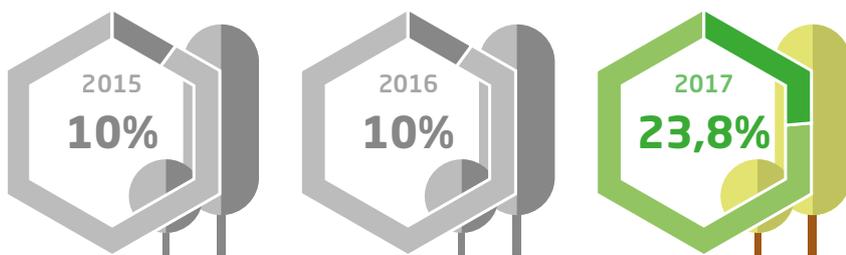
L'augmentation de la part de clauses sociales dans les marchés publics s'explique par l'augmentation de marchés qui se prêtent à l'intégration de telles clauses et du fait de la volonté d'intégrer de telles clauses.

1.4.2.2. Les clauses environnementales

Le volet environnemental est formalisé au sein de la politique achat du Département. A ce titre, le Département a mis en place une stratégie d'achats dans laquelle la question de l'environnement est très prégnante. Cette politique achat est déclinée en plusieurs actions dont :

- « prendre en compte systématiquement l'aspect développement durable dès la définition des besoins »,
- « développer l'introduction dans les marchés publics, pour la sélection des offres, du critère de performance adapté en matière de protection de l'environnement » ou encore
- « envisager les achats dans une logique de durabilité dans le temps ».

En 2017, sur tous les segments d'achat, 23,8 % des marchés supérieurs à 25 000 € HT intègrent des clauses environnementales.



L'augmentation de la part de clauses environnementales dans les marchés publics s'explique par l'augmentation de marchés qui se prêtent à l'intégration de telles clauses et du fait de la volonté d'intégrer de telles clauses.

1.4.2.3. Les marchés publics de travaux d'infrastructures routières et de transport en commun

En 2017, pour la quatrième année consécutive, les marchés de travaux de voirie et tramways comportent des clauses sociales et environnementales, quelle que soit la nature des chantiers : aménagement de tramways, requalification de voirie, rénovation de l'éclairage public, entretien des ouvrages d'art, réfection de chaussées. Le choix des entreprises titulaires s'est fondé sur des critères environnementaux, en sus des critères plus classiques (prix, délai, techniques, qualité...).

Le Département a souhaité renforcer son engagement dans la réduction des nuisances de chantiers impactant les riverains et les usagers, en coordination étroite avec les communes concernées. Le guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures a été élaboré de façon transversale et est utilisé par l'ensemble des directions métiers concernées. L'intégration des engagements de ce guide dans les pratiques du Département a poursuivi son développement en 2017. Ainsi en voirie, la maîtrise d'œuvre l'intègre systématiquement parmi les pièces contractuelles de ses marchés de travaux. Ces marchés comportent également des clauses et des pénalités appropriées. Dans le cadre du suivi de chantier, un outil dédié permet de contrôler mensuellement la bonne mise en œuvre des prescriptions pendant toute la durée des travaux.

Concernant les chantiers de tramways, la tenue des chantiers fait l'objet d'une notation mensuelle des prestataires par le maître d'œuvre qui, si elle n'atteint pas le niveau requis dans le marché, expose le titulaire à des sanctions financières.

1.4.2.4. Les marchés de travaux de berges et d'assainissement

A chaque marché relatif à des travaux de berges et/ou d'assainissement est annexé un cahier des clauses environnementales pour les chantiers, à valeur contractuelle. Ce document comprend tout un ensemble de prescriptions particulières prenant en compte l'environnement du chantier pour protéger la santé humaine, prévenir les pollutions des sols, de l'eau et de l'air, limiter les nuisances, préserver les ressources naturelles, les sites et les paysages, maîtriser la collecte, le transport, l'élimination et la valorisation des déchets et éviter les réclamations des riverains ou du public. L'application de pénalités financières est prévue dans les marchés en cas de non-respect de ces dispositions.

1.4.2.5. Les marchés des outils de communication

Le Département intègre des clauses sociales et environnementales dans ses marchés de communication.

Dimension sociale

C'est le cas du marché de tractage et dépôt d'outils de communication. Il comprend une clause sociale qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières : l'entreprise s'engage à faire travailler ces personnes au minimum 93 heures par an.

Le lot concernant la distribution dans le marché global du magazine départemental HDSmag stipule le nécessaire engagement social dans l'emploi de l'entreprise ; c'est la même implication qui est demandée à l'entreprise qui travaillera pour le magazine trimestriel L'Abeille à destination des jeunes. Cette publication est par ailleurs retranscrite en braille par un ESAT (Etablissement de service d'aide par le travail).

L'ESAT a pour mission de donner aux personnes handicapées un accès à la vie professionnelle et de mettre en place les conditions de travail adéquates. Il dispense également les soins médicaux nécessaires au personnel en perte d'autonomie et aménage les activités professionnelles à leurs besoins spécifiques.

Retenu par le Département dans le cadre de son marché de mise sous pli des documents, il mène également une politique de responsabilité sociale et environnementale (qualité du recyclage et optimisation du transport).

Les marchés de boitage de documents ponctuels et de la publication HDSmag spécifient le devoir social des prestataires avec lesquels le Département travaille.

Des clauses et critères environnementaux dans les marchés

Tous les marchés liés aux publications départementales comprennent des clauses environnementales.

Le marché travaux photos comprend un critère environnemental pour le recyclage des encres et bâches imprimées à l'aide du traceur.

Le marché de signalétique événementielle intègre aussi un critère environnemental permettant d'évaluer l'optimisation des transports, du conditionnement, du recyclage des chutes de bâches ou de celles qui peuvent être inutilisées.

Le marché des objets promotionnels comprend également une clause environnementale demandant aux prestataires d'expliquer les mesures qu'ils mettent en œuvre pour la gestion des emballages, les déchets et le transport dans une visée de réduction de l'impact environnemental.

1.4.2.6. Des impressions respectueuses de l'environnement

Le magazine du Département, HDSmag est imprimé sur du papier éco-certifié issu de forêts gérées durablement (label PEFC). Son supplément HDS+ est imprimé sur du papier 100 % recyclé. L'imprimeur dispose par ailleurs du label Imprim'Vert (publications et imprimés).

La Lettre Bleue, destinée aux professionnels et l'Abeille, destinée aux collégiens, sont imprimées sur du papier recyclé. L'Abeille est également disponible en braille ainsi qu'en version sonore sur www.hauts-de-seine.fr. Le programme trimestriel Vallée-Culture, des musées et des parcs départementaux, est également imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Les Cahiers des Entretiens Albert-Kahn sont imprimés sur du papier issu de forêts gérées durablement et la plaquette institutionnelle, sur du papier issu de sources responsables.

Gestimarché est une application pour gérer les marchés d'imprimés. Sa mise en place a permis une plus grande ouverture à la concurrence et donc d'obtenir depuis deux ans de meilleurs tarifs.

Les publications, flyers, affiches, dépliants, programmes, etc. sont imprimés en quasi-totalité sur papier recyclé ou sur papier respectant les normes environnementales.

Les plans de diffusions de tous nos supports papier font l'objet d'un travail quantitatif et qualitatif très précis afin d'éviter toute déperdition (ciblage précis, quantités ajustées, mutualisation des envois...).

Par ailleurs, le traceur utilisé dans le pôle Communication, permet d'imprimer des bâches événementielles en interne et fonctionne avec des cartouches d'encre (éco-solvant) qui sont récupérées pour recyclage par le prestataire du marché.

1.4.3 L'amélioration des contrats d'exploitation et de maintenance sur le patrimoine départemental

Les marchés d'exploitation portent sur les bâtiments départementaux y compris les bâtiments administratifs centraux. Le Département profite des nouvelles passations de contrat pour intégrer des clauses de performance énergétique, aux contrats d'exploitation-maintenance des installations climatiques.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2017, tous les collèges ont intégré un contrat avec intéressement aux économies d'énergie, visant une réduction d'environ 10 % des dépenses de chaleur sur l'année scolaire 2017/2018.

Le calcul de l'intéressement est prévu contractuellement avec une clé de répartition intégrant un système de bonus-malus pénalisant le prestataire en cas de non atteinte des engagements et le récompensant si l'objectif à atteindre est dépassé.

Perspective(s) :

L'ensemble des collèges publics intégreront progressivement des contrats de performance énergétique, mêlant à la fois des travaux de rénovation et un pilotage des installations plus ambitieux.

1.5

Des finances saines et durables



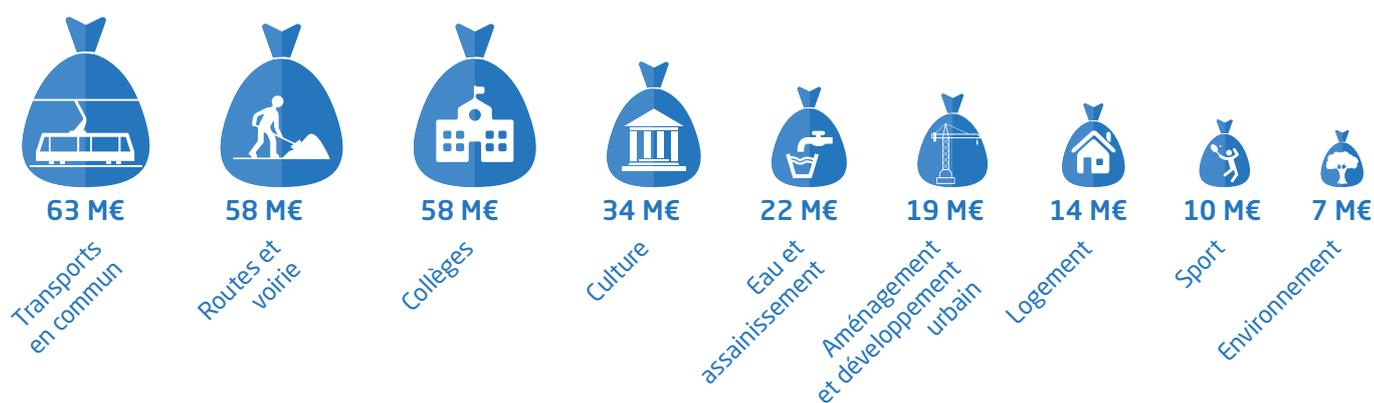
1.5.1

Le renforcement de la solidarité et l'affirmation d'une politique d'investissement volontaire

Le compte administratif 2017 du Département traduit un montant total de dépenses réelles (hors dette, Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et Très haut débit (THD)) de 1 805 M€ dont 1 446 M€ au titre des dépenses de fonctionnement et 359 M€ au titre des dépenses d'investissement.

Dans un cadre financier contraint et un environnement institutionnel toujours incertain, le Département continue d'assurer ses missions de garant des solidarités avec 827 M€ de crédits consacrés aux actions sociales en 2017 (frais de personnel et frais de structures inclus). Le budget de la solidarité représente près de 60 % des dépenses de fonctionnement (perte d'autonomie ou en difficultés sociales et économiques). Par le maintien d'un niveau conséquent en investissement, le Département participe activement au développement de son territoire, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais.

Les principaux postes d'investissement du budget du Département en millions d'euros (M€)



Les périmètres des postes d'investissement ont évolué afin de correspondre aux intitulés du plan de comptes. Le poste environnement prend en compte les espaces verts, les espaces naturels, le PDIPR, le traitement des déchets, la pollution des milieux, le bruit.

1.5.2

Une politique d'endettement et une politique fiscale durables et solidaires

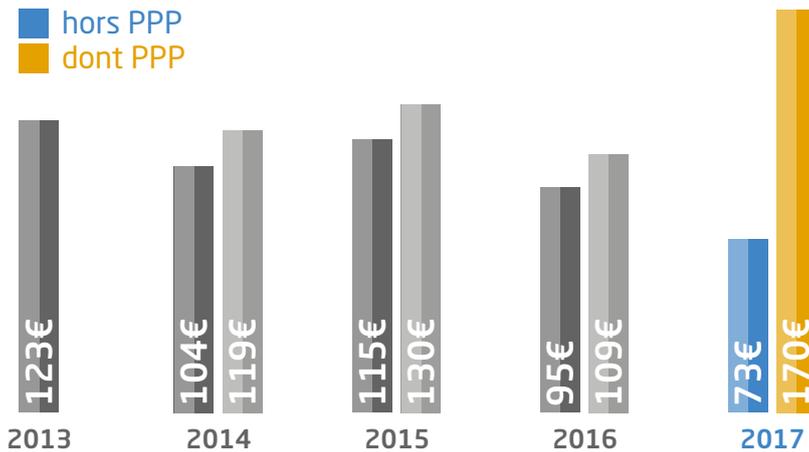
La pression fiscale qui pèse sur les Alto-séquanais reste contenue. Sur la période 2011-2017, alors que le taux moyen national de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements progressait de 14 %, il est demeuré identique dans les Hauts-de-Seine. Ce taux s'établit à 7,08 % et reste le plus bas de France alors que la moyenne des départements se situe à 16,36 % (contre 16,25 % en 2016).

Concernant l'endettement, l'encours de dette directe du budget départemental s'élève à 118 M€ au 31 décembre 2017, soit un désendettement de 23 % sur un an. Par rapport à 2010, le stock de dette s'est réduit de 120 M€, alors que le Département a investi près de 3,4 Md€ sur la période.

En incluant les contrats de Partenariat public privé (PPP) du collège Pompidou à Courbevoie et de la Seine Musicale, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2017 à 273 M€.

La capacité de désendettement du Département (y compris PPP) est de seulement 1,2 an en 2017. La durée de vie moyenne (qui correspond à la vitesse moyenne de remboursement des prêts) est de 7 ans et 11 mois au 31 décembre 2017.

Montant de la dette par habitant avec et sans les Partenariats public-privé (PPP)



L'encours de dette s'élève à 170 € par habitant au 31 décembre 2017. A noter que l'endettement moyen en 2016 des 22 départements millionnaires en habitants est de 539 € par habitant (hors Paris).

1.6 La gestion des ressources humaines



1.6.1 Favoriser l'évolution professionnelle

1.6.1.1. Le développement des compétences par la formation

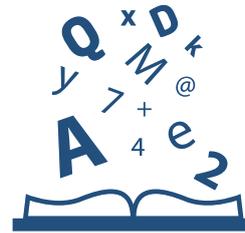
Au Département, la diversité des métiers (130 métiers) et la fréquence des évolutions, qu'elles soient liées au contexte socio-économique, aux réformes réglementaires ou à l'adaptation du service public à destination des Alto-séquanais, nécessitent une évolution permanente des compétences.

Depuis de nombreuses années, la formation est ainsi un des domaines essentiels de la politique des ressources humaines du Département.

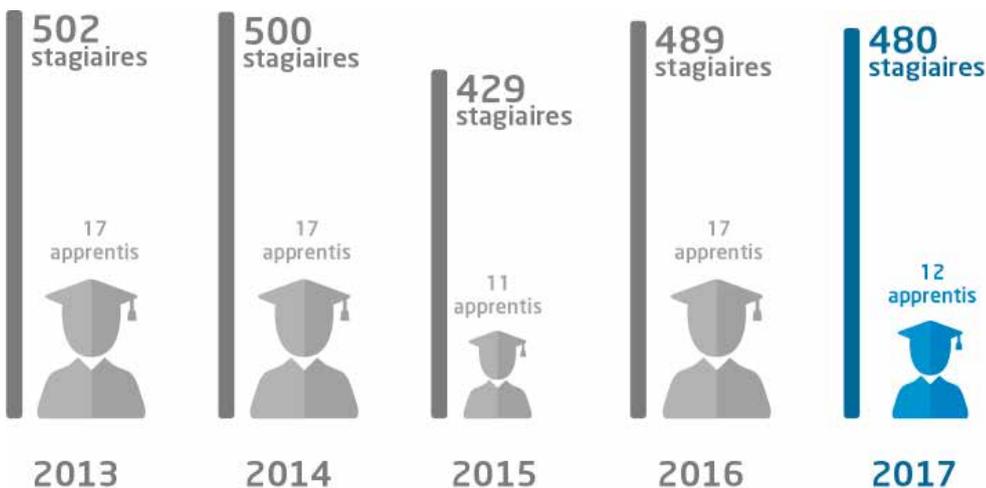
Le plan de formation de 2017 a été structuré autour de cinq enjeux majeurs :

1. **L'accompagnement et le développement des compétences managériales** : dans le cadre du projet Vision'ère, un groupe de travail réfléchit à l'élaboration d'un référentiel des pratiques et postures managériales, et à un nouveau dispositif de formation dédié aux cadres. Les cadres ont notamment été formés à l'accompagnement au changement, la conduite de projets ou encore la conduite de l'entretien professionnel.
2. **Le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises**, tels que la professionnalisation de la fonction d'accueil, des actions de sensibilisation aux problématiques de laïcité, l'achat public, les formations aux logiciels métier etc...
3. **L'accroissement de la maîtrise des fondamentaux** (finances publiques, rédactionnel, bureautique et apprentissage du français en contexte professionnel pour certains publics).
4. **Le respect des obligations statutaires et réglementaires**, comprenant notamment les actions en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que celles liées à la prévention des risques psycho-sociaux.
5. **L'accompagnement des parcours professionnels des agents de la collectivité**, notamment à travers le soutien aux préparations aux concours et l'accompagnement des agents contractuels inscrits dans une démarche de sélection professionnelle. Ce dispositif a été reconduit en 2017.

Nombre de jours de formation et nombre d'agents concernés par les jours de formation



Nombre de stagiaires et d'apprentis en formation



Enfin, le Département a contribué à l'insertion professionnelle des jeunes, en accueillant 12 apprentis et 480 stagiaires en 2017.

1.6.1.2. L'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel

En 2017, 278 agents ont bénéficié d'un suivi par les conseillères en évolution professionnelle.

De même, des ateliers ont été organisés :

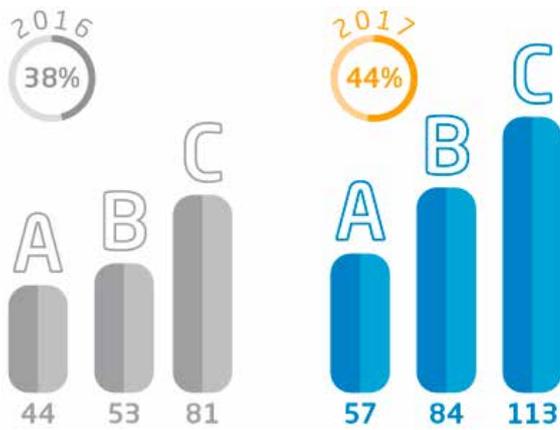
- 4 ateliers collectifs de « rédaction de curriculum vitae (CV) et de lettre de motivation ». D'une durée de deux demi-journées, ces ateliers ont permis à 19 agents de travailler leur projet professionnel et de mieux préparer leur candidature.
- 4 ateliers collectifs de « Préparation à l'entretien de recrutement », 9 agents ont pu ainsi travailler leur projet professionnel et mieux préparer leur candidature.

1.6.1.3. L'encouragement à la diversification du parcours professionnel à travers la mobilité interne

Au cours de l'année 2017, 254 agents ont bénéficié d'une mobilité interne.

- 57 agents de catégorie A ;
- 84 agents de catégorie B ;
- 113 agents de catégorie C.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A, B et C et part des postes pourvus via la mobilité interne



Ainsi, 44 % des postes vacants ont été pourvus via la mobilité interne.

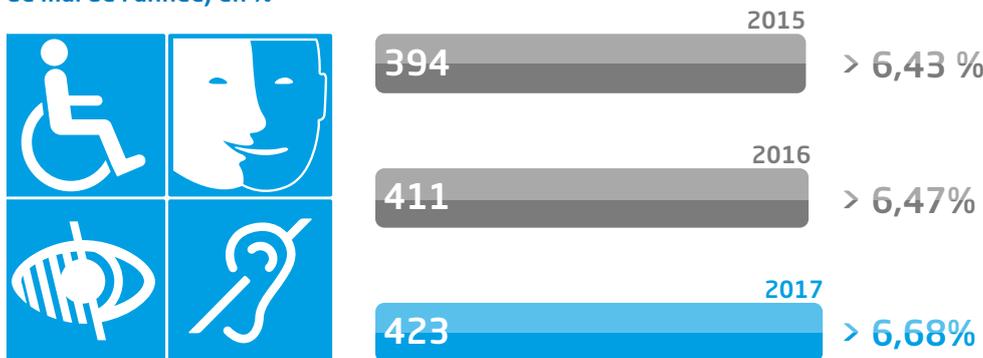
1.6.1.4. L'accompagnement au maintien dans l'emploi

En mai 2017, le Département emploie 6,68 % de travailleurs reconnus handicapés, soit 423 emplois réservés, respectant ainsi l'obligation réglementaire. Par ailleurs, 40 K€ ont été dépensés pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents (prothèses auditives, transports, interprétariat en langue des signes, auxiliaire de vie,...).

Le Département a apporté une attention particulière aux travailleurs handicapés concernés par le déménagement à l'HD Aréna par rapport à leurs conditions de travail et à l'accompagnement au changement induit.

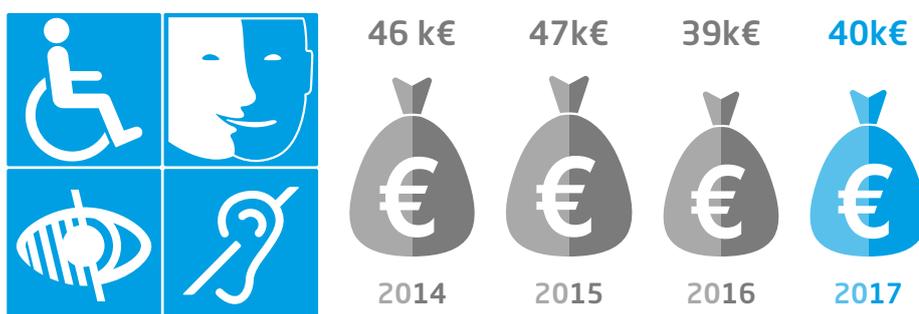
L'objectif à court terme est également d'améliorer les conditions de travail des agents sourds ou malentendants par le déploiement d'une application permettant la traduction instantanée des échanges (réunion, téléphone,...).

Nombre d'emplois réservés aux travailleurs handicapés et taux d'emploi des travailleurs reconnus handicapés (au mois de mai de l'année) en %



Le pourcentage s'explique par un accompagnement continu des agents susceptibles d'être reconnus travailleurs handicapés et probablement également par un vieillissement des agents.

Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés en K€

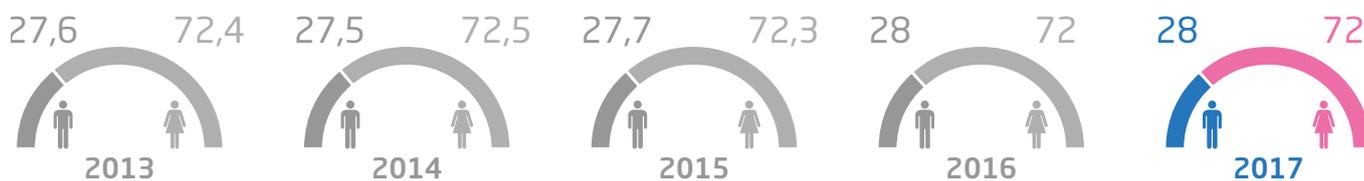


1.6.1.5. La mixité des effectifs

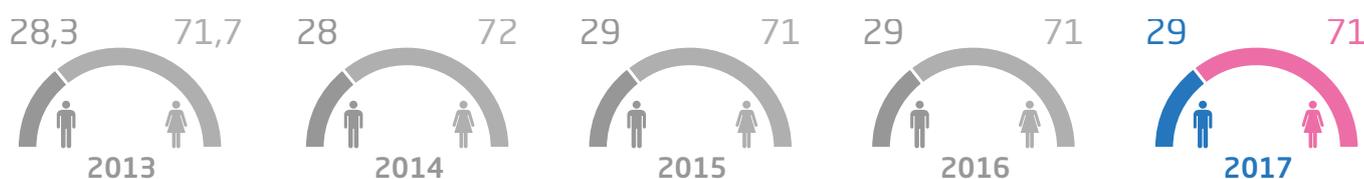
Plus de 72 % des agents du Département sont des femmes. Elles occupent 71 % des postes de catégorie A dont 41,2 % des emplois de direction (Directeur général adjoint, Directeur, adjoint au Directeur). En prenant également en considération les postes de chef de service, la proportion atteint 52 %.

Les femmes sont les plus représentées dans les filières médico-sociale (94 %) et administrative (84 %). La proportion de femmes est en revanche moindre dans les filières technique (47 %), culturelle (35 %) et sportive (23 %).

Part des femmes dans les effectifs (%)



Part des femmes dans les postes d'encadrement (%) en catégorie A



1.6.2 Garantir la santé et la sécurité au travail

1.6.2.1. La médecine professionnelle et préventive

Le service de médecine professionnelle et préventive assure le suivi médical de tous les agents départementaux lors des visites règlementaires destinées à apprécier l'aptitude de l'agent à son poste de travail et à prévenir et dépister toute pathologie en rapport ou non avec le poste de travail. Il met en œuvre une surveillance médicale renforcée en fonction des risques professionnels de certains métiers, et une surveillance médicale particulière pour les agents présentant une maladie chronique et/ou les agents handicapés. Il mène également des actions en milieu professionnel (visites de locaux, aménagement de postes), en collaboration avec les conseillers de prévention ainsi que des missions préventives de santé publique (consultation cardiologique, diabétologique, anti-tabac et de nutrition).

Il est également en charge du déploiement de défibrillateurs dans les parcs départementaux, dans les établissements départementaux et dans les collèges publics des Hauts-de-Seine. Au 31 décembre 2017, le parc de défibrillateurs compte 226 appareils.

Il travaille en collaboration avec le service accompagnement social et handicap assurant la mission handicap en cas de préconisation médicale pour un aménagement de poste d'un agent ayant la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Enfin, il dispose de deux psychologues qui ont un rôle de soutien, de conseil et d'orientation en cas de difficultés professionnelles et/ou personnelles. Celui-ci prend en charge les agents victimes d'agression en consultation individuelle et peut également proposer un soutien collectif d'équipe sur site.

1.6.2.2. La prévention des risques au travail à travers le document unique

En 2017, le Département a travaillé sur l'intégration des nouvelles organisations de travail et des risques professionnels, ainsi que sur la mise en place des diverses actions de prévention.

Plusieurs autres actions sont menées en parallèle :

- La communication dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail a été enrichie. De nombreuses fiches de sécurité au poste de travail (95), ainsi que des documents de sensibilisation sur certains risques professionnels ont été élaborés.
- La réalisation de 76 visites d'inspection par l'ACFI (Agent chargé des fonctions d'inspection) de la collectivité.

Sous l'égide du service de prévention des risques professionnels et du service de médecine professionnelle et préventive, une démarche de prévention des risques psychosociaux se poursuit avec l'intégration des risques dans le document unique.

1.6.3 Offrir aux agents un soutien social et proposer des prestations sociales

1.6.3.1. L'accompagnement social des agents

Le Département, soucieux de l'épanouissement de ses agents et conscient des interférences entre sphères privée et professionnelle, déploie une politique sociale de proximité dédiée aux agents momentanément fragilisés, et ce dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, mode de garde, parentalité, logement...).

Accompagnement social des agents

Agents suivis

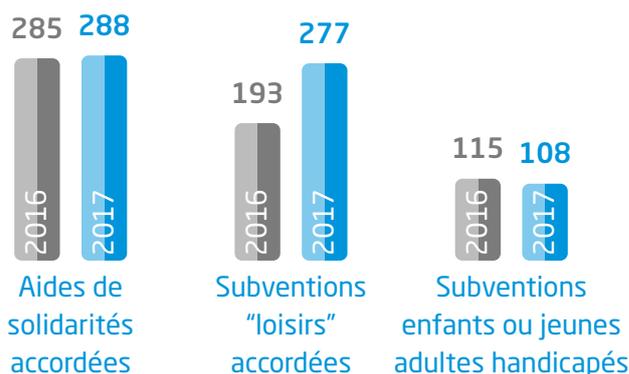
2016 514

2017 397

Entretiens

2016 884

2017 728



Le service d'accompagnement social du personnel et handicap accompagne les agents afin de les aider en cas de difficultés. Il a mené 728 entretiens en 2017, pour 397 agents suivis, et a accordé 288 aides de solidarité, 277 subventions au titre des centres de loisirs, classes découvertes, séjours linguistiques, colonies de vacances et 108 subventions pour enfant ou jeune adulte handicapé.

10 nouveaux prêts à caractère social ont été accordés au cours de l'année 2017 après un examen devant une commission consultative paritaire.

1.6.3.2. La politique sociale à destination des agents

En 2017, le Département a engagé un dialogue social sur l'évolution de sa politique sociale en faveur de son personnel afin de développer les prestations sociales fondamentales, c'est-à-dire celles relatives à la santé, à la prévoyance et à la restauration, et de renforcer l'efficacité des prestations de loisirs. Le projet a recherché également une convergence avec les prestations sociales proposées par l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, notamment en ce qui concerne le montant de la participation employeur aux mutuelles santé et prévoyance et la valeur faciale des titres restaurant.

Cette rénovation des prestations sociales est notamment le résultat d'un travail de concertation avec les représentants du personnel, au sein d'une commission ad hoc relative aux prestations sociales. Les propositions qui en ont résulté ont reçu un avis favorable unanime, moins une abstention, du Comité technique du 20 novembre 2017.

En 2017, le Département a favorisé le bien-être au travail de son personnel également par :

- la gestion d'une crèche départementale d'une capacité d'accueil de 80 enfants d'agents départementaux avec l'arrivée de 30 nouveaux enfants,
- l'attribution de 55 logements pour les agents,
- le versement d'une participation financière à la complémentaire santé et prévoyance.



Ce nouvel indicateur traduit la politique volontariste du Département en qualité d'employeur afin d'aider ses agents à être en bonne santé (mutuelle santé) et à se protéger financièrement des accidents de la vie (mutuelle prévoyance).

Le nombre d'adhérents subventionnés en 2017 est de 1 735 pour la complémentaire santé et de 1 520 pour la complémentaire prévoyance. Cela représente une dépense de l'ordre de 335 K€ pour l'année 2017. Le Département a pour objectif qu'un plus grand nombre d'agents bénéficie d'une mutuelle santé et prévoyance considérée comme un axe primordial de sa politique sociale en faveur de son personnel.

A cet effet, l'année 2017 a été marquée par l'instauration d'un dialogue avec les organisations syndicales dans l'objectif de revaloriser la participation employeur.

Le Département a également participé à une table ronde organisée par le CIG de la petite couronne sur la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) et a aidé l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine afin qu'il propose à ses agents des conventions de participation pour couvrir les risques relatifs à la santé et à la prévoyance.

La prise en charge de la restauration du personnel (dont 2,7 M€ de titres restaurant) de l'année 2017 a été marquée par :

- le renouvellement d'un marché de restauration collective pour le personnel situé dans les bâtiments centraux jusqu'au déménagement des services à l'HD Aréna. Les distributeurs sont sélectionnés par le titulaire du marché de restauration collective, à partir de leur capacité à fournir au niveau national des produits en provenance de fournisseurs locaux. Ils disposent d'un large réseau d'entrepôts, travaillant avec les producteurs les plus proches. Pour le Département, tous les fournisseurs locaux sont identifiés dans un rayon de 160 km des 3 sites de restauration. Une nomenclature détaillée (notamment pour les fruits et légumes locaux) est fournie ainsi que le « distancier » correspondant aux trois sites de restauration.
- la dématérialisation des titres restaurant dans le cadre d'un groupement de commande (avec l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines) a permis de supprimer l'impression des titres et les déplacements induits pour leur livraison auprès des agents.

La proposition de prestations sociales et de loisirs est de l'ordre de 4,5 M€ en direction des adultes et des enfants.

Un guide a été réalisé dans le but de communiquer sur l'ensemble des dispositifs proposés par le Département en faveur de son personnel afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et à une meilleure protection face aux risques de la vie.

1.6.4 Une communication attentive à l'environnement et à la solidarité

1.6.4.1. Une communication interne proactive

En vue du déménagement à l'Hôtel du Département Aréna en avril 2018 et afin de sensibiliser les agents en amont, le Département a organisé des Cleaning Weeks, semaines de grand rangement et de tri dans les services au sein de l'Hôtel du Département, en mai et en décembre 2017.

Le service Communication interne, appuyé par les autres services du pôle Communication, s'implique fortement pour valoriser le projet de modernisation de la collectivité (Vision'ère) et pour mobiliser les agents (plan de communication, animations, participations à des groupes de réflexion, accompagnements des responsables de groupes...).

1.6.4.2. Un communication solidaire

Les services de la communication et de la solidarité ont œuvré ensemble dans une démarche d'amélioration des services rendus au public, d'entretiens et de réunions de groupes avec la population se rendant en EDAS via des supports de communication spécifiques.

Un supplément « Bien-être au travail » a été créé et diffusé au sein de Vision'ère mag lors de la journée du personnel, en septembre 2017.

Une communication interne plus large sur les nouvelles habitudes de travail a été menée en 2017 dans l'optique du déménagement à l'HD Aréna (moins imprimer, mieux archiver, le vivre-ensemble).

1.6.5 La modernisation de l'administration départementale

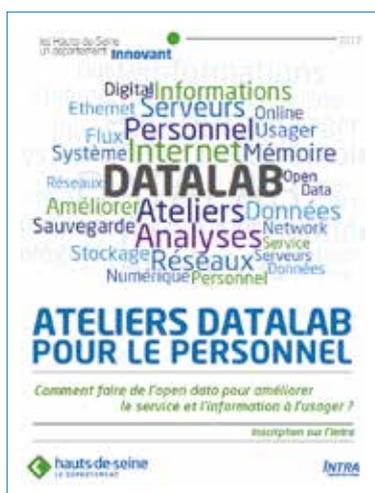
1.6.5.1. La démarche Vision'ère

Initiée en 2015, la démarche Vision'ère poursuit trois objectifs :

- affirmer la vision du Département,
- mettre les compétences en adéquation avec cette vision en imaginant collectivement de nouvelles réponses pour faire face aux nouveaux défis qui se présentent,
- consolider la culture de la relation à l'utilisateur ainsi qu'au territoire.

En 2017, les 23 groupes projet, qui ont associé plus de 600 agents de la collectivité, ont finalisé les projets engagés en 2015. Parmi ces projets, certains visent à développer la transversalité et renforcer le collectif, comme la mise en place d'un parcours d'intégration des nouveaux arrivants, d'un dispositif de mobilité interne, de cafés projets, ou encore la réalisation d'un kit sur la conduite de projet, d'une part, et d'un kit d'organisation de séminaires, d'autre part.

L'innovation est également au cœur de cette démarche puisque plusieurs projets y contribuent comme la création d'un observatoire territorial et d'ateliers participatifs de « sensibilisation à la donnée » (Datalab), l'expérimentation du télétravail et le lancement d'une plateforme d'appel à idées collaboratives, baptisée « Imagine », ouverte à l'ensemble des agents afin de partager et co-construire des solutions originales et innovantes sur la relation des services avec les usagers.



Afin d'améliorer le service et l'information à l'utilisateur et dans le cadre de la démarche Vision'ère de modernisation de l'administration départementale, le projet de Datalab interne, validé le 7 mars 2017, a proposé deux types d'atelier à destination des agents : atelier de sensibilisation à la donnée sur les thèmes des transports, de la solidarité et de la culture et atelier d'accompagnement personnalisé sur les données.

Trois ateliers de sensibilisation à la donnée ont été animés en 2017 pour un total de 37 participants. Ils ont ainsi permis aux agents de découvrir les possibilités offertes par l'Open data : comment consulter et réutiliser les données ouvertes par le Département, les croiser avec les données ouvertes par d'autres acteurs, s'en servir pour créer des tableaux de bord et de suivi, enrichir des rapports d'activité, etc.

1.6.5.2. Une mutualisation des moyens avec le Département des Yvelines

Le rapprochement des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines passe par un travail commun et une mutualisation des moyens des deux pôles communication sur certains projets phares tels que la création d'une maquette en 3D de l'ouest francilien mettant en avant les grands projets et les grandes réalisations, la plaquette d'attractivité de ce territoire, en versions française et anglaise, la tenue d'un stand commun aux salons de l'immobilier d'entreprise SIMI et MIPIM, la carte de vœux et la cérémonie des vœux, le thème de l'exposition photographique en plein air « Yvelines - Hauts-de-Seine, la frontière introuvable » et de celui du déjeuner de la Journée internationale des Femmes « Le droit à l'éducation pour toute femme » en présence des Présidents des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

1.7

L'amélioration en continu du service rendu à la population



Dans le domaine social, le Département a engagé l'élaboration d'un nouveau schéma d'organisation sociale et médico-sociale, en lien également avec le Département des Yvelines, visant à repositionner l'offre de services en fonction du diagnostic territorial actualisé. Une adoption en assemblée plénière est envisagée en septembre 2018 avec approbation ultérieurement d'un nouveau règlement d'action sociale adapté aux évolutions de l'environnement (sociétal et technologique notamment).

Dans ce contexte, l'amélioration en continu de la qualité du service rendu passe par des mesures de simplification visant à fluidifier les relations entre les citoyens et l'institution et par une professionnalisation et une interdisciplinarité renforcées.

1.7.1 Des mesures de modernisation visant à simplifier les relations entre les publics et l'institution

Les mesures de modernisation permettant de simplifier les relations entre les publics et l'institution sont multiples.

> zoom

Le Service ACCEO : un nouveau dispositif de communication universelle des personnes déficientes auditives

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose le principe d'accessibilité pour tous dans les espaces de la vie publique. Elle reconnaît aussi la langue des signes comme une langue à part entière. Actuellement, 5 millions de personnes sont concernées par un handicap auditif, et ce chiffre progresse avec le vieillissement de la population. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'est dotée en 2017 du service « Acceo » afin de permettre à l'ensemble des agents d'accueil de communiquer de manière fluide avec des usagers sourds ou malentendants. Ce dispositif permet en effet de traduire oralement en temps réel ce qu'un usager signe par visio-interprétation en Langue des signes française (LSF). Il permet en retour de sous-titrer en temps réel les propos de l'agent d'accueil pour l'utilisateur par Transcription instantanée de la parole (TIP). Ce service vient compléter l'accueil par un agent sourd des personnes qui signent.

Perspective(s) :

Suite à l'expérimentation menée en 2017 à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), d'autres sites départementaux vont être équipés du dispositif de visio-interprétation et de transcription instantanée de la parole.

Par ailleurs, la MDPH s'est engagée dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous » dès 2017 avec la mise en place du plan d'accompagnement global des personnes en situation complexe ou critique ainsi que pour les départs non souhaités vers la Belgique.

Depuis le 1er juillet 2017, la Carte mobilité inclusion (CMI), issue de la loi pour une république numérique du 7 octobre 2016, se substitue aux actuelles cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement. Elle simplifie les démarches administratives des personnes âgées bénéficiaires ou en demande d'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) en sécurisant et raccourcissant les délais de fabrication des cartes. Le formulaire est d'ailleurs disponible en ligne sur le site du Département. Le portail, mis à disposition des usagers par l'imprimerie nationale en charge de leur fabrication, renseigne chacun sur l'état d'avancement de sa demande.

Le comité des usagers du dispositif « Pour aider à la mobilité » (PAM), créé en 2015, a fait l'objet d'une évaluation à partir d'enquêtes de satisfaction. La prise en compte des demandes des usagers s'est traduite par une meilleure gestion des listes d'attente et un renforcement de l'offre de transport, soit au final par une amélioration de la qualité du service.

Perspective(s) w:

Avec un futur règlement envisagé pour le comité des usagers du PAM pour juin 2018, plusieurs mesures devraient permettre de poursuivre dans cette voie en favorisant les intermodalités, en actualisant les critères d'éligibilité des usagers et en précisant les trajets éligibles. Il est prévu d'associer à la réflexion les associations et de réunir les comités lors de points d'information réguliers.

La fonction de **médiateur** créée en septembre 2015 participe de la modernisation de l'administration. Sa mission consiste à recevoir et traiter les réclamations complexes qui peuvent voir le jour entre l'institution et les usagers en proposant des solutions de règlement amiable. Il traite également des demandes émanant du Défenseur des droits. En 2017, 90 litiges ont été ainsi réglés.

L'adhésion du Département au **dispositif de tiers payant** pour le paiement des cotisations sociales liées au financement en CESU (Chèque emploi service universel) préfinancés de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et de la PCH (emploi direct à domicile) permet aux usagers de ne plus gérer le paiement de leurs charges sociales, désormais directement prélevées.

1.7.2

Former les professionnels du social et privilégier la pluridisciplinarité au bénéfice de l'utilisateur

La formation des professionnels de l'action sociale s'appuie sur une dimension pluridisciplinaire renforcée au bénéfice d'une prise en charge optimisée des usagers. On peut aussi noter différentes actions traduisant la volonté du Département de mettre l'accent sur la formation en continu de ses professionnels aux pratiques et outils.

Une **réflexion pluridisciplinaire** en centres de Protection maternelle infantile (PMI) a été menée afin de proposer aux parents un accompagnement global centré sur la santé de l'enfant avec les équipes de pédopsychiatrie.

Des **Réunions de coordination** petite enfance (RCPE) ont concerné 180 familles vulnérables bénéficiant d'un accompagnement globalisé et de Concertation locale enfance (CLE). Elles ont permis d'étudier la situation de 608 enfants. Une réflexion conduite en 2017 devrait permettre de fusionner ces deux instances en une seule dans un objectif de mutualisation renforcée entre professionnels.

Une démarche de **formation à l'évaluation participative** du Centre régional d'études, d'actions et d'informations a été lancée. Elle vise à favoriser la transversalité des traitements et des évaluations des informations préoccupantes.

Les missions d'accueil individuel et collectif de la petite enfance ont été unifiées avec des **équipes dédiées** favorisant leur professionnalisation, la sécurisation et l'harmonisation des pratiques pour un service rendu sur le territoire amélioré. Fin 2017, le Département compte 43 735 places d'accueil des moins de six ans et 6 099 personnes agréées.

Des travaux **d'informatisation des activités de la PMI** ont été lancés. Un Système d'Informations homogène, pérenne et évolutif remplacera ainsi une mosaïque d'outils. Il est construit en partenariat avec les Yvelines et avec des groupes pluridisciplinaires de professionnels, dans un objectif de modernisation et d'amélioration de la connaissance des publics. C'est ainsi que des échanges avec la CAF et les services d'état civil permettront de disposer plus aisément des déclarations de grossesse et des avis de naissance.

Un projet de renouveau des pratiques d'accompagnement social

Issu d'une expérimentation transversale portée par le Département, l'objectif recherché consiste à développer de nouvelles pratiques d'accompagnement social pour renforcer le pouvoir d'agir des publics en insertion via deux axes :

- la formation à l'entretien collaboratif des travailleurs sociaux,
- la mobilisation de l'économie collaborative avec la création d'une plateforme des initiatives collaboratives.



Cahier 23 des Entretiens Albert Kahn :
Pour un renouveau des pratiques d'accompagnement social

Perspective(s) :

Une plateforme téléphonique commune est en train de voir le jour pour gérer l'ensemble des appels destinés aux centres de PMI des deux Départements. Cela devrait démarrer à l'été 2018.

2

Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire



Les actions volontaristes menées par le Département sur son territoire concourent à limiter son empreinte carbone, à améliorer la qualité de l'air, à préserver la biodiversité et la ressource en eau. Outre la maîtrise des consommations énergétiques et une offre riche de transports en commun et de mobilité douce, le Département s'attache à conserver et à valoriser son patrimoine naturel et culturel. Son action de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires, pilier de sa compétence départementale, contribue également à l'épanouissement des Altoséquanais et à l'amélioration du cadre de vie.

2.1 La lutte contre le changement climatique



2.1.1 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département

La dernière édition du bilan des émissions de Gaz à effet de serre (GES) du Département porte sur les données de l'année 2014. Le Département a fait le choix pour ce bilan 2014 de se concentrer essentiellement sur les périmètres réglementaires, le scope 1 (émissions directes de GES) et le scope 2 (émissions indirectes de GES issues de l'énergie), qui concernent les énergies consommées par le patrimoine, là où les leviers sont les plus importants du Département.

Les domaines d'activités les plus émissifs, tous types d'émissions confondus étaient :

- les collèges (46 %) ;
- les chantiers (23 %) ;
- le patrimoine bâti départemental, hors collèges (24 %).

Des actions ont été proposées pour réduire les émissions du Département à moyen terme au cours des trois dernières années. Elles portent sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, l'impact environnemental des engins de chantier ou encore les déplacements professionnels.

Perspective(s) :

Conformément à la réglementation qui impose une mise à jour tous les 3 ans, le Département établira une nouvelle édition de son bilan des émissions de GES sur les données 2017 au cours de l'année 2018.

2.1.2 Le Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM)

À l'été 2017, la Métropole du Grand Paris a sollicité les 131 communes, les 11 établissements publics territoriaux, et l'ensemble des acteurs concernés sur son projet de Plan climat air énergie métropolitain. Le Département y a contribué par la communication des actions mises en œuvre sur son territoire en faveur de la qualité de l'air. Le 8 décembre 2017, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a validé ce premier plan Climat qui vise un objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

2.1.3 La qualité de l'air

Le Département est convaincu de l'enjeu sanitaire et économique que représente l'amélioration de la qualité de l'air. La politique d'aménagement du territoire qui y est menée depuis plusieurs décennies en est la preuve : le développement des transports collectifs, le remplacement progressif des infrastructures routières de transit, héritées de l'Etat, par des boulevards urbains fluides et apaisés, la création d'un nouveau rapport entre les villes et le fleuve, la promotion d'une densification raisonnée des zones urbaines ou encore le développement et la protection des espaces naturels et forestiers.

2.1.3.1. Le projet de Plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Le Préfet de Région a sollicité l'avis des collectivités sur le projet de Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Ile-de-France. Ce projet de PPA a ensuite fait l'objet d'une enquête publique en vue d'une approbation définitive. Ce plan prévoit 25 défis déclinés en 45 actions ciblant principalement les deux secteurs les plus émetteurs de particules fines (PM10) et d'oxydes d'azote (NOX) que sont les transports et l'immobilier résidentiel et tertiaire. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre des dispositions qu'il contient, ainsi que de mettre en place de nouvelles dispositions pour une reconquête rapide de la qualité de l'air.

Le 30 juin 2017, le Département a émis un avis favorable sur ce projet de PPA avec des réserves notamment sur la question des Zones à circulation restreinte (ZCR).

Perspective(s) :

Le PPA sera adopté au début de l'année 2018.

2.1.3.2. La gestion des pics de pollution atmosphérique

Le Département s'associe aux procédures d'information-recommandation et d'alerte auprès des Altoséquanais en cas d'épisodes de pollution prévus par l'arrêté inter-préfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016. Les recommandations sont consultables sur le site internet :

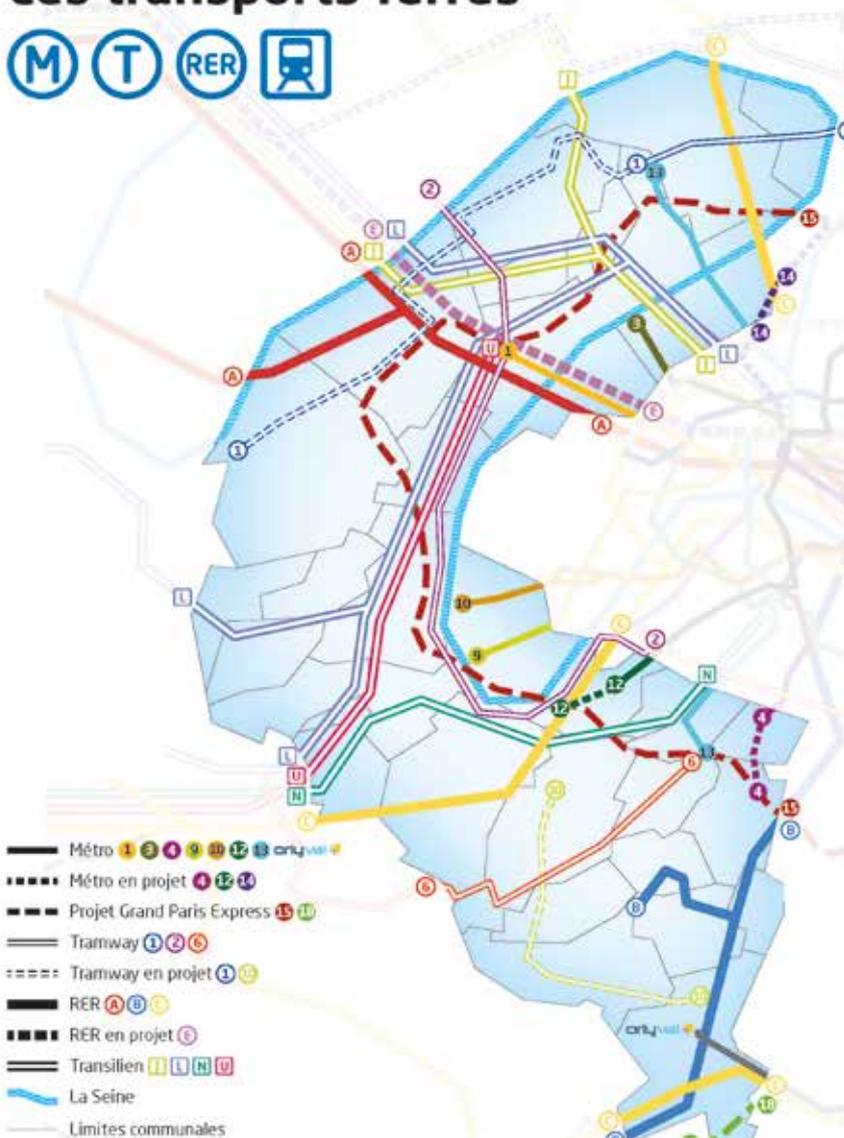
<http://www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/initiatives-durables/gestion-des-episodes-de-pollution-atmospherique/>

2.1.4 Les déplacements autrement : des alternatives à l'automobile

2.1.4.1. La participation du Département au STIF

Le Département est administrateur du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) nommé Ile-de-France Mobilités à partir de juin 2017 et, à ce titre, a versé, en 2017, une contribution statutaire de 97,82 M€, soit 7,74 % des contributions publiques. Il participe également à la conception et à la réalisation de projets d'amélioration des transports en commun traversant le territoire en qualité de financeur et en qualité de maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways.

Les transports ferrés



2.1.4.2. Le déploiement des tramways

Linéaire de tramways aménagés (km cumulés)



- Le projet de prolongement de la ligne de tramway T1 à l'ouest reliera le terminus « Les Courtilles » à Asnières/Gennevilliers à la station « Gabriel Péri » à Colombes. Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains, ainsi que la coordination du projet. La RATP se charge du système de transport.

En 2015, le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré le projet d'Utilité Publique. Le T1 sera en correspondance avec le métro ligne 13 aux « Courtilles », le Transilien ligne J à la « Gare du Stade », le tramway T2 à « Parc Pierre Lagravère » ainsi qu'avec de nombreuses lignes de bus. Les travaux préparatoires de la phase 1 ont démarré sur l'avenue de la Redoute à Asnières. Les travaux de ligne ont démarré à l'été 2017.

Perspective(s) :

Le projet sera réalisé en 2 phases :

- phase 1 - mise en service prévue en 2019 : tronçon des « Courtilles » au carrefour des Quatre Routes à Asnières ;
- phase 2 - mise en service ultérieure : tronçon des Quatre Routes à « Gabriel Péri » à Colombes.

Les 6,4 km du tracé de cette extension, qui comprend la création de 11 stations et le réaménagement de 2 stations existantes, seront parcourus en une vingtaine de minutes par plus de 60 000 voyageurs par jour.

- Le futur tramway Tram 10 sera doté de 14 stations et reliera le carrefour de la Croix de Berny à Antony à la place du Garde à Clamart. Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains ainsi que la coordination du projet. Ile-de-France Mobilités se charge du système de transport. Ce tramway sera en correspondance avec le RER B et le Trans-Val-de-Marne (TVM) à « La Croix de Berny », le tramway T6 à « Hôpital Béclère » ainsi qu'avec de nombreuses lignes de bus.

La Déclaration d'utilité publique (DUP) a été prononcée en octobre 2016. L'avant-projet a été approuvé en mars 2017 et les travaux de dévoiement de réseaux sont en cours depuis mi-2017.

Perspective(s) :

À l'horizon 2023, les 8,2 km du tracé seront parcourus en 25 minutes avec, en heures de pointe, un tramway toutes les 6 minutes. À une échéance plus lointaine, compte tenu des choix techniques à réaliser et des financements à mobiliser, le prolongement du T10 est envisagé vers une gare du Grand Paris Express (Fort d'Issy-Vanves-Clamart ou Issy RER).

- Le T1 Nanterre-Rueil est le prolongement du tramway T1 depuis Colombes jusqu'à Rueil-Malmaison sur une longueur de 7,5 km. Le Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) a été approuvé par le STIF en juillet 2016 et la concertation s'est déroulée de novembre 2016 à janvier 2017. Les études préliminaires et d'impact sont en cours d'élaboration.

Perspective(s) :

Le schéma de principe est en cours de finalisation et de validation.

2.1.4.3. Le déploiement des métros, RER, Grand Paris Express et lignes de bus

- Le projet de prolongement de la ligne 4 du métro reliera « Mairie de Montrouge » à « Bagneux », soit 2,7 km. Les travaux ont démarré en 2015. Les travaux de génie civil seront achevés en mars 2018. Le Département finance à 14,25 % cette opération.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée courant 2021. A l'horizon 2024, ce terminus sera connecté à la ligne 15 du Grand Paris Express.

- Le projet de prolongement de la ligne 14 du métro de « Saint-Lazare » à « Mairie de Saint-Ouen » a pour objectif prioritaire de désaturer le métro 13. Les travaux de génie civil des stations ont démarré en 2014, le creusement du tunnel en 2015 et la pose progressive des équipements ferroviaires en septembre 2016. Le Département finance à 2,92 % cette opération.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée courant 2020.

- Le projet de prolongement du RER E à l'ouest reliera « Haussmann Saint-Lazare » à Nanterre-la-Folie (horizon 2022) puis à Mantes-la-Jolie (horizon 2024). Il bénéficie d'une Déclaration d'Utilité Publique depuis le 31 janvier 2013. Cependant, le plan de financement n'était jusqu'à présent pas assuré. Les travaux ont démarré au printemps 2016. Le Département finance cette opération à hauteur de 150 M€.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée courant 2022 à Nanterre.

- Le projet du Grand Paris Express prévoit la création de 200 km de métro automatique pour relier les territoires de la Région.

En février 2018, le gouvernement établira une nouvelle feuille de route pour le schéma d'ensemble du Grand Paris Express qui modifie le calendrier de réalisation.

Les Hauts-de-Seine sont concernés par la ligne 15, rocade autour de Paris. Au sud, la trajectoire va de Bagneux à Pont de Sèvres (horizon 2024). Au nord, la trajectoire ira de Pont de Sèvres aux Grésillons (2030). Le Département est également concerné par la ligne 18 avec la gare d'Antony (2027).

Le Département est maître d'ouvrage pour les études d'intermodalité concernant 4 gares du métro 15 sud (Châtillon-Montrouge, Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy RER et Pont de Sèvres), pour trois gares du métro 15 ouest (Nanterre-la-Boule, Les Agnettes et Les Grésillons) et pour une gare du métro 18 (Antony).

L'objectif de ces études est de maximiser le rabattement des gares pour l'ensemble des modes de transport et d'organiser l'intermodalité à leurs abords (stationnement, arrêts de bus, nouvelles mobilités...).

Les études sont financées à 100 % par la Société du Grand Paris, à hauteur de 100 K€ par pôle maximum.

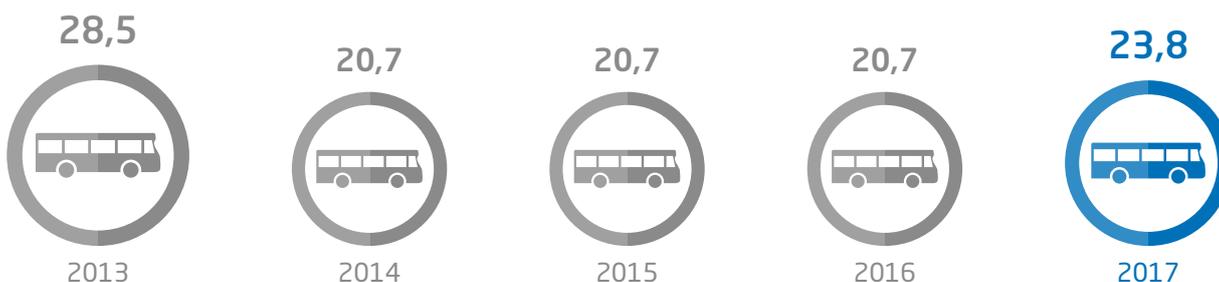
En 2017, le Département a affiné les propositions d'actions des 4 pôles du métro 15 sud ainsi que leur chiffrage. Il a également esquissé celles des 3 pôles de la ligne 15 ouest et d'Antony.

Perspective(s) :

Le financement de la mise en œuvre des actions restera à débattre entre l'État, la SGP, le STIF, la Région, le Département, les opérateurs, les Etablissements Publics Territoriaux et les Communes.

- Les lignes de bus

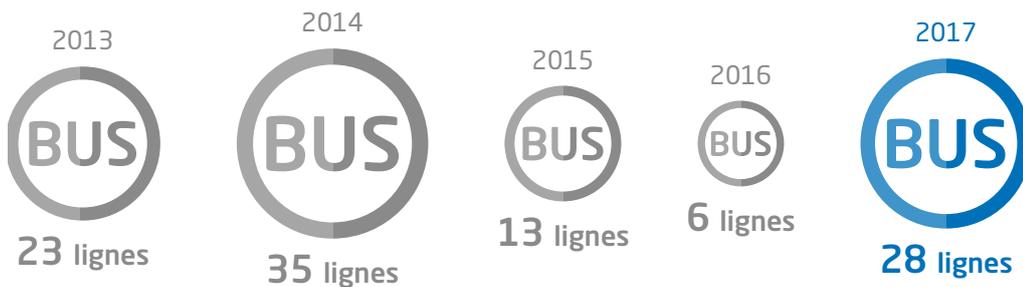
Linéaire de couloirs de bus aménagés sous Maîtrise d'ouvrage du Département (km cumulés)



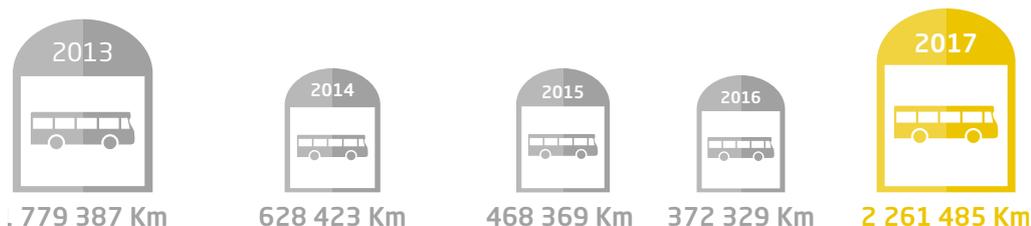
L'année 2017 a été marquée par la mise en service de nouveaux couloirs de bus sur route départementale à Clichy.

Lignes de bus dont l'offre a été renforcée :

... en nombre de lignes par an



... en nombre de km commerciaux supplémentaires par an



Le nombre de kilomètres commerciaux contractuels supplémentaires (KCC) comptabilisé est celui de l'ensemble de la ligne et pas seulement ceux des tronçons du territoire alto-séquanais, dans le cas des lignes interdépartementales. En 2017, le nombre de lignes en développement et surtout les kilomètres supplémentaires proposés sont en forte augmentation en raison de la mise en place d'un nouveau plan bus 2017-2021, dénommé le Grand Paris des Bus. Le renfort d'offre s'est concentré en soirée et nuit ainsi que le week-end pour proposer une offre plus attractive et répondre à l'évolution de mobilités des franciliens.

2.1.4.4. Le développement des aménagements cyclables

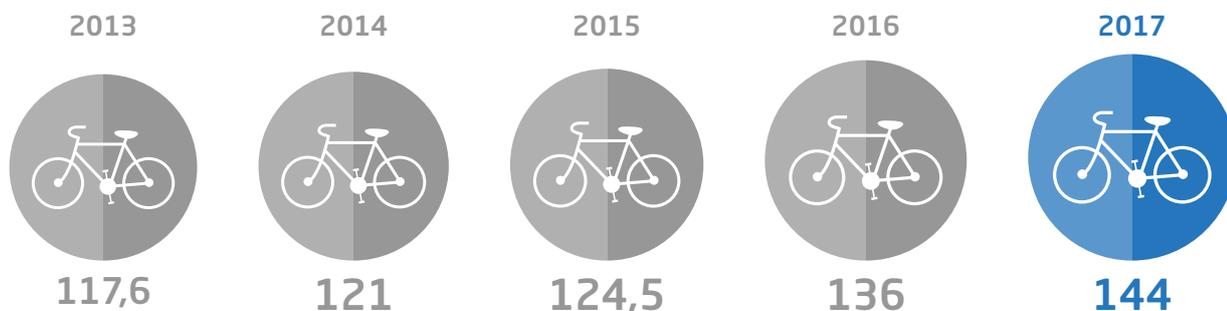
L'alternative aux véhicules motorisés est recherchée au travers d'un plan vélo qui comprend l'aménagement d'itinéraires cyclables sur voirie, en bords de Seine, et dans les parcs, parfois associés aux itinéraires de randonnées.

Trois itinéraires inscrits au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes traversent le département des Hauts-de-Seine : l'Avenue Verte London Paris, la Véloscénie (entre Paris et le Mont-Saint-Michel) et la Seine à Vélo (entre Paris et Le Havre/Honfleur).

En 2017, le Département a approuvé le principe d'adhésion aux instances de gouvernance de ces trois itinéraires, ce qui lui permet de valoriser son implication technique et de contribuer à la promotion de ces véloroutes conformément à la stratégie de développement touristique interdépartementale.

En fin d'année 2017, le réseau cyclable compte 144 km d'aménagements cyclables.

Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département (km cumulés)



2.1.5.1. Les perspectives des réseaux de chaleur sur le territoire

En 2016-2017, un partenariat entre le Département, le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC), la Région Ile-de-France et l'ADEME a été établi afin de financer un état des lieux et une étude des perspectives des réseaux de chaleur renouvelables dans le département des Hauts-de-Seine. Une vingtaine de réseaux de chaleur et de froid existent sur le département.

Cette étude sera un outil d'aide à la décision pour les 36 communes du territoire afin qu'elles identifient leur potentiel de développement de cette filière énergétique sur leur commune ou en partenariat avec les communes avoisinantes. Le développement des réseaux de chaleur et de froid constitue l'un des axes de développement identifiés par le Schéma régional climat, air, énergie d'Ile-de-France (SRCAE) et est réaffirmé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

La première version du rapport a été établie en fin 2017 pour une finalisation en 2018.

Perspective(s) :

Cette étude sera présentée en début d'année 2018 aux communes du territoire lors d'une réunion animée par l'Association des maires AMD92. Le rapport final sera diffusé en 2018.

2.1.5.2. La construction de l'immeuble de bureaux intégré au bâtiment U Aréna

L'immeuble de bureaux, intégré au U Aréna, a été construit en recherche d'une certification du label HQE, tout en respectant l'ambition énergétique du label BBC-Effinergie, tel que défini dans l'arrêté du 8 mai 2007. Ainsi, l'enveloppe du bâtiment a fait l'objet d'un traitement en conformité avec la réglementation thermique applicable.

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, le bâtiment est raccordé au réseau de chaleur urbain et il dispose d'une alimentation en chaleur provenant d'une chaufferie gaz. Cette dernière permet de sécuriser l'approvisionnement énergétique et d'optimiser les coûts de fonctionnement. L'énergie dégagée par les groupes électrogènes est également valorisée et récupérée pour le chauffage du site.

Enfin, de manière à optimiser le bon fonctionnement et les économies d'énergie, chaque zone est équipée d'une régulation de l'ensemble des fluides (chaud, froid, éclairage), pilotée par détection de présence ou sur la qualité de l'air ambiant (présence du dioxyde de carbone CO₂).

2.1.5.3. Les techniques alternatives économes en énergie pour l'aménagement des infrastructures routières

Depuis 2005, les enrobés tièdes sont privilégiés lors des travaux de voirie. Ce procédé permet de faire des économies d'énergie de 15 % car la température du bitume utilisé est moins élevée. Les émissions de gaz à effet de serre sont quant à elles réduites de 30 %.

En 2017, 7 400 tonnes d'enrobés tièdes ont été mis en place sur les routes départementales sur 10 opérations représentant un linéaire total de 5,1 kilomètres.

Le soutien du Département se traduit par des aides à la création de logements sociaux plus économes, par l'amélioration de la performance énergétique du parc existant public et privé, et par l'adaptation des logements aux besoins spécifiques de leurs occupants.

2.1.6.1. Le parc public

En 2017, 83 % des logements sociaux financés par le Département ont obtenu la certification Qualitel Habitat & Environnement.

Parmi ces projets financés en 2017 : une opération de construction d'une résidence pour étudiants (photo ci-après) conduite par Hauts-de-Seine Habitat située à Sceaux. Ce projet immobilier, qui doit être livré en 2018, s'inscrit dans un processus de labellisation Effinergie+, c'est-à-dire des bâtiments à énergie positive produisant plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'ils n'en consomment pour leur fonctionnement.



© Ateliers 115 Architectes

Opération de l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine habitat - Résidence pour étudiants de 150 logements sociaux située secteur des Quatre-Chemins, lot n°5 à Sceaux

Photo captée sur site de Hauts-de-Seine Habitat :

<https://www.hautsdeSeinehabitat.fr/notre-actualite/sceaux-construction-de-150-logements-etudiants>

109 logements sociaux ont également bénéficié de subventions départementales au titre de l'amélioration et de l'adaptation de logements locatifs. Cette intervention vise l'amélioration générale des conditions de confort des logements et principalement l'adaptation au vieillissement de leurs occupants.

Par ailleurs, le Département soutient l'office public de l'habitat, Hauts-de-Seine Habitat, dont il est la collectivité de rattachement, dans le cadre de son programme annuel d'aide à l'amélioration générale de son patrimoine, à hauteur de 10 M€ pour l'année 2017 pour 5 794 logements.

70 % du programme 2017 de travaux porte sur des opérations d'amélioration de la performance énergétique du parc. L'Office a inscrit, dans ce programme annuel de travaux, la réhabilitation énergétique de trois résidences, de 582 logements au total, situées à Asnières-sur-Seine (2-16 rue Emile-Zola), à Châtenay-Malabry (résidence La Briaude) et à Suresnes (résidence Les Moulineaux). Ces travaux permettront à deux de ces résidences d'atteindre une étiquette énergétique B.

2.1.6.2. Le parc privé

En 2017, 481 ménages alto-séquanais ont été aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé pour un montant total de 862 K€. 55 % des travaux financés sont des travaux de copropriété et 44 % des travaux privatifs (la différence de 1 % est constituée de travaux mixtes).

En intervenant sur le parc privé, le Département poursuit plusieurs objectifs :

1. Prévenir l'apparition de copropriétés dégradées sur son territoire :

Les aides départementales permettent à des propriétaires modestes d'assumer des travaux importants dans les parties communes tels que des changements de menuiseries, des réfections de toiture, de réseaux ou des ravalements, notamment dans des copropriétés dégradées ou faisant l'objet d'arrêtés de péril ordinaire ou d'insalubrité.

2. Garantir la durabilité sociale des logements en les adaptant aux besoins spécifiques de leurs occupants :

Dans le cadre de travaux dits privatifs ou de copropriété, les propriétaires alto-séquanais modestes sont accompagnés dans l'amélioration de leur habitat que ce soit en matière de performance énergétique ou de sécurisation. Ces aides favorisent le maintien des propriétaires-occupants concernés dans leur logement dans des conditions de vie décentes.

3. Améliorer la performance énergétique du patrimoine ancien :

Le soutien départemental à l'amélioration de l'habitat privé permet à des ménages modestes d'assumer le coût de travaux privatifs ou de copropriété. Cette politique présente donc une dimension sociale forte, en sus d'une contribution à l'amélioration du patrimoine ancien de logements.

En fixant une priorité sur l'amélioration de la performance énergétique des logements (travaux d'isolation de toiture et en façade, de changement de système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ou encore de remplacement de menuiseries), le Département favorise la maîtrise des charges résultant des consommations énergétiques et participe ainsi pleinement à la démarche de lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique.

Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées relatives aux parties communes et/ou privatives



La typologie des travaux est conforme aux axes prioritaires du règlement départemental des aides à l'amélioration de l'habitat privé adopté en 2016.

La part de travaux concourant à la maîtrise des charges représente 70 %.

Les natures de ces travaux en faveur d'une réduction des consommations énergétiques sont : le ravalement avec isolation thermique par l'extérieur dans 60 % des cas, le changement des menuiseries pour un quart, l'isolation de la toiture pour 11 % et 6 % affectés au changement de chaudière ou autre mode de chauffage.

2.1.6.3. Sensibiliser les locataires aux gestes écoresponsables

En 2016, l'association Ecolocataires a commencé la mise en œuvre de son activité de sensibilisation des locataires aux gestes écoresponsables pour favoriser la diminution de leurs charges et les accompagner vers une réduction de leurs déchets via l'installation de composteurs collectifs.

Au démarrage de l'association, fin 2015, le Département lui avait accordé une subvention de 20 000 €.

En 2017, une subvention du même montant lui a été attribuée pour le développement des actions menées.



> action phare

Les 10 ans d'une gestion « zéro phyto » dans les parcs départementaux

Le Département a réduit significativement l'utilisation des pesticides depuis 2003 pour aboutir à leur suppression totale dans les parcs départementaux le 1^{er} janvier 2007, y compris l'utilisation des désherbants chimiques. Il a donc été précurseur de cette démarche écologique 10 ans avant la loi Labbé.

Cette démarche ne s'applique pas au stade Yves du Manoir qui est considéré comme un espace à contrainte où l'utilisation des produits phytosanitaires est autorisée mais de manière très ponctuelle et raisonnée.

Ainsi sur les 625 hectares d'espaces verts gérés par le Département, 607 hectares le sont sans pesticides depuis 10 ans. Cette politique « zéro pesticide » s'applique également aux 30 000 arbres d'alignement des routes départementales depuis le 1^{er} janvier 2007. Il en est de même des chaussées départementales, où sont pratiquées uniquement des méthodes de désherbage alternatif aux désherbants chimiques.

Cette démarche est garantie par le label « Espace végétal écologique »[®] (EVE) d'Ecocert environnement attribué à 16 parcs des Hauts-de-Seine.

Pour lutter contre certains parasites (pucerons, acariens...), le Département peut être amené à mettre en place ponctuellement des luttes biologiques par l'utilisation d'auxiliaires (coccinelles, chrysopes ...), par le recours à des produits utilisables en agriculture biologique et dont l'usage est possible dans les jardins (lutte contre la pyrale du buis), par la mise en place de pièges (lutte contre la processionnaire du pin, dératisation...) et par l'installation de nichoirs à oiseaux.

De manière générale, la gestion différenciée réalisée dans les parcs associée à la démarche « zéro pesticide » a permis de réduire considérablement la pression des ravageurs sur les végétaux par la présence d'une plus grande biodiversité. Ainsi les jardiniers constatent que des équilibres se sont créés rapidement après l'abandon des pesticides entre les parasites et les auxiliaires naturellement présents dans les jardins.

Le jardinier peut aussi amplifier les conditions favorables aux équilibres entre les espèces en plantant des végétaux qui serviront d'habitat et de garde-manger pour les auxiliaires.

Cette action de lutte biologique par conservation des espèces a été menée sur l'allée d'Honneur du Parc de Sceaux où les jardiniers n'auront plus besoin d'effectuer annuellement des lâchers d'auxiliaires car ils seront naturellement présents sur les plantes hôtes mises en place (lutte contre les pucerons et les acariens du tilleul).

La démarche « zéro pesticide » mise en place par le Département n'a pas généré de coût supplémentaire (constat établi par la comparaison des marchés horticoles d'entretien des parcs départementaux entre l'entretien conventionnel pratiqué avant 2007 et celui d'aujourd'hui).

Le désherbage alternatif est plus onéreux que le désherbage chimique mais ce surcoût est compensé largement par les pratiques de gestion différenciée des espaces verts mises en place par le Département.

2.2.1.2. La labellisation des parcs départementaux

La gestion des parcs départementaux est une gestion écologique qui met en œuvre des pratiques non polluantes, favorables à la biodiversité végétale et animale, ainsi qu'à l'activité biologique des sols. Elle est également économe en eau et en énergie.

La gestion écologique des espaces verts repose sur la maîtrise de critères environnementaux, économiques et sociaux précis appartenant aux dix domaines suivants : l'eau, le sol, la biodiversité, les paysages, les déchets, l'air, le bruit, l'énergie, les matériaux, matériels et produits et les aspects humains et sociaux.

Afin de prouver que les parcs respectent ce mode de gestion, les parcs sont audités chaque année par l'organisme de certification Ecocert qui vérifie que les critères du référentiel EVE® sont bien atteints.

En 2017, 9 sites ont été audités du 15 septembre au 19 octobre par trois auditeurs. Ils ont tous obtenu le maintien du label.

Le bilan de ces audits est très positif et permet de valoriser le travail et l'engagement des équipes.

16 parcs et jardins départementaux sont donc labellisés Espace végétal écologique (EVE®). Ils totalisent une surface en gestion écologique de 585 ha.

Nombre de parcs départementaux labellisés Espace végétal écologique (EVE®)



Perspective(s) :

La campagne 2017 marque un tournant dans la poursuite de la démarche EVE®. Si aujourd'hui l'ensemble des critères est relativement bien mis en valeur et respecté, les auditeurs ont insisté sur la mesure des effets des actions départementales. La définition d'objectifs ambitieux de développement durable doit être dans les années à venir plus pertinente. La mise en œuvre d'indicateurs est soulignée et cet objectif sera suivi en 2018.

En outre, 8 parcs ont l'agrément « refuge LPO - Jardin d'oiseau » dont les modalités d'attribution se font dans le cadre de la convention signée en 2004 avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Cet agrément récompense une veille ornithologique et des actions de préservation des oiseaux. La démarche constitue un bon indicateur de la gestion différenciée des parcs.

Perspective(s) :

Cette démarche sera étendue progressivement sur les parcs du secteur sud du département, avec dans un premier temps la labellisation « refuge LPO » du parc de la Vallée-aux-Loups sur 2018.

2.2.1.3. La poursuite des études sur le patrimoine naturel

Un inventaire ornithologique a été effectué dans le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups ainsi que dans la propriété Thévenin limitrophe pour une cohérence de l'étude. Les oiseaux sont considérés comme de bons indicateurs de la qualité et de l'évolution des milieux naturels.

De début avril à fin juin, l'agent d'accueil ornithologue, détaché pour le patrimoine naturel a réalisé l'inventaire des oiseaux nicheurs en trois passages sur chaque parcelle.

Cette année, 43 espèces d'oiseaux ont niché au parc de la Vallée-aux-Loups. C'est plus qu'en 2014 (38 espèces nicheuses), même si trois de ces espèces ne peuvent pas être considérées comme nicheuses (faucon crécerelle, faucon hobereau et pic épeichette).

Trois nouvelles espèces ont été inventoriées : la bergeronnette des ruisseaux, le roitelet à triple-bandeau et le choucas des tours.

Les effectifs de la majorité des autres espèces nicheuses sont stables.

Les espèces nicheuses qui ont disparu du parc depuis plusieurs décennies avaient et ont encore, à l'heure actuelle, un statut national défavorable.

Le classement en tant qu'espace naturel sensible (1995), le label EVE « Espace végétal écologique » (2012) ou encore le dernier plan de gestion concernant la période 2014/2018, atteste des efforts mis en place par le Département pour une gestion durable du parc de la Vallée aux loups, en vue de maintenir ou augmenter la biodiversité des lieux.

Les espèces installées récemment (grèbe castagneux, buse variable, faucon hobereau, pic mar...) attestent de l'opportunité de ces orientations.

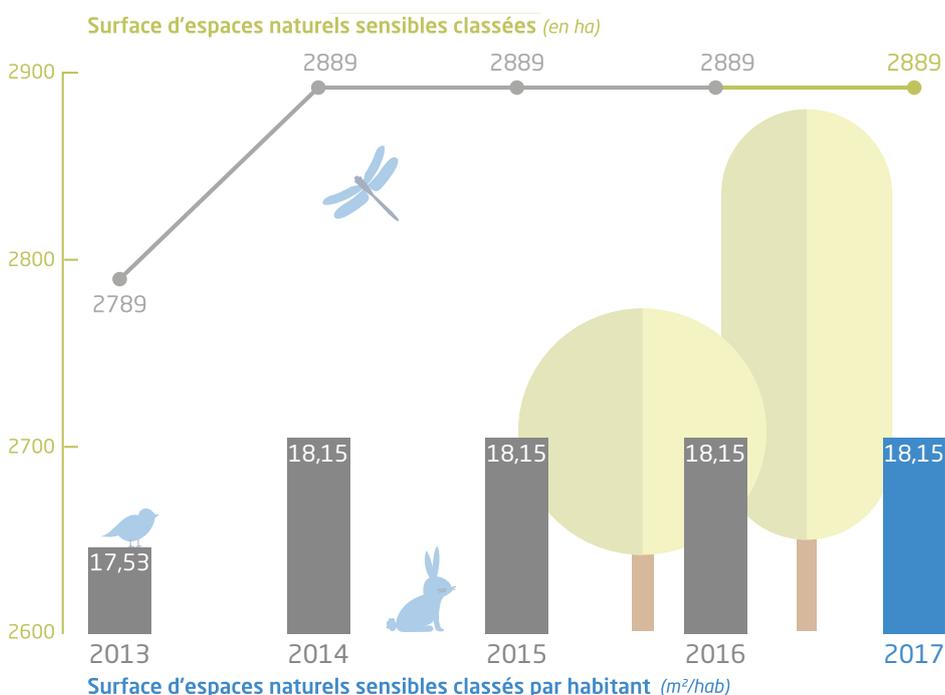
2.2.1.4. L'actualisation du Schéma des espaces naturels sensibles

Perspective(s) :

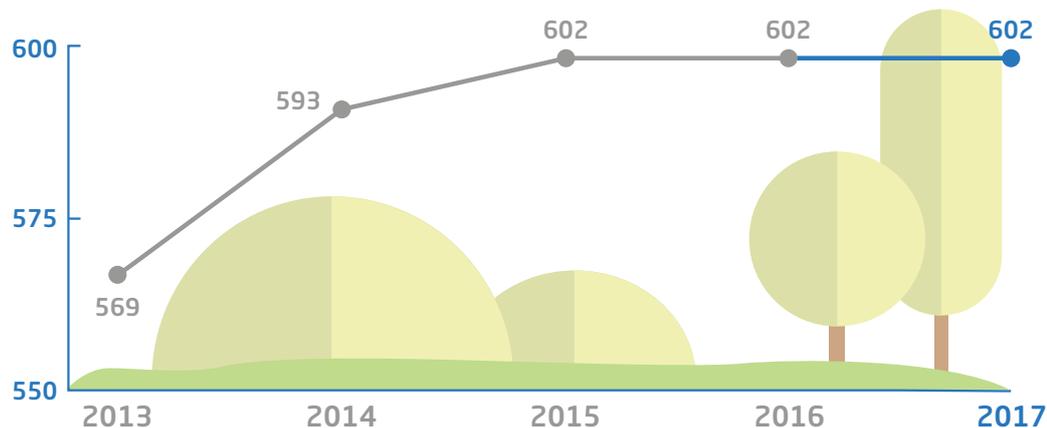
Une révision de l'actuel Schéma des espaces naturels sensibles (SDENS) est en cours et sera intégrée à une stratégie départementale des espaces de nature et liaisons vertes. Ce dernier fédérera et affichera une cohérence avec les autres politiques proches : schéma des berges, schéma des parcours buissonniers, plan d'itinéraires de promenade et randonnées, et espaces de nature dédiés aux sports de plein air.

Cette stratégie aura pour but de promouvoir le patrimoine naturel des Hauts-de-Seine et aura vocation à préserver et développer une véritable infrastructure verte sur le territoire. Dans cette optique, elle comportera une partie prospective en termes de futurs espaces ou liaisons à créer ou à protéger.

Les espaces naturels sensibles classés



La surface totale des parcs départementaux (surface entretenue en hectare)



Les surfaces des parcs départementaux entretenues sont restées stables en 2017 (602 ha).

2.2.1.5. Le Plan départemental d'itinéraires, de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le Département concentre les plus beaux espaces boisés de la petite couronne parisienne, propices à la promenade et à la randonnée. Par délibération du 29 avril 2011, l'Assemblée départementale a approuvé le Plan départemental d'itinéraires, de promenade et de randonnée. Celui-ci a pour vocation de faire connaître et valoriser le patrimoine naturel départemental. De même, l'Assemblée départementale a instauré une aide financière dédiée à l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR et relevant de la maîtrise d'ouvrage des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale dont le patrimoine foncier est traversé par ces sentiers.

<http://www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/patrimoine-vert/les-promenades-et-randonnees>

Plus de 400 km de PDIPR piéton sont ainsi identifiés et dévolus à la randonnée pédestre, soit :

- 4 sentiers de grande randonnée ;
- 1 sentier de grande randonnée de pays ;
- 11 sentiers de petite randonnée.

En 2017, la démarche d'actualisation des itinéraires a été poursuivie. Les 20 dernières communes ont été rencontrées afin de recueillir leur avis.

Les tracés modifiés ont été vérifiés sur le terrain et ont été soumis à l'accord du Comité départemental de randonnée pédestre.

Perspective(s) :

En 2018, les communes dont les tracés ont été modifiés seront amenées à délibérer. L'Assemblée départementale délibérera ensuite pour la totalité du territoire départemental.

2.2.1.6. La lutte contre les espèces déprédatrices ou envahissantes

Le frelon asiatique

Une expansion significative du frelon asiatique est à noter sur l'ensemble du territoire francilien.

Le Département intervient dès qu'on lui signale la présence d'un nid.

Au cours de l'année 2017, le Département a fait détruire par une entreprise spécialisée 11 nids de frelons asiatiques, soit 2 fois plus que sur 2016.

Perspective(s) :

Une fiche des bonnes pratiques destinée aux agents du Département, décrivant la tenue à suivre en cas d'observation de nids de frelons (mise en sécurité, signalement etc.) sera rédigée et diffusée en 2018.



© CD 92

Nid de frelons asiatiques dans les arbres des parcs départementaux

La perruche à collier



© CD 92/Willy Labre

Cette espèce est en phase de développement important au niveau régional. Une étude est en cours pour évaluer l'impact de cette expansion qui se vérifie également dans nos parcs.

Un site internet dédié à la perruche à collier, <http://perruche-a-collier.fr/>, sensibilise le public sur ce sujet.

Un observatoire participatif pour alimenter une base de données sur la présence des perruches en Ile-de-France et leurs dégâts, a été conçu en 2016.

Les participations à la plateforme perruche à collier : bilan 2017

En 2017, 213 contributions ont été enregistrées sur le territoire francilien, pour un total de 199 contributeurs.

– Les contributions à la plateforme pour le territoire des Hauts-de-Seine sont largement au-dessus des autres départements. Elles représentent à elles seules quasiment la moitié des participations.

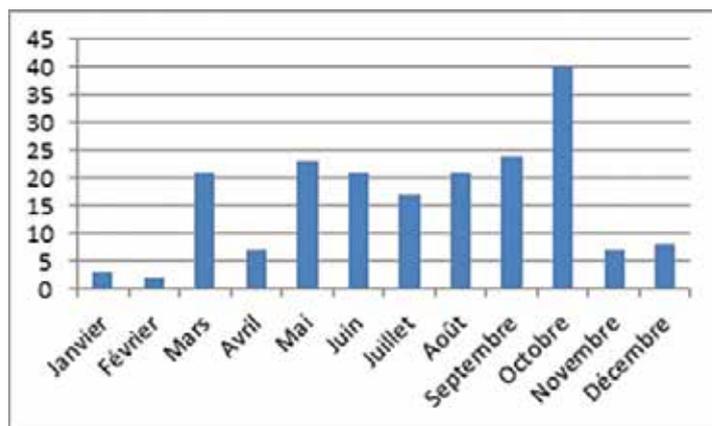
Les premières interprétations sont les suivantes :

- La forte concentration au sud des Hauts-de-Seine correspond au noyau historique autour de l'aéroport d'Orly et à la proximité des dortoirs de Massy. La commune d'Antony et celles avoisinant (Massy y compris) rassemblent 54 observations dont deux correspondent à des dortoirs repérés.
- Un patrimoine vert plus important, plus dense pourrait être une explication. Pourtant, on constate une faible présence autour du deuxième noyau au nord de Paris (93 et sud 95) et autour des bois de Vincennes et Boulogne.
- Une action de communication plus importante dans le département et les communes du 92 a été menée ce qui aurait induit une plus grande implication des habitants.

Il semble qu'une combinaison de ces trois facteurs expliquerait cette forte participation.

– Sur un total de 213 observations, on en dénombre 24 qui concernent des groupes de plus de vingt individus, 73 de 6 à 20 individus et 100 de 1 à 5 individus. Des dégâts ont été constatés 9 fois notamment sur les arbres. Le recensement des dégâts permet que ces observations soient suivies d'effets. Des colonies de 50 individus et plus ont été constatées à trois reprises.

– Sur l'année 2017, le mois d'octobre s'est démarqué par une très forte progression du « taux d'observation ». Il s'agit d'observation de groupe d'au moins 6 à plus de 20 perruches. On peut supposer que cette hausse est liée à une forte activité des effectifs issus des reproductions de l'année.



Perspective(s) :

Dans le cadre d'une réunion programmée au printemps 2018, avec les acteurs publics de la région Ile-de-France, une opération de promotion de la plateforme sera réalisée afin d'élargir la participation à une échelle géographique plus conséquente.

2.2.2 La préservation du patrimoine arboré

2.2.2.1. L'actualisation de l'inventaire des arbres remarquables

Les données ont été actualisées sur la nouvelle plateforme Open Data lancée le 30 mars 2016 et enrichies avec l'ajout de photographies.

2.2.2.2. La régénération des arbres le long des routes et dans les parcs départementaux

Le patrimoine arboré des voiries départementales et des parcs fait l'objet d'une attention particulière dont la responsabilité principale est assurée par un service dédié à la gestion des arbres.

Le Département procède au suivi de l'état sanitaire et de résistance mécanique de l'ensemble des arbres des parcs, des routes départementales et des collèges (diagnostics sanitaires réguliers réalisés par un expert, observations visuelles et mécaniques en interne).

L'optimisation de cette gestion est assurée par la mise en place de bases de données informatisées. Celle-ci est effective depuis 2002 pour les arbres des routes départementales ; elle est en cours de constitution pour les arbres des collèges et des parcs.

Dans le cadre de cette gestion adaptée, sont privilégiés :

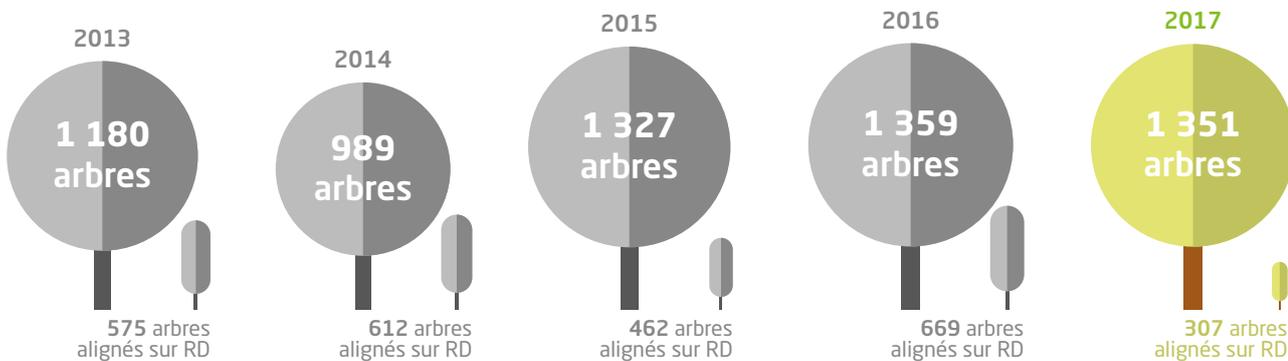
- la diversification de la palette végétale ;
- l'emploi des essences les mieux adaptées aux contraintes urbaines ;
- l'adéquation de l'essence à l'espace qui lui est réservé en prenant en considération la taille adulte de l'arbre et son port ;
- le choix quasi exclusif des formes libres à la place des formes architecturées, à l'exception des alignements existants.

Le patrimoine arboré des voies départementales est composé de 30 000 arbres représentant un linéaire planté de 300 km.

En 2017, 307 arbres ont été remplacés le long des routes départementales. A noter que 541 arbres ont été plantés dans les parcs départementaux dont 144 arbres pour le réaménagement du mail de la plaine de Châtenay et 405 arbres sur la liaison verte de Bois-Colombes.

2 184 baliveaux forestiers et plants forestiers ont été plantés également en 2017.

Nombre total d'arbres plantés par le Département



2.2.3 La préservation des ressources en eau

2.2.3.1. Le ramassage des déchets flottants sur la Seine et ses berges

Depuis 1980, le Département mène en continu le ramassage des déchets flottants sur la Seine et ses berges. C'est la seule collectivité territoriale à mener cette action en dehors de Ports-de-Paris pour le nettoyage des darses du port de Gennevilliers et du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) qui a recours aux prestations de bateaux nettoyeurs pour l'entretien de ses barrages flottants.



Récupération des déchets. © CD 92/Olivier Ravoire

Cette action s'inscrit dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. Elle concerne la Seine ainsi que les 66 km de berges traversant le territoire en rives droite et gauche du fleuve et bordant les 4 îles alto-séquanaises de Saint-Germain, Seguin, de Puteaux et de la Jatte.

Cette mission d'intérêt général très importante pour les usagers et les riverains du fleuve vise à lutter contre la pollution en évitant la dissémination de produits toxiques dans le milieu naturel et l'accumulation de déchets comme les verres, les plastiques, le caoutchouc, le polystyrène, les emballages et les épaves dont la durée de vie est souvent très élevée. Elle a aussi pour objectif de préserver la qualité des espaces aménagés en berges par le Département et de restaurer dans les meilleurs délais l'accessibilité des berges et la sécurité du plan d'eau, par le nettoyage des promenades basses longeant la Seine suite aux crues hivernales et aux orages en été.

3 à 11 tonnes de déchets sont collectées par semaine par les deux bateaux nettoyeurs, pour une moyenne annuelle atteignant environ 326 tonnes par an.

En 2017, 303 tonnes de déchets ont été collectées dont 134 tonnes de bois et feuillages valorisées sur des plateformes de compostage et 169 tonnes de déchets industriels banals triées dans des filières ad hoc en centre de tri (cartons, verres, ferreux principalement).

2.2.3.2. Le suivi annuel de la qualité hydro-biologique de la Seine

Le Département participe au suivi de l'état hydro-biologique de la Seine dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges adopté en 2006. Ce suivi est entrepris pour caractériser l'impact éventuel des aménagements de berges réalisés par le Département sur la qualité du milieu aquatique. Un programme pluriannuel de mesures a donc été conjointement établi avec les services de l'État, l'Agence de l'eau du bassin Seine-Normandie et le SIAAP. 7 stations de prélèvements réparties sur les 39 km de linéaire de Seine que compte le département ont été définies.

Les investigations réalisées annuellement portent d'une part sur l'identification et le comptage par échantillons des poissons, des peuplements végétaux et des macro-invertébrés en Seine et d'autre part sur l'analyse des algues microscopiques sensibles à la pollution du milieu aquatique.

L'année 2017 a été marquée par la présence sur les stations observées de deux espèces végétales rares à très rares en Île-de-France : le bident penché et le saule pourpre. Par ailleurs, il a été noté une augmentation sensible de la taille des herbiers de plantes aquatiques, par rapport à 2016. Parmi les espèces patrimoniales et remarquables de poissons rencontrées, ont notamment figuré : l'anguille européenne, la bouvière, l'ide mélanote, le chabot commun et la vandoise.



Végétation aquatique-Boulogne
© Société Hydrosphère



Anguille européenne adulte
© Société Hydrosphère



Végétation hygrophile-Sèvres
© Société Hydrosphère

2.2.3.3. La politique de gestion durable des eaux pluviales

Afin de réduire, par temps de pluie, les risques d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement et de limiter en zone unitaire les déversements d'eaux usées dans la Seine, le Département mène une politique de gestion durable des eaux pluviales auprès des différents partenaires, acteurs d'opérations immobilières ou d'infrastructures participant au renouvellement urbain actuel. L'objectif est de favoriser une gestion à la source de ces eaux par l'usage de techniques alternatives. En effet, celles-ci permettent de retrouver un cycle urbain de l'eau plus vertueux grâce à l'infiltration, la réduction des volumes rejetés au réseau d'assainissement et la dépollution des eaux de ruissellement par le sol.

Pour atteindre ces objectifs et tenir compte des évolutions réglementaires, le Département a actualisé en 2016 son règlement d'assainissement. Ainsi, les eaux de ruissellement générées par toute nouvelle construction ou aménagement, doivent être gérées sur l'emprise du projet sans raccordement au réseau

d'assainissement. Le raccordement des eaux pluviales ne sera autorisé qu'à titre dérogatoire, une fois que le pétitionnaire aura prouvé l'impossibilité de gérer la totalité des eaux de ruissellement sur sa parcelle et aura décrit les dispositions prises pour gérer les eaux excédentaires. Celles-ci seront alors soumises à des limitations de débit de rejet, afin de réduire, à l'aval, les risques d'inondation ou de déversement d'eaux polluées au milieu naturel.

Cette nouvelle démarche induit un grand nombre de rencontres avec les aménageurs afin de les sensibiliser et d'obtenir des améliorations de leurs projets, pour les rendre plus conformes aux attentes du Département. Ainsi, plus d'une cinquantaine de réunions ont été organisées en 2017.

En 2017, 24 nouvelles parcelles étaient dotées d'installations de régulation des eaux pluviales constatées conformes, pour une surface totale de 75 581 m².

Surface dotée d'installations de régulation des eaux pluviales conformes



Par ailleurs, la sensibilisation et la communication autour de la gestion des eaux pluviales étant essentielles pour obtenir une meilleure adhésion des différents acteurs du renouvellement urbain à cette problématique, deux évènements ont été organisés :

- Le colloque du 28 mars 2017 : gestion des eaux pluviales et développement urbain, opportunités et défis
- Le parcours des techniques alternatives dans les Hauts-de-Seine du 24 octobre 2017.



© CD92



2.2.3.4. Le bassin de stockage des eaux pluviales d'Issy-les-Moulineaux

Un bassin de stockage des eaux pluviales d'Issy-les-Moulineaux, d'une capacité de 23 400 m³ est en cours de finalisation par le Département pour limiter les inondations et réduire la pollution rejetée en Seine à l'aval du réseau. Les travaux ont débuté en décembre 2015 ; la mise en service est programmée mi-2018. Le bassin est implanté sous le stade Gabriel Voisin, le long de la rue Charlot à Issy-les-Moulineaux. Il est complètement enterré, d'un diamètre intérieur de 40 m et d'une profondeur utile de 25 m.



Vue intérieure du bassin

© CD92/Didier Laplanche

Le fonctionnement du réseau d'assainissement a été simulé en situation future, intégrant le projet de bassin proposé. Les diverses simulations font ressortir une réduction de 80 % des volumes débordés à Issy-les-Moulineaux pour une pluie décennale. Elles mettent également en évidence un gain substantiel d'environ 40 % des volumes déversés en Seine pour une année pluviométrique standard. Les déversements évités sont ainsi estimés à 26 000 m³/an, soit encore 2300 kg/an (Matières en suspension (MES) + Demande chimique en oxygène (DCO)).

2.2.3.5. Le bassin de stockage des eaux pluviales d'Antony

La canalisation d'eaux pluviales DN700 située sous l'avenue de la Division Leclerc à Antony, entre la rue du Chemin de fer et la place Armand Guillebaud, présente des insuffisances capacitaires lors des orages d'été. Des débordements sont constatés pour des événements de période de retour de 2 à 5 ans, tels que celui du 18 août 2016.

Perspective(s) :

Pour y remédier, le débit admis dans cette canalisation sera régulé à concurrence de son débit capable, d'environ 600 à 900 L/s. Les débits excédentaires observés lors des pluies exceptionnelles seront alors dirigés par trop-plein vers un bassin de 4 600 m³ projeté sous le parking situé au croisement de la rue du Chemin de fer et de la RD920. Il sera complètement enterré, d'un diamètre intérieur de 22 m et d'une profondeur utile de 17 m.

Ce dispositif offrira une protection décennale contre les risques de débordement. Le bassin sera vidangé à débit régulé, après la pluie, vers le réseau pluvial. Les eaux du fond du bassin, plus chargées en raison des phénomènes de décantation qui s'y produisent, seront quant à elles vidangées vers le réseau d'eaux usées, ce qui confèrera à cet ouvrage un rôle de dépollution des eaux pluviales. Le bassin pourra également être mobilisé pour la dépollution des eaux pluviales, lors de situations courantes. Les travaux sont prévus à l'horizon 2020/2021.

2.2.3.6. Le projet d'automatisation des Déversoirs d'orages (DO) sur le bassin versant de Courbevoie

Pour éviter les débordements sur la voie publique du collecteur d'assainissement situé sous la RD7, sur les communes de Puteaux, Courbevoie et Asnières, plusieurs déversoirs d'orage, actuellement statiques seront automatisés. L'automatisation desdits ouvrages permettra de mieux contrôler les interfaces entre le réseau départemental et le milieu naturel.

Ce projet s'inscrit dans un contexte réglementaire en pleine évolution :

- la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines : arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux prescriptions techniques applicables à la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement collectif ;
- la Directive-Cadre sur l'Eau : arrêté du 27 juillet 2015 relatif à l'état écologique, l'état chimique et le potentiel écologique des eaux de surface.



© CD92

Déversoir déjà opérationnel sur le bassin versant de Courbevoie

Perspective(s) :

La réalisation de ces déversoirs automatisés permettra à l'horizon 2022-2023 de réduire les déversements de 40 % environ (soit 60 000 m³/an) sans compromettre la protection contre les débordements.

2.2.3.7. Le diagnostic des ouvrages d'assainissement situés en zone de captage d'eaux souterraines sur les communes de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers

Un linéaire d'environ 8 700 m de collecteurs, unitaires et pluviaux, est situé dans le périmètre de protection immédiat de la zone de captage d'eau potable, sur les communes de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers. Une étude ayant pour objectif de définir l'état structurel et d'étanchéité de ce patrimoine a été réalisée en 2017. Au terme de l'étude, 88 % du linéaire a été reconnu en bon état, 11 % dans un état médiocre et 1 % hors service.

Perspective(s) :

Le linéaire recensé en état médiocre intégrera un programme de réhabilitation à court ou moyen terme.

2.2.3.8. La gestion des eaux pluviales de voirie

Par temps de pluie, d'importantes quantités d'eaux pluviales se déversent dans les réseaux d'assainissement, ce qui induit une aggravation du risque d'inondations par débordement des réseaux et de rejets polluants vers le milieu naturel aquatique.

Aussi, le Département met en œuvre, dès que possible, des dispositifs de gestion des eaux pluviales à l'occasion de ses chantiers de réaménagement de voirie : infiltration naturelle (notamment par des noues paysagères), bassins de rétention...

A titre d'exemple, dans le cadre du projet de prolongement du tramway T1 entre Asnières-sur-Seine et Colombes, le projet prévoit la création d'une noue et de bassins de rétention, ainsi que l'augmentation de l'infiltration grâce à l'augmentation de la surface plantée et à l'utilisation de pavages enherbés.

En 2017, le bassin de rétention réalisé en 2 phases (2008 et 2015) au droit de la ZAC de la Bièvre a été remis en gestion au territoire Vallée Sud - Grand Paris, conformément aux engagements pris en son temps par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

A la fin de l'année 2017, 15 sites sont équipés de réservoirs et gérés par le Département.

En 2017, le Département s'est doté d'un nouveau marché d'entretien des ouvrages d'assainissement d'eaux pluviales de voirie, qui vise un meilleur fonctionnement des équipements et donc une meilleure gestion des eaux pluviales de plateforme, pour réduire notamment les risques de débordement des réseaux et de rejets en Seine.

2.2.3.9. La consommation d'eau des parcs hors parcs sportifs

En 2017, les consommations globales ont été d'environ 228 400 m³ réparties en eau de Seine (19 338 m³), eau de forage (79 904 m³) et eau de ville (129 127 m³).

Les consommations d'eau de ville ont baissé par rapport à 2016 d'environ 16 500 m³.

2.3 La transition vers l'économie circulaire



2.3.1 Le réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets des chantiers de voirie

Il s'agit de préserver les ressources non renouvelables, notamment en favorisant le recyclage dans le cadre des chantiers du Département : recyclage des enrobés (fraisats et agrégats d'enrobés), utilisation de bétons de démolition dans les structures trottoirs ou chaussées en lieu et place de granulats naturels, etc..

Le suivi des déchets et des excédents de chantier est effectué par la mise en place d'un SOSED (Schéma d'organisation et de suivi de l'évacuation des déchets) en phase de préparation de chantier.

Ces dernières années, le risque de présence non décelable d'amiante et d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés toxiques, dans les fraisats d'enrobés extraits par le Département et dans les enrobés neufs mis en œuvre, avaient ralenti le recyclage des fraisats et l'utilisation de produits recyclés.

Le Département s'est désormais doté d'outils lui permettant de déceler ces polluants dans ses enrobés. Ainsi, l'orientation plus systématique des matériaux enlevés sur les chantiers (enrobés décapés notamment) vers des filières de recyclage plutôt qu'en installations de stockage, d'une part, et le développement de l'utilisation des produits issus du recyclage, d'autre part, amorcés en 2015, se sont poursuivis en 2017.

En 2017 :

- 12 des 13 appels d'offres publiés pour la construction et l'entretien routier intégraient une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets,
- 41 % des 48 500 tonnes de matériaux utilisés dans les chantiers de construction routiers sous maîtrise d'œuvre interne étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets,
- 10 % des 34 600 tonnes de matériaux utilisés dans les couches de surface en construction, entretien et exploitation de la voirie sous maîtrise d'œuvre interne étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets,
- 44 % des 14 300 tonnes de matériaux utilisés dans les couches d'assise en construction, entretien et exploitation de la voirie sous maîtrise d'œuvre interne étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets,
- 49 % des 62 100 tonnes de matières et déchets produits en construction et entretien sous maîtrise d'œuvre interne ont été réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière,
- dans le cadre des appels d'offres, le sujet du recyclage est pris en compte dans l'évaluation des candidats et est un critère de choix pour la sélection des candidats retenus.

2.3.2 La gestion des risques amiante et Hydrocarbures aromatiques polycycliques

Entre 2014 et 2016, un diagnostic amiante et Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été réalisé sur l'ensemble du réseau départemental de voirie.

Celui-ci a permis d'identifier la présence d'amiante sur 6 % du linéaire de voirie départementale et la présence d'HAP sur environ 2 % de ce linéaire.

Lorsque ces polluants sont détectés, un plan de retrait est mis en œuvre avant les travaux selon des modalités garantant de la santé des travailleurs et des riverains, et préservant l'environnement.

Les enrobés retirés sont alors orientés vers des Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) conformément à l'arrêté du 15 février 2016 relatif à ces installations.

2.3.3 Une certification environnementale réussie

Depuis plus de 10 ans, la Direction de l'eau est engagée dans une démarche environnementale certifiée selon la norme ISO 14001 par un organisme extérieur, le Laboratoire national d'essais (LNE). L'année 2017 a été marquée par une réorientation du système de management vers les enjeux stratégiques et une plus grande prise en compte des attentes des parties intéressées.

Cette démarche a pour but d'améliorer la performance environnementale et la qualité du service rendu aux usagers, qu'il s'agisse d'habitants ou d'entreprises.

Elle a pour intérêt, notamment, de sécuriser et d'uniformiser les pratiques, de maîtriser les impacts environnementaux des activités pilotées et/ou réalisées, de s'assurer du respect des exigences réglementaires et autres exigences, de mobiliser le personnel autour d'un programme de management commun et de communiquer de manière transparente vis-à-vis des prestataires et des usagers.

En 2017, le LNE a confirmé la conformité du système de management environnemental de la Direction de l'eau du Département.

La politique environnementale de la direction de l'eau est disponible sur :

http://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/PDF/Cadredevie/EAU/BON-DE-Politique_Env-20170223.pdf.



Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, assure des compétences obligatoires au titre de la protection maternelle et infantile, de la prévention et de la protection de l'enfance et de la jeunesse, de l'inclusion des personnes vulnérables et fragiles et de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, complétées par des dispositifs extra-légaux et facultatifs.

Directement concerné par le pilier de l'inclusion sociale, le Département met en œuvre des politiques publiques d'action sociale et médico-sociale qui répondent aux objectifs de développement durable.

2.4.1 Une action sociale territorialisée dans l'objectif d'assurer l'accès de tous à un service public efficace

Favoriser une meilleure couverture territoriale et faciliter la coordination entre les différents services contribuent à améliorer le service rendu à la population. Organisée en 7 territoires depuis 2016, l'action sociale a ainsi lancé plusieurs chantiers de modernisation, a renforcé ses partenariats avec les acteurs locaux et a développé la pluridisciplinarité de ses interventions au bénéfice d'un service public efficace, assurant la réduction des inégalités et la promotion de la santé.

Organisation territoriale du Pôle Solidarités Les territoires et les équipes

Territoire 1

Siège : 54, avenue du Maréchal Leclerc
92290 Villeneuve-la-Garenne
psol-territoire1@hauts-de-seine.fr

Territoire 2

Siège : 102-102bis, avenue Henri Barbusse
92700 Colombes
psol-territoire2@hauts-de-seine.fr

Territoire 3

Siège : 1bis, rue Collange
92300 Levallois-Perret
psol-territoire3@hauts-de-seine.fr

Territoire 4

Siège : Le Quartz
4, avenue Benoît Frachon
92000 Nanterre
psol-territoire4@hauts-de-seine.fr

Territoire 5

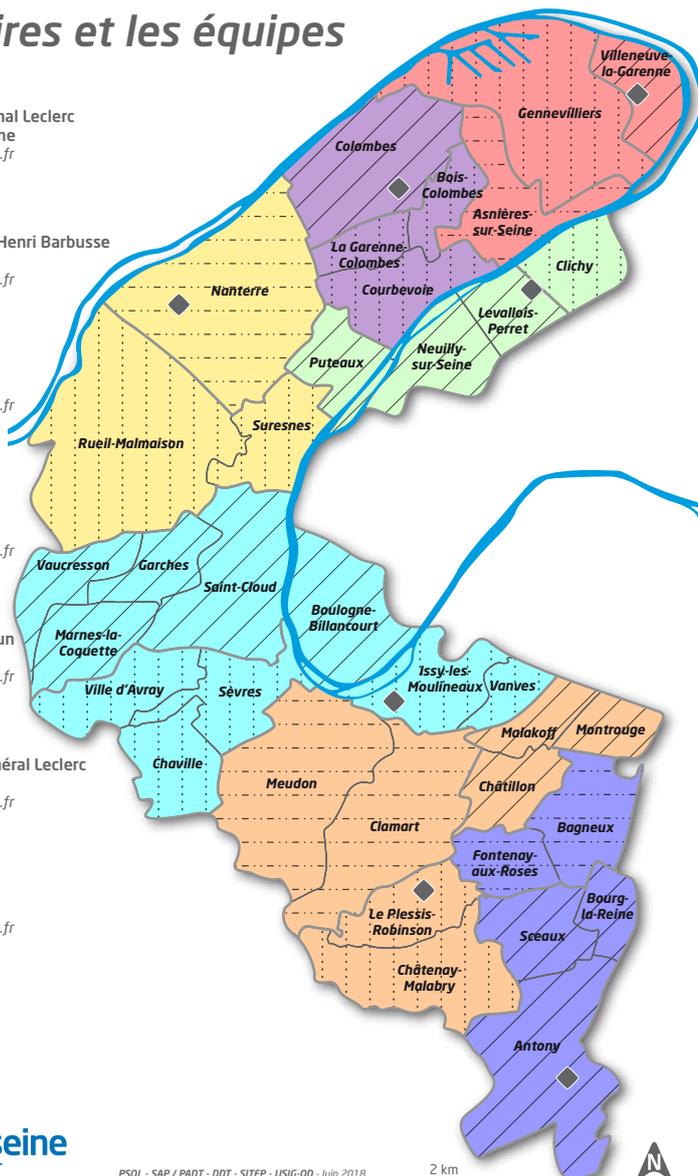
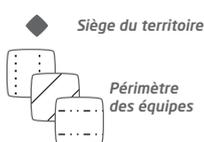
Siège : 113, avenue de Verdun
92130 Issy-les-Moulineaux
psol-territoire5@hauts-de-seine.fr

Territoire 6

Siège : 21ter, avenue du Général Leclerc
92350 Le Plessis-Robinson
psol-territoire6@hauts-de-seine.fr

Territoire 7

Siège : 2-4, rue de Bône
92160 Antony
psol-territoire7@hauts-de-seine.fr



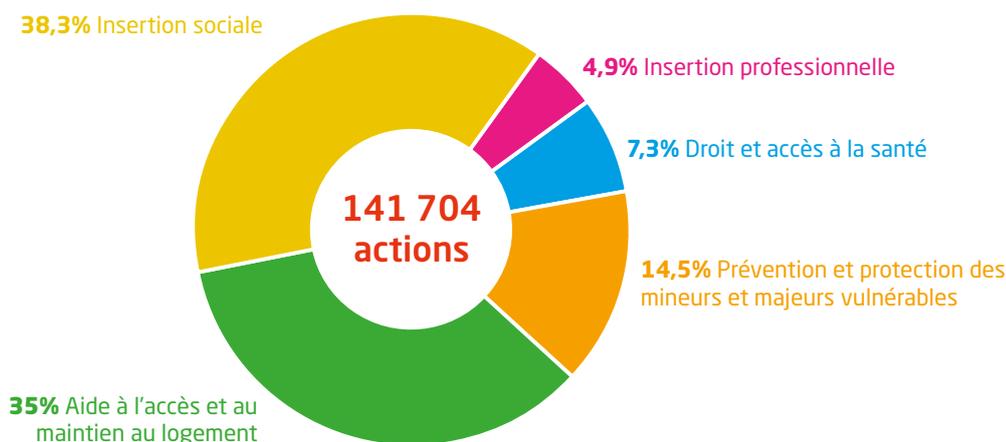
2.4.1.1. Rendre l'institution accessible

Avec une couverture en 7 territoires initiée en 2016, l'amélioration de la relation à l'usager guide au quotidien les professionnels du Pôle solidarités : regroupement des équipements pour permettre à chacun d'y trouver à proximité l'ensemble des services du Département, voire des informations des autres administrations, déploiement d'outils informatiques modernes telle que la Gestion relation client (GRC).

Il existe 16 équipes d'insertion et d'actions sociales couvrant les 36 communes du département. Elles ont accueilli 146 713 personnes et sont intervenues auprès de 64 723 personnes soit 4 % de la population en 2017 dont 20 % venaient pour la première fois.

Tous domaines confondus, les travailleurs sociaux ont mis en œuvre 141 704 actions pour répondre aux sollicitations des personnes accueillies, dont 38,3 % relèvent de l'insertion sociale, 35,0 % de l'aide à l'accès et au maintien dans le logement, 14,5 % de la prévention et protection des mineurs et majeurs vulnérables, 7,3 % de l'accès au droit à la santé et 4,9 % de l'insertion professionnelle.

Actions sociales menées auprès des personnes accueillies



Le label Marianne a été obtenu pour 5 équipements : Protection maternelle infantile (PMI) Pavé Blanc à Clamart, PMI Méditerranée à Antony, Espaces départementaux d'actions sociales (EDAS) de Colombes, EDAS de Sèvres, Pôle social Jules Verne à Châtenay-Malabry certifiant ainsi la **qualité de l'accueil des usagers**.

En complément d'une accessibilité renforcée, le Département a recours aux **visites à domicile** auprès des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) lors de l'évaluation préalable à la mise en place des plans d'aide tout comme auprès des femmes enceintes ne pouvant se déplacer.

En 2017, 8 373 personnes bénéficient de l'APA à domicile et 502 femmes ont été suivies à domicile par des sages-femmes.

Perspective(s):

Un service expérimental regroupant les prestations Autonomie et MDPH sur les communes d'Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux répond à l'objectif d'éviter les déplacements des personnes âgées et handicapées mais aussi de réduire les multiples liaisons entre le service central et les territoires et de contribuer ainsi à une prise en charge en continu par une meilleure collaboration entre services.

2.4.1.2. Favoriser l'accès à l'information y compris la participation citoyenne

La mission **bienveillance** propose une écoute, une analyse et un accompagnement ponctuel des situations de maltraitance constatées sur les personnes âgées et handicapées.

En 2017, 191 situations ont été traitées. En lien direct avec les professionnels concernés, la mission organise des forums thématiques sur des sujets comme l'entrée en établissement ou l'accompagnement à domicile. 200 personnes ont assisté à ces forums en 2017.

Sur chaque territoire, des **rencontres** « vous avez la parole » ont été mises en place de façon à écouter la parole des usagers et améliorer le service rendu.

Un **recueil** de données épidémiologiques issues des certificats de santé des enfants a été édité.

Il permet d'assurer un suivi individualisé par les équipes médicales de la PMI des enfants identifiés comme vulnérables et diffusé auprès de 2 000 médecins libéraux, hospitaliers et départementaux.

« **Questions de famille** » réunit sur internet des professionnels du Pôle solidarités du Département et des experts sur les différentes questions abordées.

Du formulaire personnalisé aux questions/réponses en ligne, il livre également à l'utilisateur des outils utiles pour l'aider à prévenir ou résoudre des difficultés sociales ou familiales.

- Un « Questions de famille » sur « L'adoption aujourd'hui » a permis de décoder la situation pour mieux orienter un projet d'adoption. La conférence du 1^{er} mars 2017 au Département sur le thème « l'adoption aujourd'hui » a réuni 350 personnes concernées par la réalité du contexte national et international de l'adoption, 1 an après l'ouverture du service interdépartemental de l'adoption.
- Un « Questions de famille » sur « La place de la famille et de l'entourage » dans la démarche de retour à l'emploi. Ce thème concerne toutes les personnes en recherche d'emploi et leur entourage avec pour objectif de prévenir la rupture de liens sociaux qui accompagne souvent la perte d'emploi. C'est aussi l'occasion de retracer les possibilités d'accompagnement du Département.

Perspectives(s) :

Un accompagnement numérique des usagers dans les pôles sociaux est envisagé avec notamment une convention de partenariat avec Emmaüs Connect. L'objectif serait de faciliter l'accès aux droits et éviter le non-recours des usagers en difficulté aux nouveaux usages technologiques y compris en assurant la formation des professionnels aux nouvelles technologies.

2.4.2 Assurer l'autonomie des personnes et favoriser leur intégration sociale dans l'objectif de réduire les inégalités

2.4.2.1. Assurer l'autonomie des personnes

Le choix des modes de garde est proposé avec l'allocation BBdom Hauts-de-Seine. 9 865 familles dont 128 au titre du handicap ont bénéficié de cette allocation.

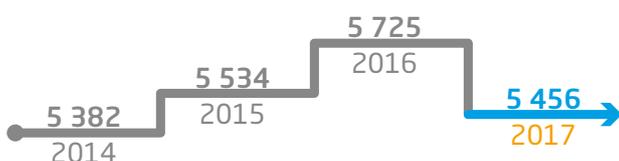
En matière **de soutien à la fonction éducative des parents**, le Département finance des Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) et des Auxiliaires de vie sociale (AVS) qui, outre l'autonomie, visent l'intégration des personnes dans leur environnement et la restauration des liens sociaux.

Les parents, enfants et majeurs de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés matérielles, éducatives ou psychologiques, peuvent bénéficier d'une Aide éducative à domicile (AED).

En 2017, ils étaient 2 704 enfants à être suivis AED. Ordonnée par le juge des enfants, l'action éducative en milieu ouvert a accompagné 2 752 mineurs en 2017.

Spécifiquement en faveur des jeunes majeurs, un suivi personnalisé socio-éducatif et/ou psychologique peut être initié, en complément ou pas d'un accueil temporaire.

Nombre total de jeunes suivis pour une aide éducative dans l'année



Le maintien à domicile des personnes âgées est une priorité du Département. Il se traduit, en plus de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) accordée à 8 373 personnes âgées, par une offre de services assez large : aides ménagères (410 bénéficiaires en 2017), téléalarme, titre améthyste (39 153 bénéficiaires en 2017) ou encore allocation versée aux familles hébergeant leurs ascendants (153 bénéficiaires en 2017).

Le maintien à domicile des personnes handicapées passe par le financement de l'allocation compensatrice pour tierce personne avec 1 570 bénéficiaires en 2017 et de la prestation de compensation du handicap (aide humaine, aide technique, aide à l'aménagement du logement ou du véhicule, aide spécifique ou exceptionnelle et aide animalière) avec 2 748 adultes et 216 enfants bénéficiaires au 31 décembre 2017. Des services d'accompagnement peuvent compléter ces prestations pour permettre l'acquisition d'une autonomie de vie et favoriser l'intégration dans l'environnement social et professionnel ; ils ont concerné 533 personnes en 2017.

Pour les personnes en grande vulnérabilité, 1 855 aides au titre du programme départemental des aides financières ont été attribuées. De plus, 9 449 familles ont bénéficié de secours exceptionnels et 978 d'allocations mensuelles dans l'objectif de compenser une rupture ou une diminution temporaire de ressources, des charges exceptionnelles dans l'entretien ou l'éducation des enfants.

L'accès et le maintien dans le logement des **ménages en difficulté** se traduisent par 2 dispositifs : les aides financières du Fonds de solidarité logement (FSL) avec 7 353 demandes dont 75,5 % d'avis favorable et l'Accompagnement social lié au logement (ASLL). A noter en 2017, une expérimentation sur les territoires 5, 6 et 7 de mesures d'ASLL « à domicile » a été menée avec le recrutement de 3 travailleurs sociaux dédiés. 794 orientations d'ASLL ont été prononcées en 2017.

> action phare

Le choix de l'opérateur pour la plateforme d'accueil médicalisée

En décembre 2017, la commission d'appel à projets conjointe entre l'Agence Régionale de Santé, le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines a retenu la fondation des amis de l'atelier pour créer une plateforme interdépartementale d'hébergements et de services pour personnes avec troubles du spectre autistique et handicap psychique située sur le département des Yvelines (152 places).

L'aide d'Allocation personnalisée d'autonomie Habitat : APA Habitat

Cette aide est destinée sous condition de ressources à des particuliers nouvellement bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

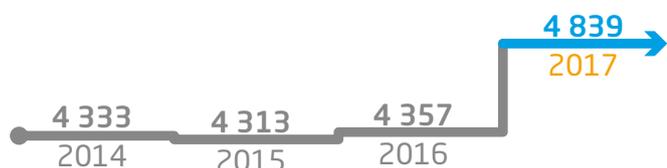
En 2017, 27 personnes ont pu, grâce à cette aide, adapter leur logement à leur perte d'autonomie et ainsi continuer à vivre dans leur domicile. Le montant total attribué en 2017 s'élève à 78 000 €.

2.4.2.2. Favoriser l'intégration sociale

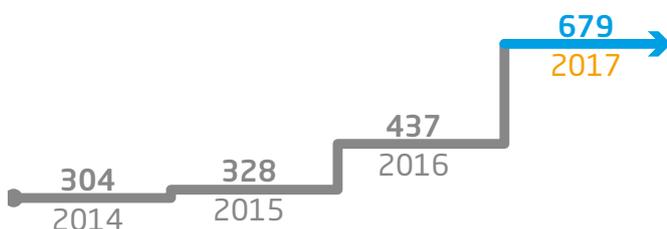
En matière d'enfance handicapée, le Département majore l'aide au financement des structures d'accueil d'enfants handicapés, participe au financement de deux centres d'action médico-sociale précoce, finance des actions de dépistage précoce et assure directement le repérage et l'orientation d'enfants à risque de handicap, la formation de médecins par l'association pour le suivi des nouveau-nés à risque et les bilans sensori-moteurs et somatiques.

Il s'agit aussi d'apporter une réponse souple et graduée en fonction des besoins des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui sont au nombre de 2 643 mineurs et majeurs de moins de 21 ans au 31 décembre 2017 (dont 679 jeunes isolés étrangers), via des familles d'accueil (35 %) ou en établissements (65 %).

Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis par l'ASE dans l'année (en cumulé)



Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE au 31 décembre 2017



En matière d'accueil adapté des jeunes par l'ASE, le Département innove en développant l'accueil modulable et l'accueil d'urgence. A Meudon, un nouveau service a été créé avec 24 places pour les garçons de 12 à 18 ans en 24h/24. Le taux d'occupation de 100 % démontre l'intérêt de ce dispositif. On compte également 51 places d'accueil modulable en année pleine au titre de l'accueil modulable. Enfin, un nouveau service d'accueil de jour a été créé à Rueil-Malmaison pour 12 places de jeunes de 5 à 13 ans.

Afin de favoriser l'**insertion** sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, le Département finance le fonds d'insertion des jeunes qui se traduit soit par des aides financières individuelles (2 197 aides en 2017 pour 720 jeunes), soit par le financement de projets d'accompagnement collectif.

De même, toujours pour faciliter l'**accompagnement** socio-professionnel des jeunes, le Département a renforcé son dispositif en faveur des foyers de jeunes travailleurs. Enfin, il est partie prenante dans le **repérage** des jeunes en grande précarité susceptible de bénéficier de la Garantie Jeunes et participe aux commissions d'examen des situations.

2.4.2.3. Des ateliers de jardinage bénéfiques aux personnes âgées et/ou en situation de handicap

Les ateliers adaptés de la ferme des Chanteraines ont accueilli en 2017 deux groupes de personnes en situation de handicap mental pour des activités de jardinage sur toute l'année. Ces ateliers sont orientés sur un programme visant à améliorer le bien-être physique et physiologique, le bien être psychique et le bien-être social pour des personnes fragilisées. Deux fois par mois ces personnes sont accueillies par la structure de la ferme en concertation avec l'équipe du CITL d'accueil (Centre d'initiation par le travail et les loisirs) qui formule un axe de travail pour chacun des participants : intégrer un apprentissage, améliorer la mémoire et la concentration, favoriser des comportements sociaux, retrouver une confiance en soi, conforter son autonomie...



Récolte de Juin 2017 © Nicole Bres



Nourrissage des cochons © Florence Pougheon Pultier

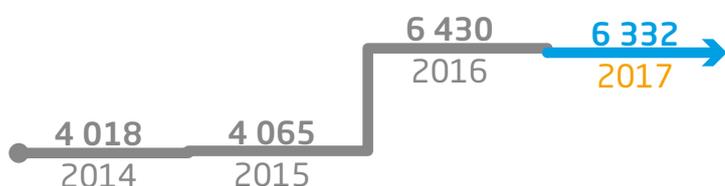
Ce programme s'inscrit dans la compétence du Département au travers du schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. L'année 2017 a permis un travail d'évaluation des ateliers pour conduire au déploiement de nouveaux ateliers en 2018 par la médiation animale et par la découverte de la nature favorisant la perception des 5 sens, une connexion avec le temps et le vivant.

2.4.2.4. Accompagner l'insertion et le retour à l'emploi

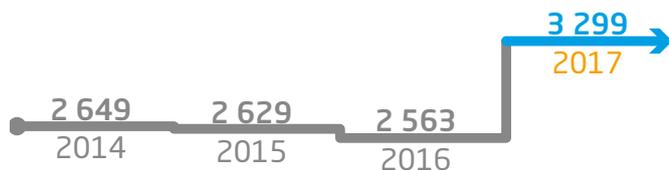
Accompagnés par un référent unique, 29 649 foyers bénéficient du Revenu de solidarité active (RSA) et établissent ensemble un parcours d'insertion qui se traduit dans un Contrat d'engagement réciproque (CER) ou un plan personnalisé d'accès à l'emploi. En 2017, 18 209 CER ont été élaborés.

En tant que chef de file, le Département intervient à travers son programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi qui assure la construction d'un parcours socio-professionnel adapté à chaque bénéficiaire. En 2017, 14 944 places dans 94 actions différentes ont ainsi été proposées et 3 299 personnes accompagnées et bénéficiaires du programme ont repris une activité professionnelle.

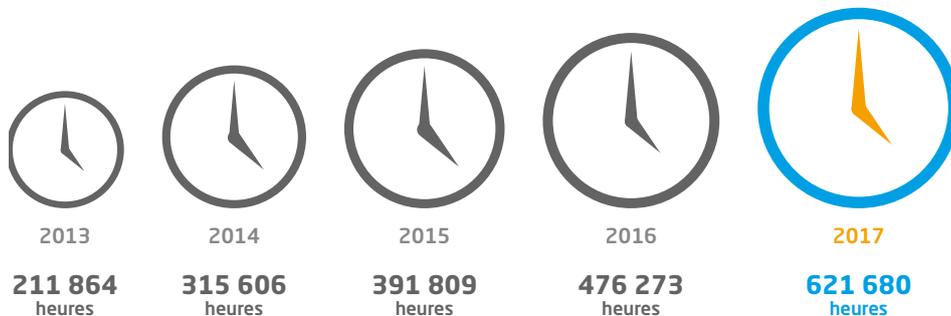
Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement socio-professionnel



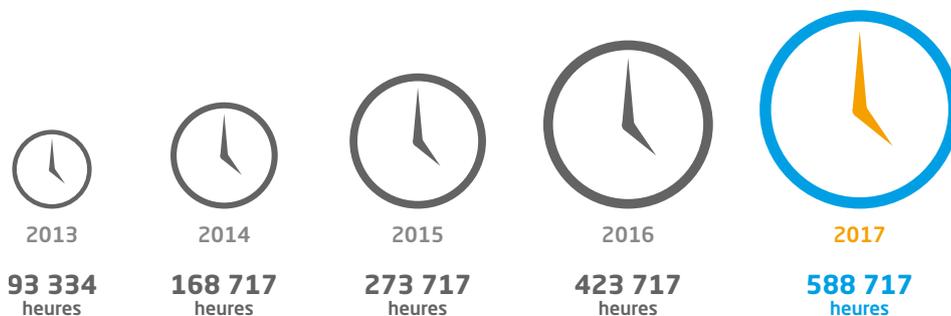
Nombre de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel et ayant retrouvé une activité



Nombre d'heures déposées cumulées dans le cadre des clauses sociales



Nombre d'heures réalisées cumulées dans le cadre des clauses sociales



> zoom

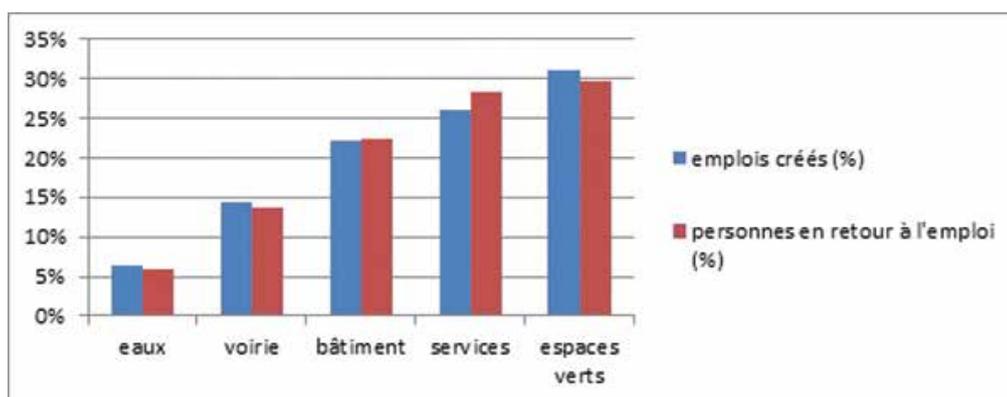
Promouvoir un travail décent pour tous

Enfin au titre de l'année scolaire 2016-2017, le délégataire responsable de la restauration dans les collèges emploie 15 personnes en insertion, bénéficiaires du RSA ce qui représente plus de 20 000 heures par an pour une obligation contractuelle de 8 500 heures par an.

Emplois créés et retour à l'emploi de 2010 à fin 2016 :

De 2010 à fin 2016, 1 055 emplois ont été créés et 913 personnes ont retrouvé un emploi. Ils sont répartis dans 5 domaines.

Il y a 28 métiers très diversifiés qui sont proposés : manutentionnaire, formateur, employé de restauration, boiseur, façadier, etc....



Profils des bénéficiaires embauchés :

Concernant les bénéficiaires embauchés, 73 % sont des hommes et 17 % sont des femmes.

Tranche d'âge		Niveau formation initial		Origine des candidats		Type de contrat	
< 26 ans	6 %	Sans qualification	46 %	Pôle emploi	10 %	CDI	24 %
26 à 49 ans	80 %	Niveau CAP-BEP	35 %	Esp. Insert. / DAS	70 %	CDD	20 %
>50 ans	14 %	Niveau BAC	19 %	Caf, Plie, Association	20 %	Intérim	56 %

Grâce aux clauses sociales, des personnes initialement bénéficiaires du RSA ont été embauchées. Ce RSA non versé représente une économie théorique pour le Département de 3 981 255 € de 2011 à 2016.

2.4.2.5. L'engagement pour l'emploi et l'insertion au Domaine départemental du Haras de Jardy

Le Domaine départemental du Haras de Jardy s'engage pour l'emploi, l'insertion et l'accessibilité à tous les publics.

Le Domaine départemental du Haras de Jardy permet à de nombreux jeunes de se préparer aux métiers liés à l'équitation (enseignant, soigneur, animateur, entraîneur...) et au métier de professeur de golf. Chaque année, une formation complète est délivrée à une centaine de jeunes grâce à des installations de qualité et une équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

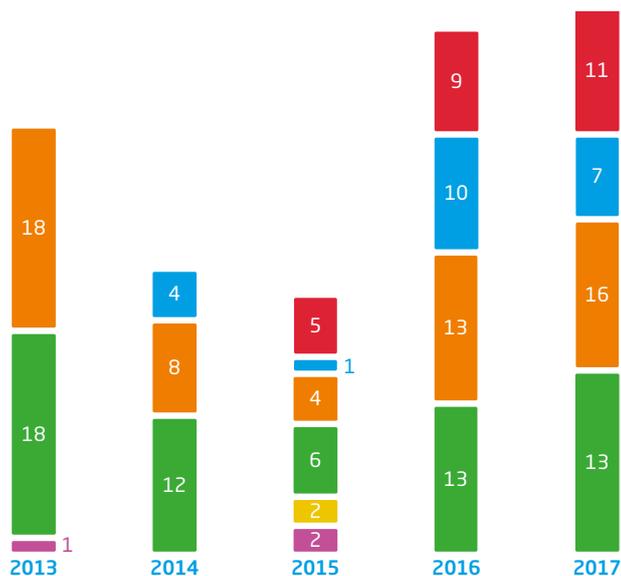
L'opération Gratuité Scolaire, les dispositifs Activités Equestres Adaptées et Vacan'Sports permettent au centre équestre, au golf et au tennis du Haras de Jardy de remplir un rôle social et éducatif en proposant des séances d'équitation, de tennis et de golf à tous les publics.

L'opération Gratuité Scolaire consiste à accueillir gratuitement une classe de primaire de chaque commune du département pour un cycle de golf de cinq séances.

Le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine propose à tous les jeunes de 6 à 17 ans du département de découvrir gratuitement pendant les vacances scolaires l'équitation, le golf et le tennis, selon des formules variées, de la simple journée de découverte au stage de 5 jours.

2.4.2.6. L'accueil de personnes condamnées à une peine de Travail d'intérêt général (TIG)

Répartition des postes de Travail d'intérêt général (TIG) au sein des directions opérationnelles du Département



Au titre de la prévention de la récidive et de la réinsertion sociale, l'unité prévention de la délinquance et citoyenneté coordonne le dispositif départemental d'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG, en lien avec le juge d'application des peines et le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine.

Le Département a ainsi accueilli 295 tigestes depuis 2009 au sein de 20 postes répartis dans l'ensemble des pôles, dont 47 en 2017.

- Solidarités
- Education, Sport et Jeunesse
- Culture
- Parcs et jardins
- Ressources Humaines et Financières
- Bâtiments et Transports

2.4.2.7. La réinsertion des sortants de prison

Le Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) a pour objet d'aider à l'insertion des sortants de prison et de contribuer ainsi à prévenir la récidive.

Les principales activités de l'association sont :

- la préparation des détenus à la sortie de détention en relation avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- l'accueil des libérés dans l'antenne de la MRS de Nanterre pour organiser les démarches nécessaires à leur réinsertion notamment la recherche de solutions d'hébergement adaptées.

L'association MRS assure 4 permanences par semaine, à raison d'une demi-journée chacune, dans ses locaux et à la Maison d'arrêt de Nanterre. En 2017, 48 personnes ont été rencontrées en détention. Parmi celles-ci, 34 personnes sont sorties dans l'année dont :

- 21 ont été accompagnées par l'association (61 %). Parmi celles-ci :
 - 5 personnes ont pu bénéficier d'un hébergement en plus d'un accompagnement, soit 24 % ;
 - 6 personnes ont obtenu un emploi ou une formation, soit 28 % des accueillis concernés.
- 13 personnes ne se sont pas présentées à l'antenne.

Sur les 53 personnes suivies au cours de 4 entretiens et plus :

- 17 ont obtenu un emploi,
- 4 ont obtenu une formation,

soit 40 % de réussite dans un contexte toujours difficile.

Perspective(s):

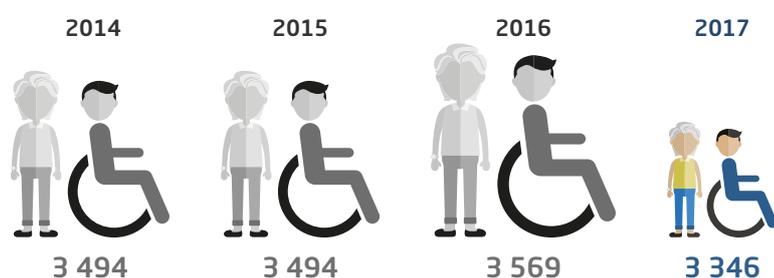
L'ouverture d'un centre de semi-liberté d'environ 90 places est prévue fin 2018 à Nanterre. Le MRS sera sans doute davantage sollicité.

2.4.3 Assurer la mobilité des personnes

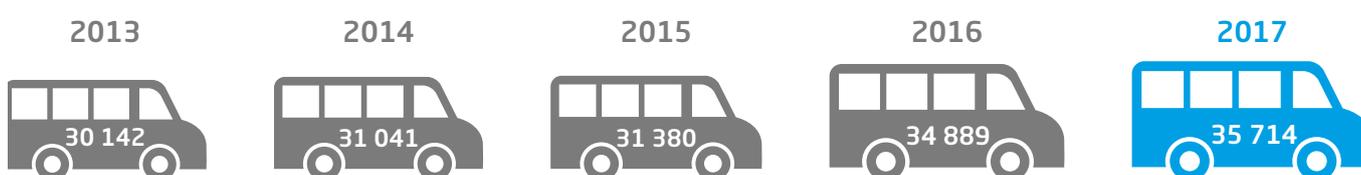
2.4.3.1. Aider à la mobilité

Une aide au transport adapté à la demande, de porte à porte et à prix réduit est financée par le Département à travers le dispositif « Pour aider à la mobilité 92 (PAM 92) ». En 2017, 3 346 usagers en ont bénéficié avec 35 714 courses.

Nombre de bénéficiaires du dispositif PAM 92



Nombre de courses effectuées



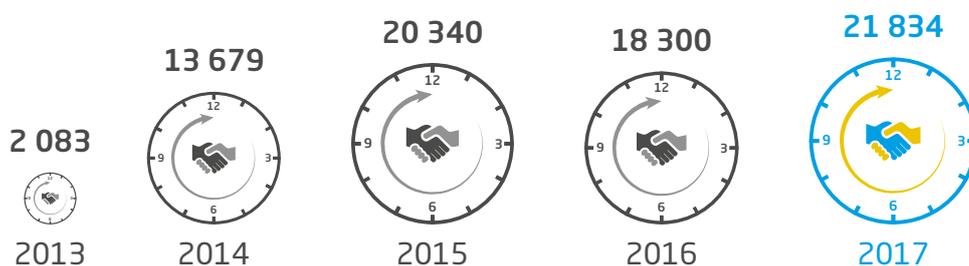
Le marché de notification transport des personnes atteintes d'un handicap dans le Département



Il existe un marché de transport des personnes atteintes d'un handicap dans le Département. Il a été notifié en début 2013 et intègre une clause sociale de 1 333 heures/an avec la reprise du personnel (36 employés) par RATP Développement, le nouveau titulaire.

De 2013 à 2017 la participation du Département a permis de recruter régulièrement des conducteurs et de pérenniser leur poste en transformant des Contrats à durée déterminée (CDD) en Contrats à durée indéterminée (CDI). Ainsi on dénombrait trois CDD en 2013 pour 12 CDI quatre ans plus tard.

Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le marché de transport PAM 92



Perspective(s) :

Pour l'année 2018, le futur marché sera regroupé avec le Département des Yvelines. L'objectif est d'atteindre environ 20 000 heures par an pour le Département des Hauts-de-Seine et 30 000 heures par an pour le Département des Yvelines soit 27 Equivalent temps plein (ETP).

Le titre Améthyste a également concerné 6 649 personnes handicapées en 2017 sur un total de 45 802 bénéficiaires.

Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste



2.4.3.2. L'accessibilité des moyens de déplacement aux usagers en fauteuil roulant et personnes à mobilité réduite

L'accessibilité aux moyens de transports (bus, voirie) des personnes à mobilité réduite et des usagers en fauteuil roulant est une priorité du Département. Ainsi, dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Département a lancé depuis plusieurs années un programme de mise aux normes afin de mettre en accessibilité l'ensemble des points d'arrêt bus situés sur le réseau routier départemental.

Le Département a mis aux normes 45 nouveaux arrêts bus sur l'année 2017. Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, plus de 90 % des arrêts bus situés sur voirie départementale ont été rendus accessibles, soit un total de 1 560 points. Ce nombre représente l'ensemble des arrêts bus dont la mise aux normes était techniquement réalisable, et permet ainsi au Département de respecter l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) d'Ile-de-France mobilités.

Il est à noter que ces travaux ont été réalisés en coordination avec la RATP, les services techniques des villes, l'association des paralysés de France et Ile-de-France Mobilités qui cofinance les travaux à hauteur de 70 %.

2.4.3.3. La mise en accessibilité des traversées de chaussées et des cheminements piétons sur les routes départementales

Afin d'assurer l'accessibilité et la continuité de la chaîne de déplacements pour les personnes à mobilité réduite, le Département s'est engagé à mener les travaux nécessaires à la mise aux normes des traversées de chaussées et des cheminements piétons sur la voirie départementale.

Compte tenu de l'importance du linéaire de cheminement et du nombre de traversées concernées, une priorisation dans la programmation des interventions a été définie. Cette programmation a été établie de manière transversale tout en veillant à la mise en conformité, vis-à-vis des Personnes à mobilité réduite (PMR), des Etablissements recevant du public (ERP) et des Installations ouvertes au public (IOP), dont le Département est gestionnaire. La programmation des travaux de voirie sera ainsi calée sur le programme de la Direction des bâtiments, afin de planifier en priorité des interventions aux abords des ERP et IOP déjà rendus accessibles. Des diagnostics sur site devront être menés au préalable pour chaque bâtiment devant faire l'objet de travaux.

Au cours de l'année 2017, les premiers diagnostics de terrain ont été réalisés aux abords de 19 bâtiments départementaux (collège, PMI, EDAS...). Les premiers travaux de mise en accessibilité ont démarré en fin d'année et se poursuivront en 2018.

Perspective(s) :

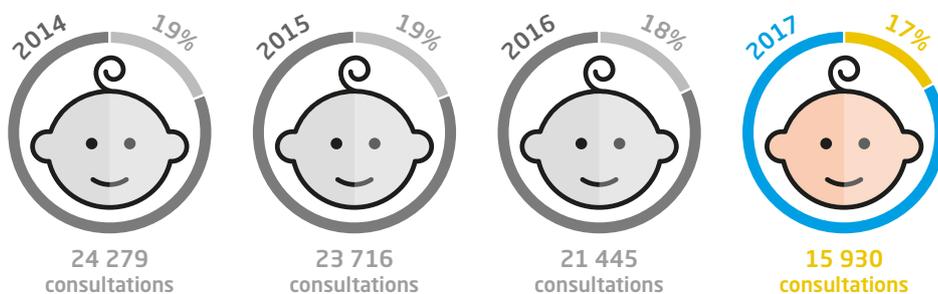
Une vingtaine de nouveaux diagnostics seront également réalisés en 2018.

2.4.4 Favoriser l'épanouissement dans l'objectif de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être à tout âge

2.4.4.1. Renforcer la prévention

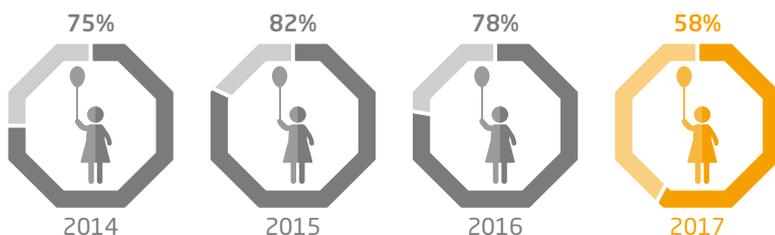
Des mesures de prévention sont mises en place dès le début de la grossesse avec 17 % de **femmes enceintes** reçues en suivi médico-psycho-social. Au total, on dénombre 18 605 avis de grossesse et 4 422 situations nécessitant un suivi pour 4 044 femmes ayant consulté en centre de PMI et 502 bénéficiaires d'une visite à domicile.

Pourcentage de femmes enceintes suivies par rapport au nombre de naissances domiciliées



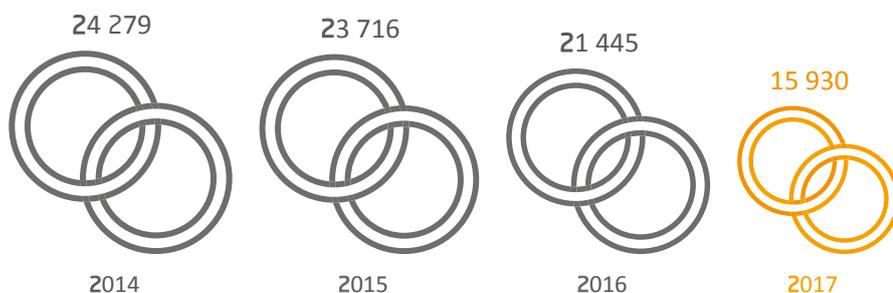
Les médecins assurent 69 770 consultations de prévention auprès de 27 983 enfants de 0 à 6 ans et 15 347 enfants vaccinés. 12 476 enfants âgés de 4 ans ont bénéficié d'un dépistage des pathologies lors des bilans de santé en école ou en centre.

Taux de bilans de santé en école par rapport au nombre d'enfants de 4 ans concernés



En 2017, 6 644 personnes ont été suivies en Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) pour éviter ou limiter les grossesses non désirées et les interruptions volontaires de grossesse, assurer le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles. Une information auprès des collégiens en partenariat avec l'éducation nationale a été diffusée avec 597 séances d'information organisées autour de la sexualité.

Nombre de consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal



Le Département contribue au financement d'actions de **soutien à la parentalité** et conduit une politique de prévention spécialisée en faveur des jeunes de 11 à 25 ans en s'appuyant sur un dispositif constitué de 11 clubs de prévention et de 5 services de prévention socio-éducative intervenant sur 25 communes.

A l'occasion des évaluations des plans d'aide d'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), un **diagnostic précoce de la maladie d'Alzheimer** a été réalisé pour 5 153 personnes au cours de l'année 2017.

Un accompagnement est réalisé auprès de 5 405 ménages en risque d'expulsion dans leurs démarches sociales et/ou financières.

Pour les personnes vulnérables, 152 mesures d'accompagnement social personnalisé ou mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale ont été mises en place.

2.4.4.2. Prévenir de la délinquance et aider les victimes

L'unité prévention de la délinquance et citoyenneté au sein du Département, gère le programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention. Ce dispositif, basé sur des critères fixés par l'Assemblée départementale permet de soutenir de nombreuses actions initiées dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), au titre du fonctionnement comme de l'investissement.

En 2017, ce programme a soutenu 25 programmations communales pour un montant total de 719 931,70 € en fonctionnement et 592 855 € en investissement.

L'Assistance victimes Hauts-de-Seine ADAVIP 92 :

Le Département soutient l'ADAVIP 92 depuis sa création en 1984 dans le cadre de 3 actions :

- le dispositif « Assistance victimes des Hauts-de-Seine », constitué de permanences juridiques dans les commissariats et du « Service d'aide aux victimes en urgence (SAVU 92) ». Créé en 2005, il s'inscrit dans le cadre d'une convention conclue entre le Département, l'État, l'Association des maires des Hauts-de-Seine et l'ADAVIP 92, renouvelée pour la période 2017-2019 ;
- les permanences de travailleurs sociaux dans 9 commissariats des Hauts-de-Seine ;
- l'accueil quotidien dans ses antennes Nord et Sud et sa consultation de victimologie assurée au Centre Médico-judiciaire des Hauts-de-Seine (hôpital de Garches et l'antenne de la Garenne-Colombes).

En 2017, 1 108 victimes ont été prises en charge dans le cadre du dispositif « Assistance victimes Hauts-de-Seine », 2 399 victimes ont été reçues dans les 25 commissariats dans le cadre des permanences juridiques et 4 345 entretiens ont été réalisés.

Les intervenants sociaux en commissariats :

Au cours de cette même année, 1 817 personnes ont été reçues lors des permanences des travailleurs sociaux dans les 9 commissariats.

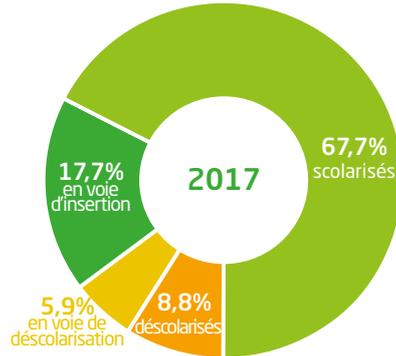
Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire :

Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA

A l'entrée de l'atelier



A la sortie de l'atelier

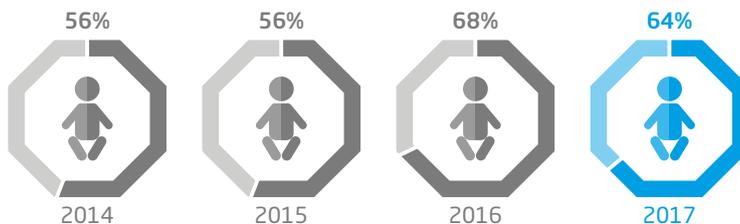


Depuis 2012, dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, le Département soutient l'action menée par l'association EPHETA Jeunesse Amitié. Cette association a pour objet de lutter contre la déscolarisation et favoriser l'accès aux soins des adolescents déscolarisés sur les communes de la boucle nord des Hauts-de-Seine.

2.4.4.3. Assurer l'accès aux droits et à la santé

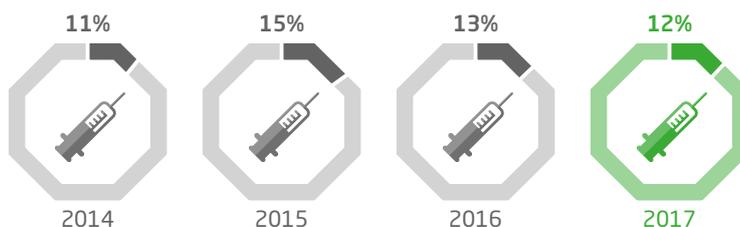
- Des actions de **promotion de la santé** des enfants et de leurs parents sont assurées par les centres de PMI et CPEF autour d'actions individuelles (consultations, entretiens et visites à domicile) et collectives, avec 15 358 nourrissons de moins d'un mois, soit 64 % des naissances domiciliées sur le département menées par les puéricultrices.

Pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivis par rapport au nombre de naissances domiciliées



- Dans un contexte national de pénurie de **vaccins contre la tuberculose**, les centres de Protection maternelle infantile (PMI) du territoire altoiséquanaise ont organisé des séances de vaccination visant à répondre au mieux aux besoins identifiés par les médecins libéraux et ceux de PMI. Comme en 2016, 6 517 enfants ont été vaccinés en 2017.

Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans vaccinés en centre de PMI



> action phare

L'ouverture d'un service expérimental d'aides et soins à domicile

En juillet 2017, un service expérimental d'aides et de soins à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie a été ouvert sur les communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Courbevoie et la Garenne-Colombes. Cette expérimentation répond au souci d'adapter au mieux l'offre de services aux besoins des usagers, en assurant une meilleure coordination des parcours et la réduction des hospitalisations évitables. Il s'agit d'un dispositif innovant assurant une prise en charge personnalisée de chaque usager via l'existence d'un référent de parcours, d'un recours aux gérontechnologies et d'un panier de prestations éligibles en fonction des besoins.

- Une étude sous forme de recherche-action a été menée en partenariat avec l'université Paris-Nanterre dans l'objectif de mieux **identifier les causes du non-recours éventuel** au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) des personnes fragiles.

Accompagner les jeunes et les femmes sur les questions de sexualité et d'éducation familiale.

Plusieurs campagnes d'informations sur la sexualité et l'éducation familiale sont réalisées en Centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) à destination des jeunes et des femmes, complétées par des interventions dans les collèges du territoire, dans l'objectif d'éviter ou limiter les grossesses non désirées et les interruptions volontaires de grossesse. Les centres permettent aussi le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles, 717 séances de groupe ont été menées en 2017 dont 597 en milieu scolaire.

En outre, les équipes prennent en charge des consultations médicales de planification familiale, des entretiens individuels d'information et de conseil conjugal, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse et des entretiens relatifs à la régulation des naissances. Il est par ailleurs envisagé dans le schéma médico-social en cours d'élaboration de proposer des Interruptions volontaires de grossesses (IVG) médicamenteuses autant que de besoin.

2.4.5 Le placement des enfants

Avec la mise en place du Service interdépartemental des Agréments et des Adoptions, les Hauts-de-Seine et les Yvelines ont accompagné en 2017 le placement en vue d'adoption de 17 pupilles de l'Etat (9 dans les Hauts-de-Seine, 8 dans les Yvelines). Avec l'adoption internationale, ce sont 71 enfants qui ont été confiés à des familles de notre territoire, leur proposant ainsi un projet de vie en adéquation avec leurs besoins.

Le Service a également pris en charge 17 situations d'accouchements dans le secret, permettant d'informer au mieux les mères de naissance des possibilités s'ouvrant à elle pour la prise en charge de l'enfant, puis de recueillir des informations consultables plus tard par l'enfant.

Dans un contexte où le nombre de candidats à l'adoption demeure élevé alors que le nombre d'enfants adoptables en France comme à l'étranger se réduit, ce positionnement du Service interdépartemental à la fois auprès des mères de naissance, auprès des pupilles avec un projet d'adoption ainsi que des candidats à l'adoption titulaires d'un agrément, vise à mettre en place des conditions d'accueil sécurisantes pour les enfants en attente de parents.

Le Service interdépartemental va également contribuer, en lien avec les services sociaux départementaux et dans le cadre de la Commission d'examen de la situation des enfants confiés mise en place par la loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfance, à identifier parmi les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, ceux qui sont en attente de parents et pour lesquels, après une procédure de déclaration judiciaire de délaissement parental, une adoption simple ou plénière peut être envisagée.

Pour d'autres enfants, un projet de parrainage pourra être identifié, permettant à un tiers de participer durablement à l'éducation d'un enfant pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

2.4.6 Les politiques d'aménagement territoriales de cohésion sociale

2.4.6.1. Des projets de rénovation urbaine d'envergure et durables

Les projets de rénovation urbaine sont mis en œuvre grâce au soutien du Département en appui de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). L'intervention du Département en 2017, en faveur de ces territoires prioritaires et de leurs habitants s'est élevée à 8,2 M€.

En 2017, les versements de subventions ont contribué notamment à la réalisation des opérations suivantes :

- la rénovation de l'immeuble b « La Banane » à Villeneuve-la-Garenne - quartiers sud qui s'est achevée en 2017 par l'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Coopération et Famille. Le soutien financier du Département consenti en faveur de la rénovation globale de cette résidence s'est élevé à 27,5 M€ (toutes opérations confondues), dont 0,9 M€ versé en 2017 ;
- la poursuite de la construction de 32 logements sociaux située dans l'éco-quartier Victor-Hugo à Bagneux (maître d'ouvrage ESH Efidis). Le projet prévoit l'obtention du label bâtiment passif Minergie P. Cet immeuble présentera une dépense énergétique plus faible que celle prévue dans le cadre de l'éligibilité à l'étiquette énergétique A ;
- la poursuite des travaux de réaménagement des espaces publics du quartier des Fossés-Jean/Bouvières à Colombes. Ce projet concerne la restructuration de l'ensemble des espaces extérieurs du quartier avec pour objectifs d'améliorer la lisibilité des espaces publics et de valoriser sa trame verte.

La commune souhaite limiter l’empreinte environnementale des aménagements par un paysage endogène, une gestion alternative de l’eau pluviale et des déchets ainsi que l’usage de matériaux à faible énergie grise.

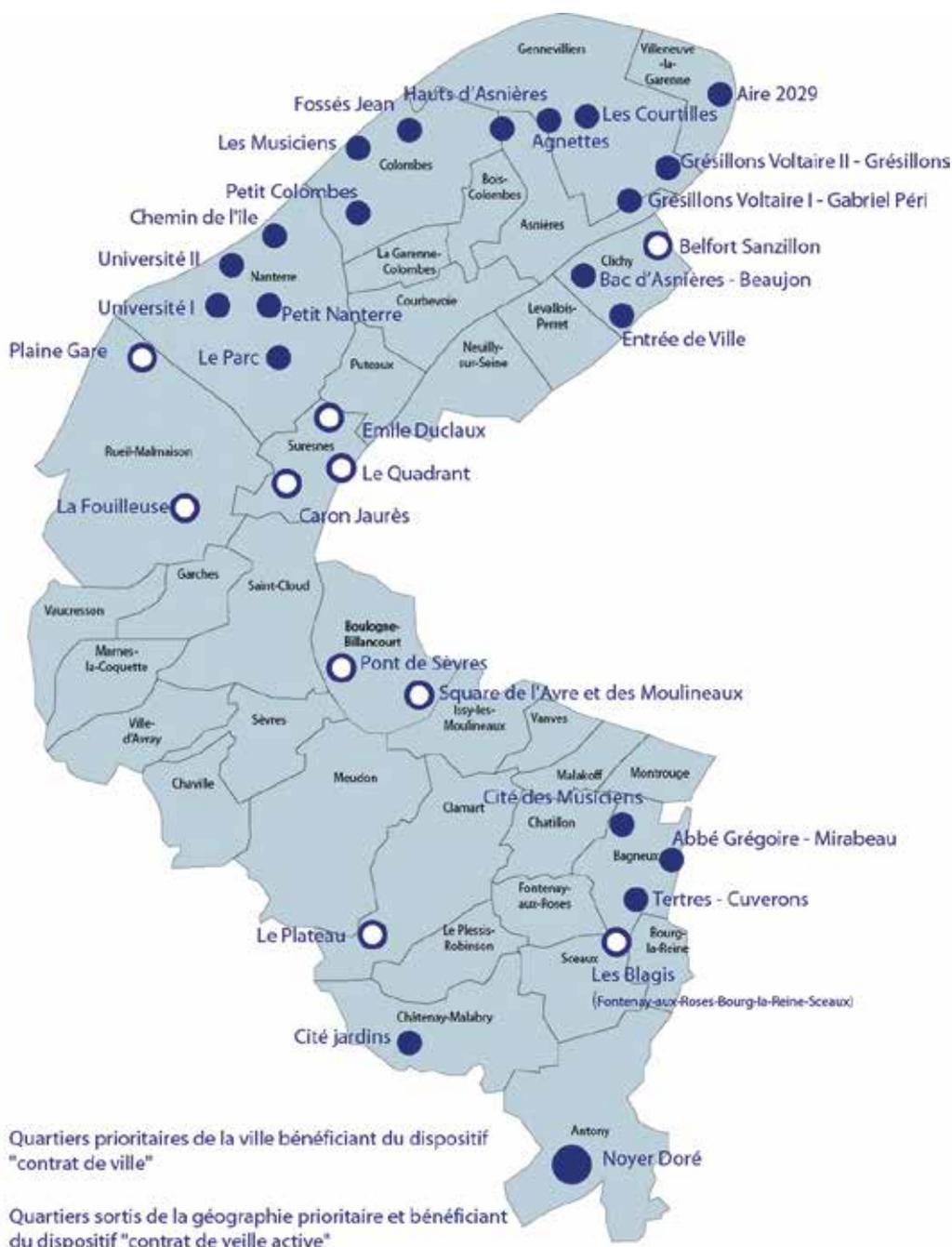
2.4.6.2. La politique de la ville

La politique de la ville a vocation à aider les populations des territoires prioritaires par des mesures relevant des champs de l’économie, du social et de l’environnement.

L’intervention du Département en 2017, en matière de politique de la ville, s’est élevée à 2,1 M€.

Les principales actions couvertes sont les suivantes :

- l’apprentissage de la langue française et la consolidation des compétences orales et écrites ;
- la lutte contre les freins à l’emploi ;
- la lutte contre l’isolement social ;
- l’amélioration de la santé et l’accès aux soins des publics en difficulté ;
- l’accompagnement et le soutien scolaire favorisant l’éveil à la connaissance ;
- le développement de l’apprentissage et de l’ouverture d’esprit à travers des pratiques ludiques ;
- la prévention des problématiques de santé à l’école.



Dans le contexte des nouveaux contrats de villes 2015-2020, le Département a maintenu le principe de son intervention en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre d'une enveloppe budgétaire attribuée à chacune des communes pour la mise en œuvre d'actions centrées autour des deux axes prioritaires, en lien direct avec les compétences départementales, suivants :

- axe 1 : l'insertion des publics en difficulté ;
- axe 2 : la réussite éducative et plus précisément celle des collégiens.

La mise en œuvre de cet engagement s'est traduite par l'organisation de comités de pilotage réunissant chaque commune et le Département préalablement à l'attribution des subventions en matière de politique de la ville.

> action phare

Le déploiement du réseau des Ecoles françaises des femmes dans le cadre de la politique de la ville

L'année 2017 a été marquée par le développement du programme de formation des femmes porté par l'association « Institut des Hauts-de-Seine » à travers les Ecoles françaises des femmes.

Ces structures mettent à la disposition des femmes un ensemble « d'outils » leur permettant de s'intégrer en favorisant leur socialisation et leur autonomie. Les femmes concernées ont pour point commun d'engager un processus d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française. Elles sont confrontées à des problématiques spécifiques, comme par exemple la charge d'une famille monoparentale, les démarches administratives propres à leur situation (public migrant) et la recherche d'emploi.

Chaque école propose un enseignement général associé à un apprentissage des valeurs et des codes sociaux, dans le cadre d'un parcours individualisé d'intégration et/ou d'insertion professionnelle.

Ce programme de formation a connu depuis 2017 une dynamique nouvelle dans le cadre de la politique de la ville. Quatre écoles sont déjà créées sur les territoires des Communes d'Antony, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Gennevilliers. Une cinquième école a été ouverte en septembre 2017 à Clichy avec le soutien financier du Département à hauteur de 51 000 €.



© CD92/Willy Labre

Inauguration de l'École française des femmes d'Antony le 30 novembre 2017

Une exposition photographique réunissant vingt portraits a eu lieu à l'Hôtel du Département à l'occasion de la Journée internationale des Femmes, du 27 février au 16 avril 2017, afin de mettre à l'honneur les femmes accueillies dans les Ecoles françaises des femmes.

2.4.6.3. Une politique de contractualisation faisant une large place aux démarches de développement durable

Le Département s'engage à soutenir les 36 communes de son territoire aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Cette politique est fondée sur un partenariat contractuel portant sur une période triennale. Celui-ci prend la forme d'un contrat de développement Département/Ville régissant les modalités d'attribution de subventions.

Le dispositif met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers, en l'occurrence l'échelon communal.

Au 31 décembre 2017, et depuis le lancement du dispositif initié en 2013 :

- le Département s'est engagé sur un montant total de plus de 264 M€ (dont 160 M€ en investissement) auprès de 33 communes sur les 36 que compte son territoire ;
- plus de 60 % des opérations intégrées dans les contrats de développement Département/Ville (soit 105 sur 171) comportent des critères de développement durable.

En 2017, trois nouveaux contrats de développement ont été conclus. Ils portent sur 8 opérations dont 6 sont concernées par des composantes de développement durable. Il s'agit de constructions ou de rénovations de centres de loisirs et d'équipements sportifs et de travaux de voirie (aménagement d'une place publique ou rénovation de voirie). Un nouvel item est apparu en 2017 relatif à la lutte contre le bruit dans le cadre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour des travaux de rénovation de voirie.

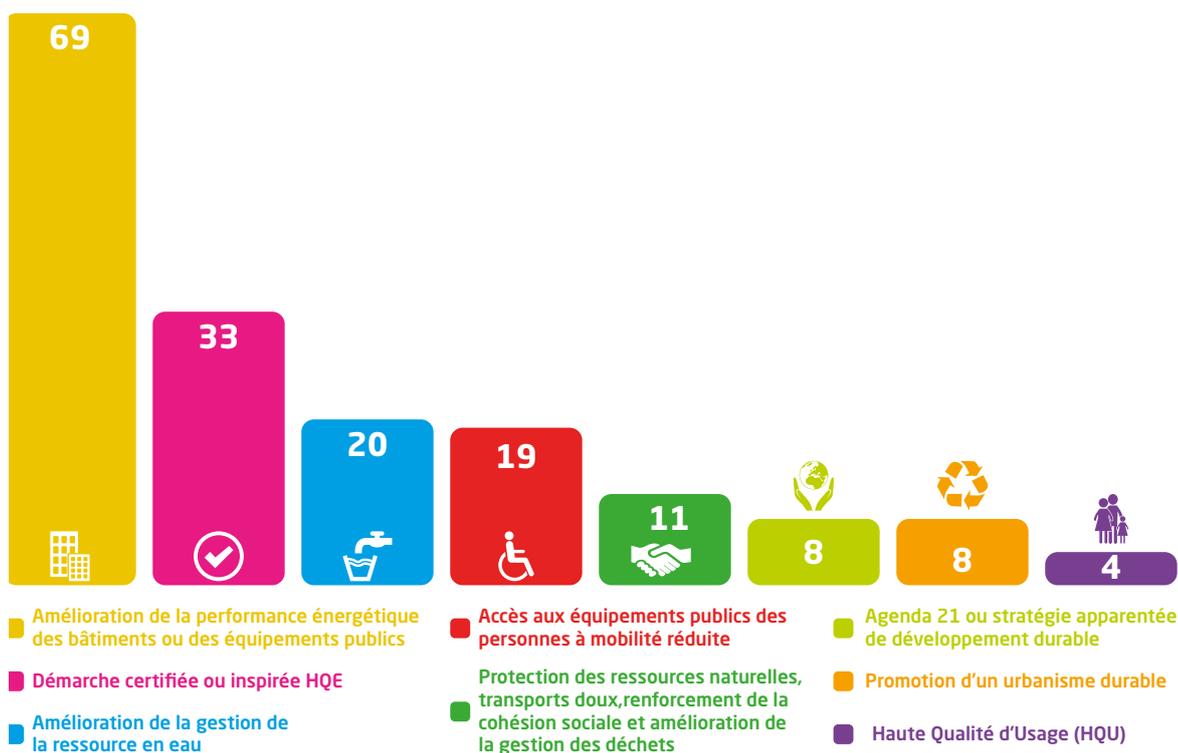


© Lukas Unbekandt Architecte

Le futur CAEL (Centre d'animation, expression et loisirs), financé dans le cadre du contrat de développement de Bourg-la-Reine, dont la façade, très performante énergétiquement, est composée d'une vêtue en pierre calcaire claire et de vitrages isolants à rupture de pont thermique.

Les principales thématiques retenues par les communes dans leur programmation d'investissement restent sensiblement les mêmes depuis l'origine des contrats de développement à savoir l'amélioration des performances énergétiques et le respect de la démarche certifiée ou inspirée HQE, représentant plus de 50 % des préoccupations environnementales. Les économies d'énergie dans les bâtiments sont en lien direct avec la lutte contre le dérèglement climatique. La bonne gestion de la ressource en eau est également particulièrement présente dans les priorités des signataires des contrats de développement (19 % des opérations prévues aux contrats).

Composantes du développement durable dans les contrats approuvés depuis 2013



2.5

L'épanouissement des Alto-séquanais et l'amélioration du cadre de vie



2.5.1 Rendre la Seine aux habitants

Le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges :

Le Département poursuit ses aménagements de berges dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges pour rendre la Seine aux habitants.

> action phare

L'achèvement des aménagements de berges à Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, berges de la Vallée Rive Gauche

Sur 4,2 km, entre le pont de Sèvres et Paris, l'année 2017 a été marquée par l'achèvement du projet d'aménagement des berges de Seine sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Meudon, ce dernier faisant lui-même suite à la mise en œuvre définitive, en 2016, de la configuration routière de la RD7.

Cette route départementale est désormais transformée en boulevard urbain à deux files par sens sur l'ensemble de son linéaire de 4,2 km, du Pont de Sèvres à la limite de Paris.

Les travaux d'aménagement des 20 hectares d'espaces publics longeant la voirie se sont poursuivis à un rythme soutenu les 9 premiers mois de l'année pour la finalisation des cheminements piétons, des pistes cyclables, de l'éclairage, des plantations en berges et de la pose du mobilier. Ils se sont terminés fin 2017 après le retour des bateaux à leur place définitive de stationnement en rive gauche de la Seine.



Photographies « Avant » et « Après » des aménagements réalisés

En haut : Meudon - Ancienne cale de mise à l'eau.

Photo de gauche prise en 1986- © Agence Quatrevingtdouze

Photo de droite prise en 2017- © CD92

En bas : Meudon - Secteur de l'Echappée Belle.

Photo de gauche prise en 1986 - © Agence Quatrevingtdouze

Photo de droite prise en 2017- © CD92

1 970 m de berges à l'étude en vue de la réalisation de futurs aménagements :

– Courbevoie aval

Les berges de Seine en amont du pont de Courbevoie ont été ouvertes au public en 2013.

En 2015, l'ancien pavillon portuaire a été réhabilité et transformé en buvette. De nouvelles études programmatiques ont été engagées en 2017 afin de poursuivre ce premier aménagement et le relier au parc de Bécon, par une traversée sécurisée de la RD 7.

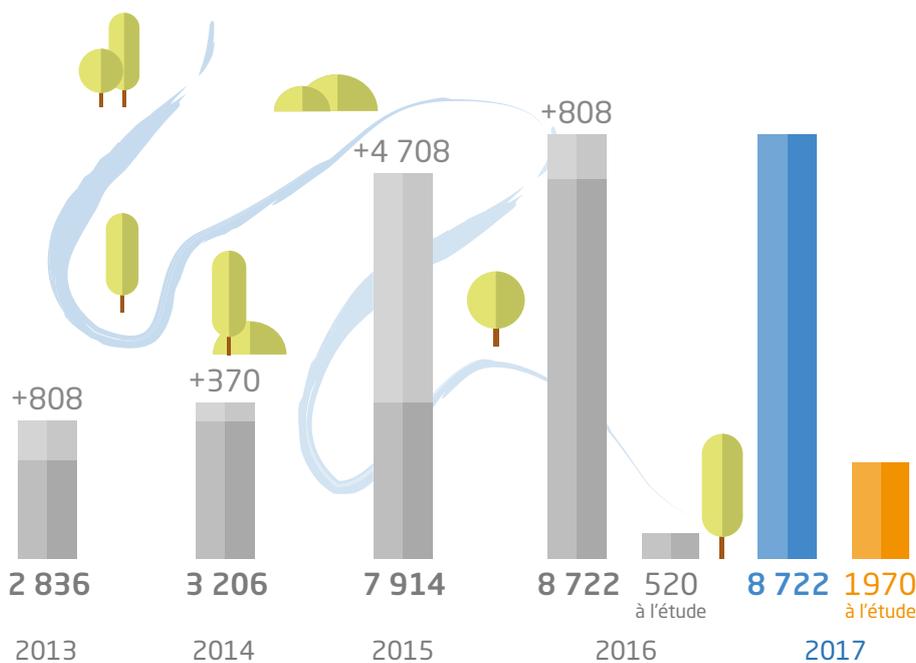
– Asnières-sur-Seine

L'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy a pour objectif d'ouvrir la ville sur le fleuve, de pérenniser et valoriser les berges et leurs accès par la création d'une promenade continue. Le projet permettra également d'améliorer la qualité du milieu naturel et de créer des zones de renaturation type zones humides, zones de frayères. Des études de faisabilité ont été réalisées en 2017 et le programme du futur aménagement validé.

– Estacade des mariniers à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne

L'estacade des mariniers est un ouvrage en balcon sur la Seine situé dans la quatrième tranche du parc des Chanteraines, sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne. Elle est fermée au public depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité. Des études sont en cours en vue de déconstruire cet ouvrage en béton, de végétaliser et stabiliser la berge. Il est envisagé que la promenade piétonne reliant le site Vallons de Seine au parc des Chanteraines soit agrémentée d'un promontoire ou de belvédères offrant des vues sur la Seine.

Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade et à l'étude (en mètre)



2.5.2 La valorisation du patrimoine vert alto-séquanais

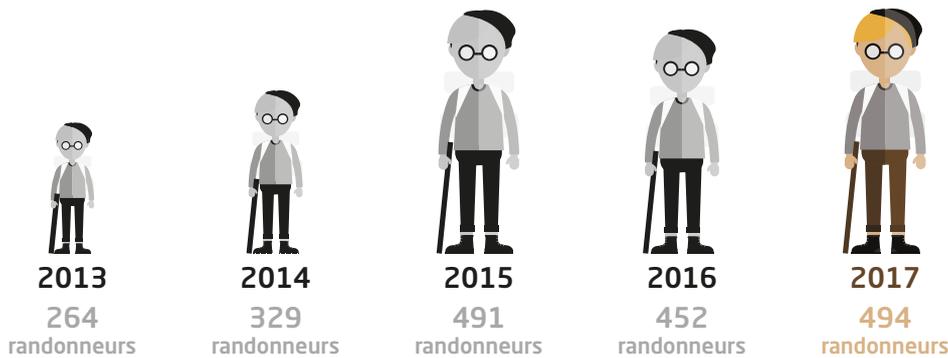
2.5.2.1. Les randonnées : l'événementiel

La 7^{ème} édition de l'événementiel « Randonnées Hauts-de-Seine » a eu lieu les 19, 20 et 21 mai 2017, dans le cadre de la Fête de la Nature. Ces randonnées se sont inscrites dans la thématique « L'eau et les Hauts-de-Seine ».

Cinq itinéraires de randonnées urbaines, dotés de points d'intérêts commentés, et maillés de parcs, jardins et coulées vertes ont été proposés au grand public. Du nord au sud du département, ces randonnées sont commentées principalement par des agents du Département, lors de points d'aménagement récents ou de curiosités patrimoniales.



Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »



2.5.2.2. Les rassemblements festifs

Les animations que le Département propose au public ont pour but de valoriser le patrimoine vert alto-séquanais sur un plan historique, naturel et paysager et de contribuer à son rayonnement. Elles visent à inscrire ce patrimoine dans le territoire, affirmer son identité locale et permettre son appropriation par les usagers. Elles permettent aussi de valoriser auprès des citoyens l'action du Département en matière d'entretien d'espaces de nature (pratiques environnementales, gestion écologique, développement durable...) et d'amélioration du cadre de vie.

Tous les ans, le Département met en place des programmes d'animations variés dans le cadre des grandes manifestations nationales qui ont un impact :

- Environnemental : présentation de la gestion écologique dans les parcs, de la démarche environnementale, du label EVE®, de plans de gestion, des techniques pratiquées (eau et réseaux hydrauliques, compostage...), ...
- Social : rassemblement de publics très diversifiés dont des ateliers spécifiques destinés aux personnes en situation de handicap.
- Economique : animations gratuites et accessibles à tous ; présentation des savoir-faire et compétences-métiers de la Direction.
- Culturel : art et histoire des jardins ; culture scientifique (botanique, biologie, pédologie, sciences environnementales...).

Les manifestations nationales en 2017 :

1. **Fête de la nature** : ateliers, visites thématiques, visites guidées des collections végétales... autour d'un thème défini par l'association Fête de la nature (« Les super-pouvoirs de la nature » en 2017).
2. **Rendez-vous aux jardins** : ateliers d'art floral, d'aquarelle botanique et d'apiculture, conférences, visites thématiques, visites guidées des collections végétales autour d'un thème défini par le Ministère de la culture et de la communication (« Le partage » en 2017).
3. **Fête des jardins et de l'agriculture urbaine** : ateliers d'art floral, d'aquarelle botanique et d'apiculture, conférences, visites thématiques, visites guidées des collections végétales... autour d'un thème défini par la Ville de Paris.
4. **Fête de la science** : cafés botaniques, ateliers sur la culture scientifique (biologie, pédologie, botanique, sciences environnementales...), visites guidées thématiques autour d'un thème défini par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les rassemblements festifs



2.5.3.1. Des aménagements pour la mobilité intégrés à l'environnement urbain et favorisant l'amélioration du cadre de vie

Les projets d'aménagements pour la mobilité (voirie, tramway, etc.) s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais.

Ils s'efforcent d'encourager la mixité des usages (transports en commun, marche, vélos, voitures...) et de créer ou recréer un espace public partagé et de qualité. En témoignent notamment les projets de tramways pour lesquels le Département repense l'espace public de façade à façade sur la totalité de leur linéaire. Autre illustration, l'aménagement de Vallée Rive Gauche vise à la fois à rendre la Seine aux habitants par des aménagements de ses berges et à fluidifier et sécuriser la mobilité de l'ensemble des modes de déplacement.

L'aménagement de la RD 920 est également emblématique de cette démarche car il a pour objectif de transformer cet axe routier en boulevard urbain sécurisé, paysagé, convivial et partagé, permettant des déplacements plus efficaces, démarche désormais étendue à toutes les opérations de voirie.

2.5.3.2. L'affirmation d'une politique volontariste pour les infrastructures de mobilité

Le maintien d'un niveau conséquent en investissement traduit la volonté du Département de participer activement à l'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais, ainsi qu'au développement de son territoire. Parmi les principaux postes d'investissement, on retrouve les infrastructures de mobilité.

L'action volontariste par la réalisation de travaux et le versement de subventions dans le développement de modes de déplacements alternatifs (transports en commun, pistes cyclables) et des mobilités contribuent à la gestion responsable du patrimoine et des ressources du Département.

Les infrastructures routières :

Dans le domaine de la voirie, 58 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2017.

Le Département a principalement œuvré à poursuivre la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi qu'à requalifier et sécuriser les routes départementales.

Pour ce qui concerne les opérations individualisées d'investissement, 32,3 M€ ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers. Les principales dépenses ont été les suivantes :

- la réalisation du demi-diffuseur Est sur l'A 86 au Plessis-Robinson pour 8,3 M€ ;
- l'aménagement des abords du parking du parc Lagravère à Colombes pour 1,9 M€ ;
- sur la RD 920 section sud, qui traverse les centres villes d'Antony, de Bourg-la-Reine et de Sceaux, 7,3 M€ ont été alloués ;
- sur la RD 7 Vallée Rive Gauche de Sèvres à Paris, il a été consacré 3,2 M€ ;
- la rénovation du boulevard circulaire sur la RD 993 pour 1 M€ ;
- les aménagements de sécurisation de la RD 407 à St Cloud/Garches/Vaucresson pour 1,5 M€ ; pour la RD 1 à Clichy-la-Garenne, 1,6 M€ ;
- l'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Bineau à Levallois-Perret pour 0,5 M€.

S'agissant des opérations de gestion globalisées sur le patrimoine départemental, 23,7 M€ d'entretien et de renouvellement ont été dépensés. Les principaux investissements ont porté sur :

- des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées (2,4 M€), ce qui représente en tout 2,75 km de voies déclassées ;
- l'éclairage public, la rénovation et le gros entretien (3,8 M€) ;
- les opérations récurrentes d'infrastructures (8,6 M€) ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art (2,8 M€) ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route (3,4 M€) ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière (1,6 M€).

En ce qui concerne le développement de l'accessibilité de la voirie départementale et les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, 1,1 M€ de travaux ont été réalisés en 2017, et 0,9 M€ ont été consacrés aux circulations douces.

Les infrastructures de transports :

En 2017, un investissement de 63,4 M€ a été consacré aux études et travaux d'infrastructures de transports. Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage RATP ou SNCF.



© CD92 / Jean-Luc Dolmaire

Prolongement du tramway T1 vers Asnières / Gennevilliers

Le Département a ainsi mobilisé en 2017 4,4 M€ au solde des opérations de tramways suivants :

- le tramway T2 La Défense-Bezons ;
- le tramway T1 Saint-Denis / Asnières-Gennevilliers ;
- le tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay.

Il a contribué à hauteur de 14,5 M€ aux futurs tramways qui seront réalisés dans le Département :

- le tramway T1 Asnières-Gennevilliers / Colombes pour 5,6 M€ ;
- le tramway T10 Antony-Clamart pour 7,6 M€ ;
- le tramway T1 Nanterre / Rueil-Malmaison pour 1,2 M€.

Le Département est également engagé dans les prolongements des lignes de métro 4 à Bagneux (10,7 M€) et 14 à Saint-Ouen (5,9 M€) et le réaménagement de la phase 2 de la gare de Nanterre-Université (1,3 M€).

Le Département contribue par l'apport de subventions à l'opération de prolongement de la ligne du RER E (EOLE) à hauteur de 26,2 M€ pour 2017.

Enfin, le Département a consacré 0,4 M€ aux études générales relatives aux infrastructures de transports.

2.5.3.3. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

En tant qu'autorité gestionnaire des infrastructures départementales et d'une partie des routes nationales qui lui ont été transférées, le Département doit élaborer son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ce PPBE vise essentiellement à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et à protéger les zones calmes.

Le réseau départemental concerné par ce plan (trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an) représente un linéaire total d'environ 266 km sur un total de 332 km dont 118 km concernent des routes départementales avec un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an.

Le plan d'actions s'articule autour de 10 axes pour la période quinquennale 2017-2021 :

1. participer au développement des tramways, des métros et des RER ;
2. réaménager les routes départementales ;
3. agir sur les sources de bruit routier ;
4. aménager l'espace public ;
5. agir sur l'isolation phonique des bâtiments ;
6. promouvoir les modes de transports moins bruyants ;
7. identifier et préserver les zones calmes ;
8. améliorer le confort des logements sociaux ;
9. sensibilisation ;
10. mesurer et modéliser l'environnement sonore du Département.

Suite à la consultation du public, le Département a approuvé son PPBE en décembre 2017. Il est consultable sur le site internet : <http://www.hauts-de-seine.fr/ppbe/>.

Perspective(s) :

Les zones à enjeux forts vis-à-vis du bruit identifiées dans ce premier PPBE vont notamment être un des critères pour planifier et prioriser les travaux routiers à venir.

2.5.3.4. Les actions favorables à la prévention du bruit routier dans l'environnement

Conformément au PPBE, le Département réalise de nombreuses actions favorables à la prévention du bruit routier dans l'environnement :

- co-maîtrise d'ouvrage et participations financières pour de la création ou le prolongement de lignes de tramway, de métros, de RER, de trains sur le territoire des Hauts-de-Seine (*);
- requalifications de voirie et renouvellement de revêtements de chaussées sur le réseau routier départemental ;
- développements et extensions de SITER (voir paragraphe 2.5.3.5.);
- mise en accessibilité des arrêts de bus (*) et créations/améliorations d'aménagements cyclables (*) et d'aménagements piétonniers(*) sur le réseau routier départemental.

Les quatre items (*) cités ci-avant sont développés par ailleurs dans le présent rapport.

A titre d'illustration, peuvent être cités parmi les travaux achevés en 2017 :

- le développement d'aménagements cyclables à Clichy-la-Garenne sur la RD 911 (bd J. Jaurès) et Nanterre sur la RD 913 (av. G. Clémenceau) ;
- la sécurisation de traversées et cheminements piétons sur la RD 9 (av. de la Marne) et la RD 909 (av. d'Argenteuil) à Asnières-sur-Seine ;
- une cinquantaine d'opérations de rénovation des revêtements de chaussées, dont neuf avec des enrobés phoniques ou peu bruyants (BBMA). Ces types d'enrobés sont mis en œuvre lorsque leur durabilité est assurée (gain écologique, économique et social) ;
- la requalification de la RD 920 en boulevard urbain à Antony (av. A. Briand) et Bourg-la-Reine (av. du Général Leclerc) où des enrobés phoniques ont été mis en œuvre sur 1,4 km ;
- la requalification à Vaucresson de la RD 907 (bd de la République) où des enrobés peu bruyants ont été mis en œuvre sur 300 mètres.

2.5.3.5. SITER : Optimisation du trafic routier

Depuis 1998, le Système intelligent de transport et d'exploitation de la route (SITER) permet de réduire les temps de parcours d'environ 25 % sur les routes raccordées, par une diminution importante des arrêts et des temps passés à l'arrêt, et ceci sans incidence sur la vitesse maximale pratiquée par les usagers. Il s'agit de privilégier la « fluidité apaisée » pour la circulation des véhicules par le fonctionnement dynamique (cycles courts quelle que soit la période de la journée) en complément de la structuration géométrique du réseau, ce qui favorise la sécurité des usagers et une circulation régulière (sans arrêts-redémarrages intempestifs, accélérations, etc.).

SITER intègre également une gestion optimisée du fonctionnement de la priorité aux tramways tout en maintenant des conditions de circulation acceptables pour les autres usagers.

Sur le plan environnemental, cette régulation est vertueuse : les principaux polluants liés à l'usage des véhicules thermiques diminuent dans la même proportion que le temps de parcours (source : Airparif).

2.5.4 La sécurité routière

2.5.4.1. La résorption des sites dangereux en terme de sécurité routière

Grâce à sa connaissance et son suivi de l'accidentologie sur ses infrastructures routières, le Département réalise des travaux de sécurisation des sites les plus exposés à l'insécurité, qui varient selon l'évolution des déplacements. Annuellement, il est consacré 2,5 M€ à l'amélioration de l'infrastructure au titre de la sécurité routière.

Le Département dispose de 26 radars pédagogiques « mobiles » qui sont positionnés sur les routes départementales en fonction des enjeux de sécurité routière. Ils sont destinés à informer les usagers sur leur vitesse réelle en certains points sensibles du réseau routier.

2.5.4.2. La sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité durable pour les collégiens

La caravane de la sécurité routière est une action de sensibilisation menée conjointement avec la Préfecture et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Ce dispositif, sous forme d'ateliers, intègre l'ensemble des enjeux liés à la sécurité routière et également aux mobilités durables. Le programme est mis en œuvre sur la base du volontariat des établissements.

En 2017, 9 425 élèves de 74 collèges ont bénéficié de ce dispositif départemental de prévention.

Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière



2.5.5 Le sport, vecteur de santé et de bien-être

La pratique physique et sportive est un vecteur de lien social et de citoyenneté.

L'article L.100-1 du Code du sport précise notamment la portée de la fonction sociale et éducative du sport : « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ».

2.5.5.1. Les manifestations sportives

Les manifestations sportives permettent la valorisation des équipements sportifs du Département, le développement des activités sportives, la promotion de la pratique du sport auprès des Alto-séquanais, le développement de la pratique sportive sur des thématiques comme le handisport, ainsi que le sport féminin ou le sport santé.

Chaque année, pendant le mois de juillet, l'opération Nautique Hauts-de-Seine permet à tous les publics (à partir de 10 ans sur la Seine, de 6 ans sur le bassin) de s'initier gratuitement aux activités nautiques, sur le site du Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres. Ce sont ainsi près de 8 000 personnes qui découvrent qu'il est possible de pratiquer l'aviron, le canoë, le kayak, ou encore la voile, sur la Seine, en milieu urbain. Depuis 2016, la mise à disposition de bateaux adaptés a permis d'ouvrir la pratique et l'initiation de la voile aux personnes en situation de handicap.



Depuis 1989, le Département apporte son soutien aux Internationaux de France de Tennis Handisport organisés par la Fédération Française Handisport. En 2017, le Département a accueilli la 32^{ème} édition au Parc départemental de la Grenouillère à Antony. Au-delà du volet compétition, qui a réuni une centaine de sportifs de 20 nations, dont les 10 meilleurs joueurs et joueuses mondiaux, plus de 500 écoliers et collégiens des Hauts-de-Seine ont participé à des animations de sensibilisation au handicap qui leur ont été proposées tout au long de la semaine.

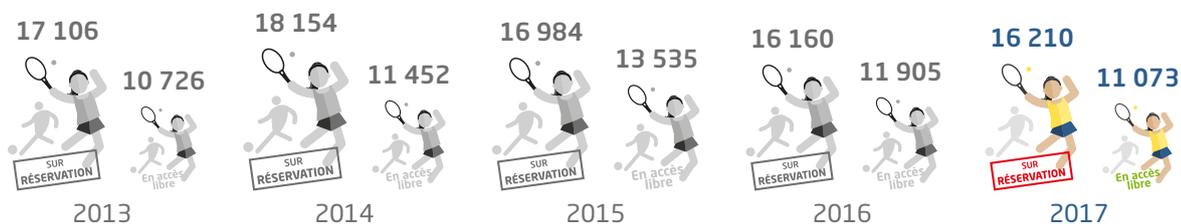
Le Département soutient également la Journée du Cheval, organisée chaque année en septembre par le Comité départemental d'Équitation des Hauts-de-Seine au Domaine départemental du Haras de Jardy. Cette journée de découverte des activités équestres, entièrement gratuite, permet également aux jeunes de découvrir notamment les nombreux métiers de la filière équestre, génératrice d'emplois, ou encore de participer à des ateliers, à des visites guidées et des baptêmes en poney ou en attelage. En 2017, 4 000 baptêmes en poney et 3 300 ballades en attelage ont ainsi été organisés et près de 500 enfants ont participé à l'atelier « soin des poneys ». Pour la première fois en 2017, la Journée du cheval a été inscrite au programme des Journées européennes du patrimoine. Plusieurs animations ont été proposées dans ce cadre, axées sur l'histoire du centre équestre : un livret-jeu a été réalisé pour les enfants et des visites guidées étaient proposées.

2.5.5.2. Vacan'Sports Hauts-de-Seine

En proposant par le biais de son dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine, des activités sportives gratuites pour tous les jeunes âgés de 6 à 17 ans durant l'ensemble des vacances scolaires (sur réservation ou en libre accès), le Département inscrit la pratique sportive dans une conception globale à la fois sociale, éducative et citoyenne. Les objectifs du programme sont en effet de :

- rendre accessibles les pratiques sportives pour tous les jeunes, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, filles ou garçons, valides ou en situation de handicap, quel que soit leur niveau physique ou sportif ;
- susciter l'intérêt pour la pratique sportive en proposant une palette d'activités variées ludiques, mais toujours enrichissantes (de découverte ou de perfectionnement technique), dans différents sites du département ;
- favoriser, par le sport, l'éducation des jeunes et l'apprentissage de la vie en collectivité et des comportements citoyens, notamment par le respect d'une Charte du comportement sportif mettant l'accent sur le respect des règles, des autres, et l'acceptation des échecs ;
- favoriser la vie associative des jeunes d'une part (en incitant les jeunes à s'inscrire dans les structures Jeunesse de leur commune afin d'avoir accès aux activités sur réservation), des clubs sportifs d'autre part.

Vacan'Sports : nombre de participants sur réservation ou en accès libre



En 2017, 16 210 places sur réservation (une place représentant un créneau journalier de 4 heures d'activités pour un jeune) ont été utilisées et 11 073 passages de jeunes ont été enregistrés l'été en accès libre dans le cadre de ce programme.

Celui-ci favorise également la mixité entre tous les jeunes du département, filles ou garçons, en situation ou pas de handicap, de toutes les communes du département.

2.5.5.3. Les activités physiques de pleine nature

Le Trophée Aventure Hauts-de-Seine (classes de 4^{ème}), le programme Plein Air (tous niveaux) et le rassemblement Azimut (tous niveaux en course d'orientation), permettent de développer, au sein des collèges publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, la pratique d'activités physiques de pleine nature (course d'orientation, escalade, VTT, etc...) préconisée par l'Éducation nationale. Le Département, au travers de ces actions, offre ainsi la possibilité aux collégiens d'accéder à ces disciplines, essentiellement dans les parcs départementaux. En 2016/2017, ces dernières opérations ont rassemblé environ 15 515 jeunes (73 200 passages de jeunes).

D'autres dispositifs existent :

Dix Espaces sport orientation (ESO), implantés depuis 2008 dans dix parcs départementaux, sont en cours de rénovation et leur offre pédagogique augmentée. L'ensemble de ces sites a permis la pratique de la course d'orientation dans le cadre de nombreuses opérations départementales (Plein Air, Vacan'Sports, Trophée Aventure, Azimut...); ainsi, sur l'équivalent d'une année scolaire, ce sont plus de 87 000 passages qui ont été réalisés à travers la course d'orientation. Dans un souci de respect de l'environnement et de développement durable, le matériel utilisé sur tous les ESO a été uniformisé durant les années 2016 et 2017, de manière à respecter le cahier des charges du label EVE® délivré par ECOCERT sur l'ensemble des parcs du Département et de manière à faciliter leur entretien.

2.5.5.4. Favoriser l'intégration du handicap au travers du sport

Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous, y compris les jeunes et adultes en situation de handicap, est l'une des priorités du Département. Quel que soit le type de handicap, physique, mental ou sensoriel, une réflexion systématique est menée afin d'adapter l'ensemble des actions et activités. La pratique d'activités sportives communes dans un moment privilégié de partage permet de changer le regard face au handicap.

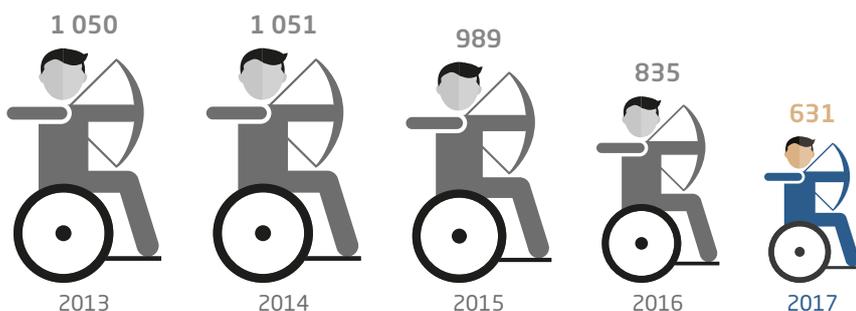
Dans cette optique, l'ensemble des actions proposées aux collèges privés et publics du département est ainsi également rendue accessible aux établissements spécialisés accueillant des jeunes en situation de handicap ainsi qu'aux élèves scolarisés en ULIS dans les collèges.

Le parcours d'activités motrices :

Pour la 25^{ème} année consécutive, le Département a apporté son soutien à l'organisation des « Parcours d'activités motrices des Hauts-de-Seine » par l'association Kiwanisport au Complexe sportif Marcel Bec à Meudon. L'objectif de ce grand rassemblement, qui se veut avant tout convivial et non compétitif, est de promouvoir des activités sportives adaptées aux personnes très lourdement handicapées et de contribuer à leur développement moteur, sensoriel et émotionnel. Tout au long de la journée, près de 400 sportifs handicapés mentaux issus des associations et des établissements spécialisés ont ainsi pu participer à ce parcours d'activités motrices qui se décline sous la forme de 12 ateliers sportifs et ludiques adaptés : ateliers de saut, de lancer, d'adresse, d'équilibre et de sports collectifs.

Le dispositif **Vacan'Sports** est ainsi accessible aux jeunes en situation de handicap. En 2016/2017, 631 jeunes en situation de handicap y ont participé.

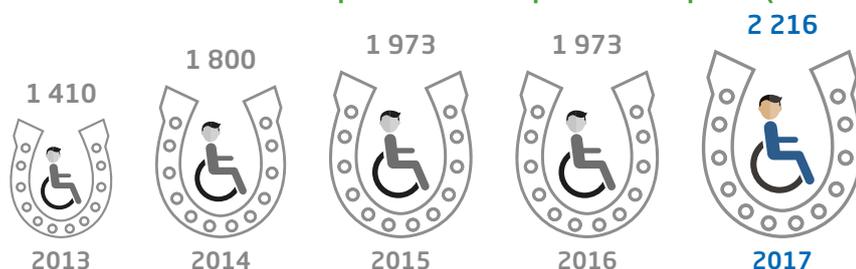
Vacan'Sports : participation des jeunes en situation de handicap



Depuis 3 ans, de plus en plus d'établissements spécialisés restent désormais fermés durant les vacances. Ceci explique la baisse de fréquentation au dispositif Vacan'Sports.

En revanche, 2 216 jeunes handicapés ont pu par ailleurs pratiquer des activités sportives de pleine nature dans le cadre des dispositifs « Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées » (24 182 passages et 1 735 heures cumulées de pratique). Le nombre de participants est en constante augmentation (plus de 57 % en 5 ans).

Activités Plein Air Handicap et activités équestres adaptées (en nombre de jeunes concernés)



Par ailleurs, une phase-test concluante a été menée durant un cycle à l'automne 2017 pour ouvrir également la pratique de l'activité kayak aux jeunes en situation de handicap au parc nautique départemental de l'Île de Monsieur.

> zoom

Les activités équestres adaptées

Le dispositif « Activités équestres adaptées », co-organisé par la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale et le Département, offre la possibilité aux élèves scolarisés en Unité d'Inclusion Scolaire des collèges et des écoles élémentaires, en établissements spécialisés, et établissement régional d'enseignement adapté de participer à des cycles d'équitation dans les centres équestres et poney-clubs, propriétés du Département.

Chaque établissement élabore un projet pédagogique et de nombreux échanges entre les services du Département, les enseignants, les éducateurs spécialisés et les moniteurs d'équitation permettent d'adapter chaque séance en fonction des objectifs à atteindre et des problématiques rencontrées par chacun des jeunes en situation de handicap.

La relation avec l'animal est privilégiée pour ces enfants, essentiellement atteints de troubles cognitifs ou autistiques. Un excellent travail, riche en enseignements et profitable à l'épanouissement de ces enfants, est réalisé et l'on constate souvent une amélioration du travail scolaire et du développement moteur de l'enfant.

L'intérêt porté à ce dispositif, par les établissements, est en constante progression.

Participation durant l'année scolaire 2016-2017 :

- 106 groupes issus de 67 établissements différents
- 810 jeunes / 9 776 passages / 1 735 heures de pratique

2.5.6 La culture pour tous

La culture fait partie intégrante du développement durable. En déployant une politique volontariste ambitieuse autour de la marque Vallée de la culture, le Département participe à l'épanouissement de la population alto-séquanaise et, par là, au développement durable du territoire. Cette approche permet de répondre à la fois aux enjeux d'attractivité du territoire, mais également sociétaux en favorisant l'émancipation et la citoyenneté par l'éducation artistique et culturelle et en garantissant un accès à une offre culturelle de qualité à tous les publics sans en exclure aucun.

A ces enjeux correspondent une dynamique d'investissements d'envergure et une démarche au plus près des usagers pour proposer un accueil de qualité et une offre diversifiée.

2.5.6.1. Des projets d'investissement ambitieux

L'ouverture de la Seine Musicale en 2017 marque l'ambition forte du Département de favoriser le développement économique et culturel du territoire. Situé sur la pointe aval de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt, cet équipement de 36 500 m² à rayonnement international a été réalisé en partenariat avec un groupement d'entreprises privées. L'engagement environnemental du projet est validé par plusieurs labels : Haute qualité environnement HQE® Excellence, label Biodiversité Urbaine et label Haute qualité d'usage HQU niveau***.

Grâce aux ensembles qui y sont accueillis en résidence (Insula Orchestra, Maîtrise des Hauts-de-Seine et Académie Philippe Jaroussky) et la programmation d'évènements (festival Chorus des Hauts-de-Seine, saison invitée) et expositions (telles que Maria By Callas en 2017), le Département assure une mission de service public, proposant une offre culturelle diversifiée et de qualité accessible à tous les publics de par la configuration des lieux et une politique tarifaire attractive.

La Seine Musicale

La Seine Musicale est composée d'un auditorium de 1 150 places principalement pour la musique classique, d'une grande salle de 4 000 à 6 000 places consacrée aux musiques actuelles, d'un pôle de répétition et d'enregistrement, de lieux de réception destinés aux entreprises, de commerces et d'un jardin sur le toit de plus 7 200 m².



© CD92/Olivier Ravoire

Classé « Musée de France » et rassemblant une collection de films et d'autochromes unique au monde (*Archives de la Planète*), le **musée Albert-Kahn** est l'un des sites les plus visités en Ile-de-France avec une fréquentation en forte progression ces dernières années, jusqu'en 2016. Afin d'offrir de meilleures conditions de conservation, de présentation des collections et d'accueil du public, d'importants travaux de rénovation du site sont engagés depuis 2016, année de fermeture du musée au public. Des expositions et dispositifs hors les murs et des visites guidées sur réservation permettent toutefois de faire vivre les collections durant la période des travaux.

2.5.6.2. Des offres culturelles accessibles à tous les publics

Les offres culturelles sont pensées pour être accessibles à tous et s'adresser à des cibles diversifiées : encourager à se rendre au concert ou au musée en famille, c'est favoriser les échanges intergénérationnels sur les arts, l'acte de création mais aussi toutes les émotions qu'ils suscitent. La politique tarifaire attractive vient soutenir cet engagement.

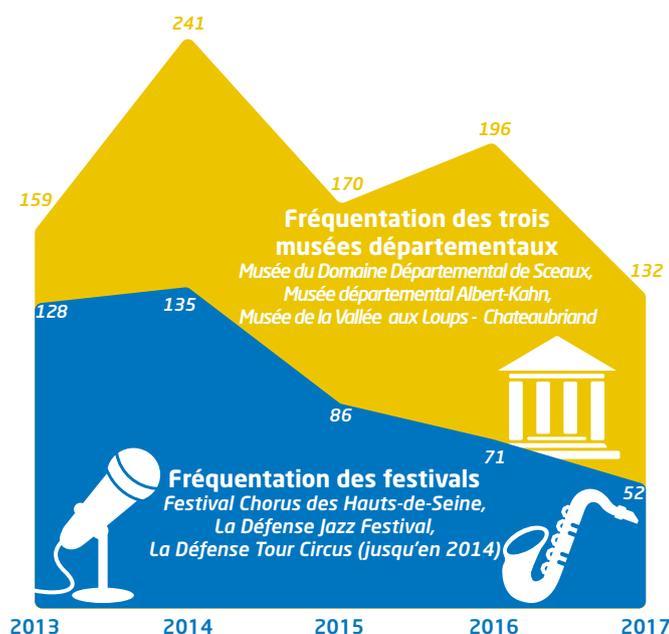
Le Département organise chaque année deux festivals majeurs, la Défense Jazz festival entièrement gratuit qui ouvre la saison d'été des festivals et a lieu en juin à la Défense et le festival Chorus des Hauts-de-Seine qui met en avant les musiques actuelles autour d'esthétiques diverses (pop, rock, rap, électro) et favorise l'émergence de nouveaux talents.

Perspective(s) :

Pour sa trentième édition, le festival Chorus des Hauts-de-Seine s'installe pleinement à la Seine Musicale et proposera en avril 2018 une centaine de concerts et animations accessibles à tous les publics, à des tarifs attractifs (gratuité en semaine et formule pass pour le week-end).

Par ailleurs, divers manifestations et dispositifs, s'adressant aussi bien au grand public, aux familles et collégiens qu'aux publics éloignés de la culture, jalonnent la saison culturelle. Les Petites Nuits de Sceaux, en partenariat avec les lieux de diffusion du Département, se déroulent à l'Orangerie de Sceaux et proposent une programmation pluridisciplinaire. En partenariat avec les bibliothèques et médiathèques du département, la Science se livre a exploré, en 2017, la thématique de la santé, proposant des conférences et animations de culture scientifique. Les archives et les trois musées départementaux - les Archives départementales à Nanterre, le musée Albert-Kahn, à Boulogne Billancourt, le musée du domaine de Sceaux et le musée de la Vallée-aux-Loups/Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry - complètent l'offre culturelle départementale.

Fréquentation des festivals et des musées départementaux (en milliers de personnes)



L'édition 2017 fait apparaître une baisse de fréquentation du festival Chorus qui s'explique par le changement de lieu, de format et de période et l'abandon du volet Chorus dans les salles de spectacle du Département. Implanté désormais à La Seine Musicale, le festival verra sa fréquentation s'accroître à partir de 2018.

La baisse de fréquentation du festival La Défense Jazz festival en 2016 par rapport à 2015 résulte d'une réduction de la durée du festival qui est passée de 9 à 6 jours. L'augmentation observée en 2017 s'explique par des concerts supplémentaires programmés en fin de journée sur la période du festival.

La baisse de fréquentation du musée Albert Kahn s'explique par la fermeture pour rénovation du musée au public depuis novembre 2016. La rénovation du musée permettra d'en augmenter les capacités d'accueil à sa réouverture prévue début 2019.

L'approche n'exclut pas de proposer des offres dédiées aux publics spécifiques, notamment en situation de handicap. A titre d'exemples, le musée du domaine de Sceaux propose une galerie tactile pour les personnes malvoyantes et non-voyantes et la Vallée aux Loups/Maison de Chateaubriand organise des visites en Langue des signes française (LSF) pour les publics sourds et malentendants. Un livret facile à lire et à comprendre à destination des personnes en situation de handicap mental a été spécifiquement conçu autour de l'exposition Picasso devant la nature au musée du domaine de Sceaux.

La démarche passe par une posture renouvelée de l'accueil : grand ou petit, valide ou non, amateur ou novice, le visiteur ou spectateur doit se sentir accueilli et considéré. Pour tous ceux qui ne peuvent pas ou plus se déplacer, pour ceux qui n'osent pas franchir les portes des équipements culturels, des expositions itinérantes ou actions culturelles hors les murs sont proposées : l'exposition Albert Kahn, ça déménage part à la rencontre des alto-séquanais, « Un Brin de lecture » constitue un salon de lecture en plein air à ceux qui ne partent pas en vacances.

Enfin, le numérique permet de rendre accessible les collections départementales et d'acquérir des connaissances de manière innovante et ludique et la mise en ligne des fonds des Archives départementales s'accroît chaque année pour permettre à tous d'accéder plus rapidement aux documents utiles aux recherches personnelles, administratives, historiques.

Fréquentation du site internet Archives & Patrimoine



La légère baisse en 2017 s'explique par l'absence de mise en ligne nouvelle au cours de l'année. Le site Archives & Patrimoine demeure le 2^{ème} site de l'offre Internet du Département.

Perspective(s) :

Un lot important de documents est prêt à être publié sur Internet.

2.5.6.3. Des parcours d'éducation artistique et culturelle

Pour préparer les citoyens de demain :

Depuis de nombreuses années, le Département est engagé sur le chemin de l'éducation artistique et culturelle, notamment auprès du jeune public et du public scolaire. Donner les clés de compréhension des œuvres, favoriser une distance critique, c'est permettre à tout un chacun d'avoir son libre arbitre. Les parcours mis en place en direction des collégiens, notamment dans le cadre du dispositif « Eteignez vos portables » ou le kit pédagogique « Les Archives de la planète » du musée Albert Kahn, préparent non seulement les futurs spectateurs et visiteurs mais également les citoyens de demain. Les séances proposées par le service éducatif des Archives proposent d'aller à la rencontre des documents originaux - sources premières de notre histoire et patrimoine commun- d'apprendre à les décrypter, les comprendre. Par exemple, l'atelier sur la citoyenneté permet à chacun de travailler cette notion, de connaître l'évolution des droits et des devoirs qui en découle, de se l'approprier et ainsi de prendre sa pleine place de citoyen.

Sans oublier les publics les plus éloignés de la culture :

Une attention toute particulière est portée aux personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité et des parcours artistiques et culturels leur sont proposés, co-construits avec l'ensemble des partenaires culturels, éducatifs et sociaux. Le partage de repères et pratiques artistiques peuvent être de véritables outils de cohésion sociale et de rupture des inégalités, permettant l'épanouissement de chacun et l'apprentissage du vivre-ensemble.

Le dispositif « Eteignez vos portables » à destination des collégiens, et en premier lieu issus de l'éducation prioritaire, est également ouvert depuis la rentrée 2017 aux publics du champ social (personnes âgées, personnes en difficulté sociale, personnes handicapées, mineurs isolés...) leur permettant ainsi d'accéder à une pratique artistique, de rencontrer les artistes et d'aller au musée ou au spectacle. De même, une école du spectateur est déployée notamment autour des festivals Chorus des Hauts-de-Seine ou la Défense Jazz festival, alliant ateliers de sensibilisation aux musiques électroniques, rap ou hip-hop et concerts en immersion à la Seine Musicale.

« Culture 3.4 » permet aux publics empêchés résidant dans des établissements sociaux et médico-sociaux de bénéficier d'animations culturelles, spectacles et ateliers de pratique artistique. Créateur de lien social, l'objectif de « Culture 3.4 » est également de contribuer au bien-être de ces personnes.

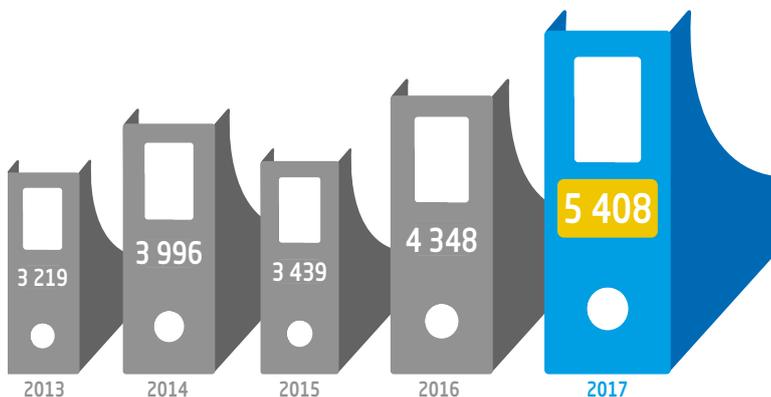
En lien avec leur projet d'établissement, les archives et musées départementaux conçoivent des programmes d'action culturelle, composés de visites et d'ateliers, à destination des publics éloignés. Ces actions visent à rompre l'isolement des personnes et les encouragent à s'ouvrir aux autres et créer des liens. Ainsi, le musée de la Vallée aux Loups/Maison de Chateaubriand propose des ateliers « street-art » pour les jeunes du Centre social et culturel Lamartine à Châtenay-Malabry. Le musée du domaine de Sceaux s'attache à consolider son partenariat avec plusieurs structures d'hébergement de personnes âgées, alternant conférences hors les murs et visites guidées in situ. Les Archives départementales ont signé deux conventions : l'une avec la Protection Judiciaire de la jeunesse notamment pour les mineurs incarcérés à la Maison d'Arrêt de Nanterre, l'autre avec l'hôpital Louis-Mourier pour les adolescents de l'unité psychiatrique Astrolabe. Grâce au travail de réflexion avec les équipes encadrantes de ces structures, des ateliers « à la carte » sont proposés en fonction des particularités de chaque groupe au long de l'année.

> zoom

Labellisation du Musée Albert Kahn

Le musée Albert-Kahn a obtenu en 2017 le label ministériel « le musée sort de ses murs » en développant des projets auprès des détenus (Maison d'Arrêt de Nanterre), des personnes âgées en EHPAD à Boulogne-Billancourt ou des jeunes hospitalisés en unité psychiatrique (Astrolabe à Colombes).

Fréquentation du service éducatif des Archives départementales (en nombre d'élèves)



L'accroissement conséquent du nombre d'élèves reçus par rapport à une année 2016 déjà bien remplie, s'explique notamment par la participation des Archives à des parcours (EVP, classes créatives, CLEA...) et à l'engagement des équipes. Cependant la demande constante des établissements est telle qu'il n'est pas possible d'y répondre dans sa totalité.

2.5.7

Le service archéologique interdépartemental : un service respectueux de l'environnement

Les missions du service archéologique interdépartemental :

Créé le 1^{er} mai 2016, le service archéologique interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine a pour objectif premier d'exercer la mission d'archéologie préventive pour le compte des deux collectivités territoriales. Il est ainsi susceptible d'apporter une aide concrète aux divers aménageurs publics et privés et vise également à assurer la sauvegarde et l'étude du patrimoine archéologique des deux Départements.

Dans l'archéologie préventive, il existe deux types de chantiers. Dans un premier temps, les « diagnostics » ont pour but la reconnaissance, l'identification et la caractérisation des vestiges archéologiques. À l'issue de cette opération, le préfet de Région peut prescrire une « fouille préventive ». Celle-ci a pour but la mise au jour exhaustive et l'étude scientifique des sites découverts lors des diagnostics (<http://www.epi78-92.fr/>).



© Nicolas Girault/Établissement public interdépartemental 78-92

Phase terrain d'une fouille

Un service respectueux de l'environnement :

Avant chaque opération, le service archéologique passe avec l'aménageur une convention (ou un contrat dans le cadre des fouilles préventives) dans laquelle est précisé l'ensemble des modalités pratiques liées à la préparation et à la réalisation du futur chantier. Par exemple, l'aménageur doit veiller à ce que la zone d'investigation soit libre de toutes contraintes (bâtiments existants à démolir, mesures environnementales à engager, zones écologiques à protéger ou à déplacer, etc.). Dans le cas où les terres excavées sont à retirer de l'emprise du chantier, leur gestion revient à l'aménageur (transport, mise en décharge des déblais, etc.).

Lors des opérations, en zone rurale comme en zone urbaine, les archéologues utilisent des engins mécaniques imposants (exemple : pelles mécaniques de 22 tonnes), du matériel de chantier (type BTP, clôtures, rubalise), des modules de chantiers (base vie, WC chimiques) et sont équipés d'EPI (Équipement de protection individuelle). Des pollutions peuvent être mises en évidence et les agents sont protégés en conséquence. La plupart des chantiers sur lesquels le service archéologique interdépartemental intervient présente des formes de pollutions diverses (métaux lourds, hydrocarbures) et des décharges sauvages.

Les archéologues s'inscrivent dans une démarche de non-pollution en ne laissant rien derrière eux qui puisse nuire à l'environnement et cherchent toujours à s'améliorer : achat en cours de bombes de peintures aérosols écologiques à base d'eau et mise en place d'un système de tri des déchets de consommation à l'emplacement même des bases vie.

Des actions de médiation :

La valorisation compte parmi les missions confiées au service archéologique interdépartemental. Elle constitue un nécessaire retour de la recherche vers les citoyens et la communauté scientifique. Sensibiliser la population aux problématiques patrimoniales, en lien avec l'aménagement du territoire, est par ailleurs une exigence incontournable du service public. Ainsi, le partage des connaissances issues des découvertes anciennes, de l'archéologie préventive et des collections provenant des deux territoires peut prendre des formes multiples afin d'atteindre des publics variés : diffusion des informations via un site internet, mise à disposition de matériels pédagogiques comme des malles, des maquettes et des expositions thématiques, animations d'ateliers pédagogiques et visites du service et de sites archéologiques aux classes de primaires, collèges et au grand public lors des Journées Nationales de l'Archéologie ou des Journées Européennes du Patrimoine.

2.6

Les collégiens et le développement durable



2.6.1

La sensibilisation des collégiens au développement durable

2.6.1.1. Le concours des Trophées IDEES Junior

Depuis 2011, le concours Trophées IDEES Junior récompense les projets à caractère innovant des collèges des Hauts-de-Seine s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de développement durable. Huit collèges ont candidaté au concours. Placé sous le thème de l'alimentation et du gaspillage alimentaire, la cérémonie de remise des prix a eu lieu le vendredi 9 juin 2017. Elle a réuni 90 personnes dont 79 jeunes.

Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior



© CD92/Willy Labre

Pour l'édition 2017, les prix ont été décernés de la manière suivante :

- 1^{er} prix : le collège Jeanne d'Arc à Colombes pour son projet « Retour à la terre »,
- 2^{ème} prix : le collège Saint Charles-Notre Dame à Rueil-Malmaison pour son projet « Création d'un potager en permaculture »,
- 3^{ème} prix : le collège République à Nanterre pour son projet « Protéger, développer notre biodiversité ».



© CD92/Willy Labre



Le jury a également attribué d'autres prix :

- Prix « Originalité » au collège Anne Franck à Antony pour son projet « Jardin écologique-Biostation »,
- Prix « Espoir » au collège Jean Jaurès à Clichy-la-Garenne pour son projet « le jardin urbain du collège ».

Placé sous le thème de l'alimentation et du gaspillage alimentaire, le Département a proposé aux élèves des animations ludiques et pédagogiques avec l'appui de prestataires et associations :

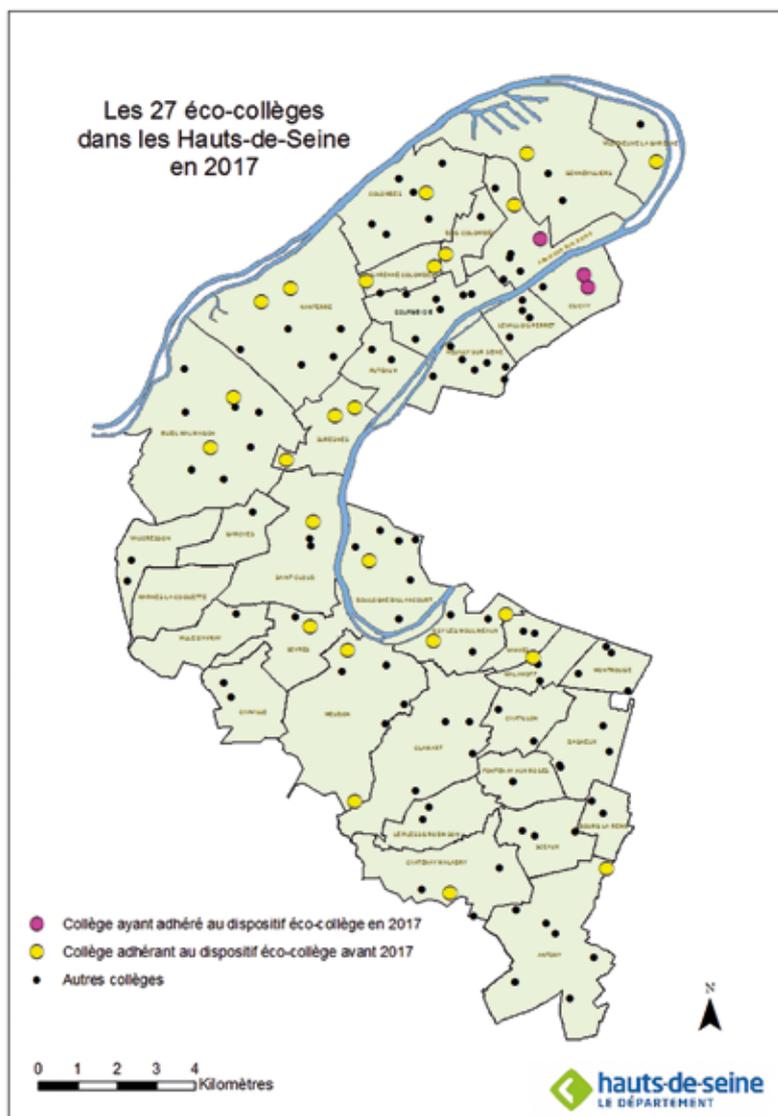
- un spectacle « Gachis Bouzouk » par la compagnie Pile-Poil,
- cinq animations sur le gaspillage alimentaire, la consommation responsable et la santé,
- une exposition « stop au gaspi » en libre accès.



© CD92/Willy Labre

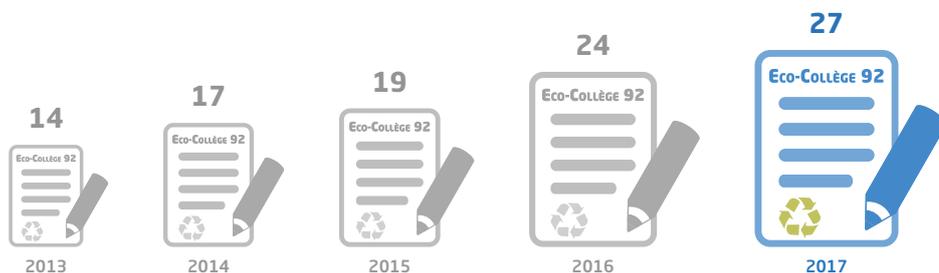
2.6.1.2. Le dispositif « Eco-collèges »

Le dispositif éco-collèges, créé en 2009 en partenariat avec l'Inspection académique, a pour but d'accompagner les établissements qui s'engagent dans une démarche d'éducation au développement durable. Il vise, au moyen d'une pédagogie active autour d'un projet, à inciter les élèves à adopter des comportements citoyens. Dans cet esprit, des outils sont proposés aux établissements (visites de terrain, animations, prêt de bornes interactives, etc.).



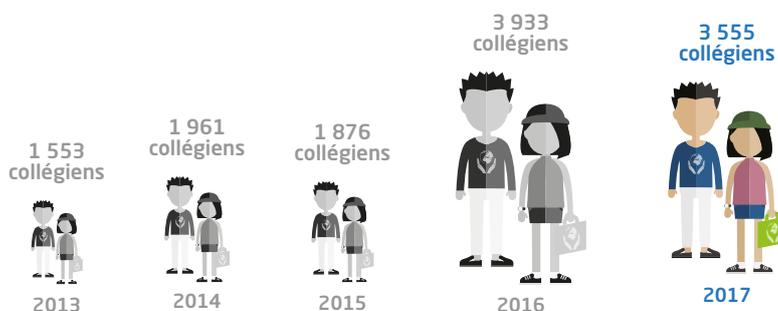
En 2017, 3 nouveaux collèges ont intégré le dispositif et signé la charte Eco-collège : Jean Macé à Clichy, Jean Jaurès à Clichy, Voltaire à Asnières. A ce jour, 27 établissements se sont ainsi investis dans une démarche globale, structurée et pérenne, qui s'est notamment concrétisée par la formation d'éco-délégués, l'information des agents techniques sur le tri des papiers et des piles, l'accompagnement autour de projets tels que le compostage, l'écriture de recommandations sur la réduction énergétique, des visites techniques, des actions de sensibilisation aux risques auditifs, etc.

Nombre cumulé de collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92

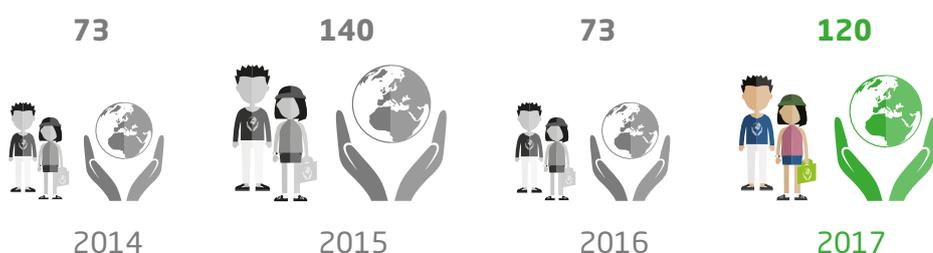


Les actions menées dans les collèges en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable en 2017 ont donné lieu à 120 interventions concernant 3 555 collégiens participants aux séances y compris, deux formations d'éco-délégués, quatre opérations de pesées de déchets de cantine dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, trois aides au jardinage pédagogiques, une mise en place du compostage des bio-déchets de cantine.

Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges



Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges



Par ailleurs, 45 prêts d'une borne interactive Développement Durable concernant 9 937 élèves et 81 professeurs impliqués ont été effectués. En 2017, les supports et contenus de cette borne ont été mis en ligne sur l'Environnement numérique des collèges ENC92.

Nombre de prêts de borne Développement Durable (supports interactifs)



2.6.1.3. La sensibilisation sur les effets du bruit sur la santé auprès des collégiens

Souhaitant informer les adolescents sur les effets du bruit sur la santé et sur les risques pour l'audition, le Département propose, depuis 2015 soit la 3^{ème} année scolaire consécutive et uniquement aux Eco-collèges 92, une animation gratuite pour une classe. En effet le bruit est très présent dans la vie quotidienne des collégiens surtout avec l'écoute de leur musique.

Cette sensibilisation qui se déroule en deux séances de deux heures chacune est accompagnée du prêt d'exposition pendant une ou deux semaines. Depuis 2015, 9 éco-collèges ont bénéficié de ces animations. Lors de la première séance, sont abordés la physique du son et les risques auditifs encourus. Une mesure de l'intensité sonore sortant des écouteurs de lecteurs de musique des élèves est aussi réalisée. La deuxième séance, les collégiens découvrent les risques extra-auditifs et effectue une campagne de sons en réalisant une cartographie sonore de leur collège avec les sonomètres mis à disposition. L'exposition qui est accompagnée d'un questionnaire permettra aux autres élèves du collège d'approcher le sujet.

Ces animations répondent à l'engagement de l'axe « Sensibilisation » du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du Département.

Perspective(s) :

En 2018, les animations seront reconduites auprès de 6 Eco-collèges.

2.6.2 Le numérique et les collèges

2.6.2.1. L'Environnement numérique des collèges (ENC)

Véritable point d'accès 24 heures sur 24 à un ensemble d'outils et de contenus pour les élèves, les familles et les enseignants, l'environnement numérique des collèges est un plan d'actions stratégique lancé en 2009, totalement déployé depuis 2015, qui amène chaque collège des Hauts-de-Seine, en accord avec l'Éducation Nationale, à entrer dans l'ère du numérique. L'année scolaire 2017-2018 se maintient à un taux d'usages conséquent, dépassant les 2 millions d'accès par mois.

Depuis la rentrée scolaire 2017, le Département a enrichi l'ENC d'un nouveau service « Soutien scolaire en ligne » à destination des collégiens, des familles et des enseignants.

En outre, l'utilisation de manuels et des ressources numériques devrait progresser et permettre d'alléger le cartable des collégiens.

Il ne s'agit pas de rechercher le « tout numérique », mais bien de cerner les matériels et services les plus adaptés aux usages souhaités par les enseignants pour faire progresser les élèves et les éduquer à un usage citoyen de ces nouvelles technologies, tout en maîtrisant le temps d'exposition aux écrans.

L'Environnement numérique des collèges (ENC HdS) contribue à faire des Hauts-de-Seine un territoire apprenant :

Le programme Environnement numérique des collèges (ENC HdS) concentre la stratégie départementale en matière de numérique éducatif. Il a créé les conditions du développement des usages du numérique jusque dans les classes. Ce sont 94 collèges qui bénéficient de l'ensemble des services proposés, ainsi que les familles pour certains d'entre eux.

L'ENC, c'est un point d'accès unique et sécurisé à un ensemble d'outils et de ressources pédagogiques pour les élèves, les enseignants, les familles et les accompagnants éducatifs. En cela, il resserre les liens entre l'école et la famille, dans une dynamique de co-éducation, contribue à l'acquisition d'une culture numérique et démocratise l'accès au savoir, tout en limitant l'usage du support papier.

Le déploiement de l'ENC a permis la mise en place d'infrastructures et matériels modernes et dimensionnés pour les nouveaux usages :

- un réseau départemental sécurisé interconnectant l'ensemble des collèges et leurs partenaires et prestataires ;
- un réseau local unifié permettant d'augmenter les interventions de maintenance à distance, réduisant les déplacements sur site ;
- des matériels standards : 12 000 ordinateurs, 2 500 points de projection ;
- des matériels innovants : imprimantes 3D, kits webradio, robotique ;
- une infogérance technique des collèges offrant un dispositif d'assistance de proximité (assistance téléphonique, portail de services en ligne et interventions de proximité).

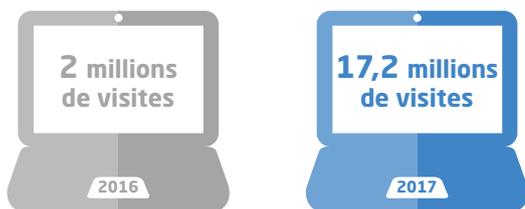
Le succès du portail d'Environnement numérique de travail (ENT)

Côté services rendus aux collègues, le portail d'Environnement numérique de travail (ENT) rencontre un succès toujours plus grand. Le nombre de visites a atteint 2,3 millions de visites pour le seul mois de novembre 2017 et, sur la période septembre/décembre 2017, une augmentation de 27 % a été constatée par rapport à la même période l'année précédente, avec le même nombre de collègues intégrés au dispositif. L'ENT départemental, pour mémoire, intègre un outil de gestion des emplois du temps, outils de vie scolaire, d'évaluations, des accès à des ressources pédagogiques et manuels numériques, des outils de communication (messagerie, agenda, actualités de l'établissement, envoi de SMS ...). Un chiffre marquant pour 2017 : 2,2 millions de SMS ont été envoyés depuis les ENT des 94 collèges. Ce sont autant de courriers papier qui n'ont pas été envoyés.

Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement numérique de travail (ENT) des collèges



Nombre de visites du portail d'Environnement numérique de travail (ENT) des collèges



Le pic de l'année précédente était à 2 millions de visites. Le nombre de visites continue d'augmenter alors que le nombre de collèges est stable. Cela s'explique par la diversification des services proposés et la maturité du projet.

L'année 2017 a également été marquée par le franchissement d'une nouvelle étape, celle de la prise en compte progressive de la mobilité pour tous les collègues, avec un changement de paradigme très important : ce ne sont plus les élèves qui « vont faire de l'informatique » dans une salle multimédia mais le numérique qui entre dans toutes les classes grâce :

- au déploiement d'une infrastructure wifi dans tous les collèges : à fin 2017, ce sont 23 collèges qui en bénéficient et les déploiements se poursuivent ;
- au déploiement de matériels mobiles dans les collèges : après l'expérimentation de tablettes numériques en 2015 et 2016, ce sont les ultra-portables qui ont fait leur apparition en 2017 et cela va se poursuivre. Ces matériels sont à destination des élèves et des enseignants que le département a décidé d'équiper sur trois ans. Deux tiers des enseignants sont équipés en 2017/2018.

2.6.2.2. Le Projet Pass+ Hauts-de-Seine

Enfin, la mission ENC porte aussi le projet Pass+ Hauts-de-Seine qui concentre l'offre de services numériques départementaux aux familles dans une dynamique de simplification de la relation aux usagers puisque, désormais, les familles n'auront plus qu'un seul compte pour bénéficier de plusieurs services proposés par la collectivité.

Pour l'année 2017, des premiers services ont été proposés aux familles :

- une aide financière sous la forme de deux porte-monnaie électroniques pour la pratique d'activités sportives et culturelles : 60 € et 20 € pour les élèves non boursiers et 65 € et 20 € pour les élèves boursiers ;
- un service de soutien scolaire en ligne gratuit accessible depuis l'ENT ;
- des bons plans.

Nombre de collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine



Plus de 44 000 collégiens sont inscrits au Pass+ HdS en 2017.

Perspective(s) :

Cette offre de services va s'étoffer en 2018 avec l'inscription à la restauration scolaire et l'arrivée de la carte multiservices. En effet, chaque collégien inscrit au Pass+ Hauts-de-Seine sera doté d'une carte physique qui facilitera les transactions avec les organismes sportifs et culturels et sera le badge d'accès au restaurant scolaire pour les collèges gérés par la délégation de service public de restauration.

2.6.2.3. L'éducation, la prévention, la citoyenneté et la transition

En 2017, le Département a fait évoluer son organisation pour mailler plus encore, par un développement de la coopération interne et externe les actions liées à l'éducation, la prévention et la citoyenneté. Articulée autour de 6 axes forcés, notamment le bien-être, la persévérance scolaire et la diffusion de valeurs et comportements citoyens, la politique jeunesse rejoint des objectifs du développement durable reliés à l'épanouissement, l'accès de tous à une éducation de qualité, la lutte contre les inégalités et la promotion du vivre ensemble.

Nombre de collégiens ayant bénéficié des dispositifs des actions éducatives



A ce titre, en 2017, 73 639 collégiens ont eu accès aux 13 dispositifs proposés par le Département dans le cadre du projet ERMES (Ensemble pour la réussite et la mobilisation des élèves sur leur scolarité).

Accès de tous à une éducation de qualité et égalité des chances :

Le Département accompagne les jeunes dans leur scolarité par des études encadrées et des ateliers pédagogiques, favorisant les apprentissages et prévenant le décrochage scolaire. Les collégiens les plus en difficulté bénéficient d'un dispositif original, PREMIS, destiné aux élèves nécessitant un accompagnement personnalisé dans les apprentissages scolaires (926 élèves).

Le Département soutient les initiatives des collèges soucieux d'ouvrir les jeunes à l'altérité, la découverte culturelle, notamment au travers du dispositif SIEL (Soutien aux initiatives éducatives locales) et des voyages d'étude. En 2017, 10 684 collégiens ont développé un projet avec l'appui d'un partenaire local sur des thématiques reliées à l'environnement, la citoyenneté. A titre d'illustration, le projet Jardin et biodiversité au collège Descartes à Antony, les écolos au collège Jean Jaurès à Clichy, l'aménagement d'un coin biodiversité au collège République à Nanterre. Le SIEL permet également l'intégration d'élèves de classe ULIS dans certains projets, favorisant la cohésion sociale et le lien à l'autre, comme dans le projet sur la biodiversité aquatique développé par le collège Gay-Lussac à Colombes.

Grâce aux voyages d'étude, 5 900 élèves ont expérimenté découverte culturelle, sensibilisation au développement durable et vivre ensemble. Ces projets citoyens, interdisciplinaires, inclusifs et fédérateurs associent sensibilisation à la transition et démarche coopérative, tels que les voyages au Pays basque, Normandie, Vallée de Chevreuse réalisés par les collèges Léonard de Vinci à Châtenay-Malabry, Jean Renoir à Boulogne-Billancourt et Léonard de Vinci à Bagneux.

Epanouissement et bien-être :

Le climat scolaire constitue une préoccupation forte du Département. Elle se traduit par l'animation d'un réseau de 74 médiateurs, intervenant sur des champs variés tels que la prévention, la gestion de conflits et le déploiement de projets collectifs. 32 602 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2017. Des actions de soutien à la parentalité sont également suivies, au niveau local, dans le cadre des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance.

Citoyenneté :

La politique de soutien aux communes favorise également le développement de l'accès au droit pour tous, et promeut l'égalité femmes/hommes et la promotion de l'autonomie des jeunes filles et femmes dans un contexte de fragilisation du respect des femmes. Axé également sur la construction du discernement dès le plus jeune âge, le dispositif des classes créatives, associant éducation et culture, a touché cette année plus de 2 000 élèves soit 80 classes autour de la thématique de la gestion de l'information et des médias.

La capacité à discerner un projet professionnel pour chaque jeune a également été soutenue par l'organisation de 19 forums des métiers ayant réuni plus de 6 000 jeunes.

Dans un environnement complexe et interdépendant, le Département souhaite favoriser et promouvoir le maillage des compétences et des initiatives locales pour les politiques associées à la jeunesse et la citoyenneté. La création de 7 postes de coordinateur de territoire porte cette ambition au travers de plusieurs missions :

- la réalisation de diagnostics locaux visant à appuyer la mise en œuvre de stratégies d'accompagnement des jeunes alto-séquanais, dans le domaine de l'action sociale, éducative et citoyenne ;
- l'implication dans la vie des territoires pour promouvoir le travail en réseau optimisant efficacité et efficience des dispositifs départementaux, et le développement d'une culture évaluative partagée.

2.6.3 La restauration responsable dans les collèges

Les 56 collèges en délégation de service public :

Promouvoir l'agriculture durable :

Plusieurs actions sont mises en place par le délégataire du service public de restauration scolaire dans les collèges des Hauts-de-Seine dans le cadre d'une agriculture durable qui s'articule de la manière suivante :

- des modes d'approvisionnement s'appuyant sur une saisonnalité des produits pour les denrées fraîches et une agriculture raisonnée pour les produits surgelés. Les produits locaux proviennent de moins de 200 km. Par exemple : les carottes râpées bio proviennent des Mureaux (78) et les haricots verts d'Orsonville (78) pour les services de cantine de septembre à février ;
- des viandes labellisées (poulet label rouge, bœuf et veau race à viande, porc français et agneau de l'Union Européenne).



© CD92

Les produits issus de l'agriculture biologique sont présents à hauteur de 18,75 % soit trois composants dans tous les choix proposés par semaine hors mercredi.

Depuis février 2017, le délégataire a noué un partenariat avec Acade et Bio dans le but d'installer la première légumerie bio et conventionnelle en Ile-de-France afin de permettre le développement et la structuration de la filière agricole locale et de favoriser l'utilisation de légumes frais en restauration scolaire.

Conserver et exploiter les ressources marines :

Les poissons servis aux collégiens sont pêchés principalement dans l'océan Pacifique et en Atlantique nord-est. Le prestataire est membre fondateur de la Responsible Fishing Alliance. Ce groupe d'action international se fixe comme objectif le développement durable des pêcheries sauvages et des pêcheries d'aquaculture alternative.

Préserver les écosystèmes :

Une fois par mois, un repas végétarien est servi aux élèves. De cette manière, les convives sont sensibilisés au développement durable et à la préservation des ressources en diminuant l'empreinte carbone.

Le délégataire met également en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire :

- repas à 4 composantes permettant d'une part de privilégier la qualité des aliments et d'autre part de réduire le gaspillage alimentaire des restaurants scolaires ;
- animation chasse au gaspi : campagne d'affichage et de collecte du pain (3 fois par an durant une semaine) pour sensibiliser les collégiens au gaspillage du pain ;
- sensibilisation des élèves au gaspillage par la mise en place de tables de tri sur 13 collèges.

Le délégataire propose des actions dans le cadre de l'exploitation du service :

- formation et sensibilisation du personnel à la gestion des fluides et des énergies sur les offices ;
- les barquettes 1/3 pour les plats chauds sont biodégradables et peuvent être recyclées dans la filière carton ;
- la quasi-totalité des produits d'entretiens sont éco-labellisés. Seuls les produits bactéricides ne peuvent pas obtenir cet écolabel.

Le délégataire déploie également la valorisation des biodéchets pour les collèges produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an : 7 collèges sont concernés. Les biodéchets sont récupérés par une société spécialisée pour être valorisés par compostage ou méthanisation.

Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine



Perspective(s) :

L'objectif est que 13 collèges bénéficient d'une valorisation des déchets alimentaires de cantine au 30 juin 2018.

Les 32 collèges en Unité centrale de production (UCP) :

Les actions menées en UCP sont moins nombreuses mais prévoient à minima la présence de produits issus de l'agriculture biologique (8 à 10 %) et de produits labellisés dans les menus. Les collèges peuvent mener des actions ponctuelles dans le cadre de projets pédagogiques.

Perspective à court-terme :

Le renouvellement du contrat de concession de restauration scolaire va porter le périmètre des collèges concernés de 56 à 67 établissements. Des exigences fortes ont été inscrites dans le cahier des charges : 20 % minimum de produits issus de l'agriculture biologique, 5 % minimum de produits locaux, 31 collèges bénéficiant de la valorisation des biodéchets.

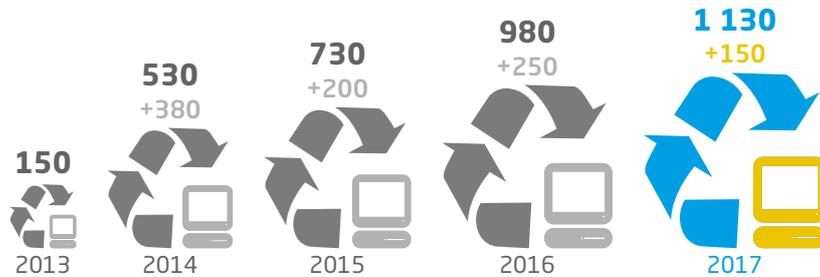
Un travail avec les collèges en UCP va être mené afin de faire converger leurs prestations qualitatives avec celles du futur concessionnaire. Une étude est également en cours concernant la valorisation des biodéchets.

2.6.4 Le recyclage des ordinateurs des collègues

Pour contribuer à réduire la fracture numérique, le Département mène depuis 2013 des campagnes de dons d'ordinateurs recyclés à des collégiens en difficulté désignés par les collègues. Ces postes dont les services départementaux n'ont plus l'usage, sont reconditionnés par l'association Ecodair (Etablissement et service d'aide par le travail ESAT) et cédés gratuitement à ces collégiens.

Chaque année, une cérémonie de remise des ordinateurs est organisée en présence du Président du Conseil départemental et des Vice-présidents concernés. En 2017, 150 postes ont été attribués aux familles. Depuis le lancement de cette opération, ce sont au total, 1 130 ordinateurs recyclés qui ont ainsi été offerts.

Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté



2.7 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



2.7.1 La coopération internationale : lutte contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté

La politique de coopération internationale conduite par le Département depuis 2008 est axée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté (pays concernés : l'Arménie, le Cambodge, Haïti et le Bénin) et sur la sensibilisation des Alto-séquanais aux déséquilibres mondiaux et à leurs impacts en matière de développement durable.

Les programmes, mis en œuvre par des associations qualifiées, visent à soutenir l'agriculture familiale afin que les producteurs vivent de leur activité, sur leurs terres, dans le cadre d'un développement local durable. Ils intègrent les principes de l'agro-écologie, qui constitue une alternative à la production conventionnelle et s'appuie sur les écosystèmes naturels. Cela permet de diminuer les pressions sur l'environnement tout en obtenant des résultats techniques et économiques très satisfaisants.

Le soutien à ce modèle d'agriculture contribue non seulement à combattre la pauvreté, en augmentant les revenus des agriculteurs et en créant des emplois, mais aussi à gérer efficacement et durablement les ressources naturelles.

2.7.2 Le développement durable dans les projets conduits par le Département à l'international

Les programmes soutenus par le Département concilient progrès économique et social, tout en participant à la préservation des ressources naturelles.

Au Cambodge, deux opérateurs, Agrisud et le GRET, mettent en œuvre un programme visant à améliorer et à sécuriser les conditions de vie des agriculteurs familiaux de la province de Siem Reap, au moyen de pratiques agro-écologiques (4,2 M€ consacrés par le Département depuis 2009). Dans cette perspective, un réseau local de promotion de l'agro-écologie a été mis en place. Il permet d'assurer la formation d'autres agriculteurs et la diffusion des bonnes pratiques. Les produits locaux issus de cette démarche agro-écologique sont ensuite valorisés sur le marché de Siem Reap et auprès des hôtels et restaurants de la ville dans le cadre de circuits courts. En offrant une production locale et de qualité aux habitants de la province, le programme a contribué à améliorer le niveau de vie de la population locale tout en augmentant les revenus et l'autonomie des petits paysans.

En 2017, la convention de coopération avec la Province de Siem Reap a été renouvelée pour quatre ans. Ce renouvellement assure le développement d'actions concertées et durables avec les autorités locales de Siem Reap.

L'approche agro-écologique est également déployée dans le cadre du programme soutenu au Bénin initié en 2017 (310 315 € consacrés en 2017). Suite à une étude relative aux secteurs d'intervention les plus porteurs, une phase expérimentale d'un programme d'appui à la valorisation de la production agricole locale du Zou a été réalisée en 2017. Le programme vise à structurer les filières agricoles identifiées en favorisant l'accès des agriculteurs familiaux à des marchés stables et rémunérateurs. Il s'agit de créer et de soutenir des circuits courts agroalimentaires, faisant coopérer durablement petits producteurs, transformateurs ruraux et urbains, distributeurs, autour d'un objectif commun de produire et manger sain localement. Cette démarche permet de garantir une juste redistribution des richesses sur le territoire et de renforcer à terme l'autonomie des acteurs locaux.

> action phare

L'appui à l'agriculture péri-urbaine du Zou au Bénin Une démarche favorisant la coopération entre les acteurs et une production locale saine



© Aude Ronsin-Laurenceau

Programme au Bénin : véhicule de promotion des produits locaux

Le Département prévoit de renforcer les productions péri-urbaines d'Abomey-Bohicon à fort potentiel de revenus et de développement social, telles que le soja, le maraîchage, le petit élevage (poulet), les plantes médicinales et aromatiques (Neem, Artémisia, Moringa, etc.).

L'enjeu est d'organiser une production et une consommation locale et saine.

Dans ce contexte, les pratiques agro-écologiques sont particulièrement indiquées : elles permettent de rentabiliser les petites productions ciblées, actuellement fragilisées par les importations, de favoriser leur accès au marché urbain, en proposant des produits qui se distinguent par leur qualité, et enfin de contrer l'appauvrissement progressif des terres de la région du fait d'une mauvaise gestion des sols.

De façon concomitante, le Département met en place un accompagnement organisant dans chaque filière un échange entre petits producteurs, transformateurs et distributeurs sur la répartition de la valeur ajoutée, dans une logique permettant à chaque acteur économique de maintenir son activité sur le territoire et d'assurer une production qualitative.

Cette démarche coopérative garantit une meilleure redistribution des richesses et améliore durablement les conditions de vie au village.

En Arménie, le Département et le Fonds Arménien de France accompagnent la mise en place d'une filière laitière rentable et profitant aux habitants du Tavouch, de la production à la commercialisation (5,3 M€ attribués par le Département depuis 2009). En collectant le lait des petits éleveurs et en achetant localement les aliments pour le cheptel regroupé dans une ferme de référence et dans sept micro-fermes villageoises, le projet contribue à une augmentation des revenus des producteurs et à une redynamisation de l'économie locale, dans la perspective de limiter l'exode rural. Entre 2012 et 2017, la production annuelle de lait a quasiment triplé passant de 105 000 à 280 000 litres. Une amélioration des pratiques d'agriculture et d'élevage est parallèlement engagée, intégrant l'utilisation des alpages afin de disposer de ressources alimentaires de qualité et de relancer l'activité pastorale. Par ailleurs, la ferme est équipée depuis 2017 de panneaux solaires, s'inscrivant dans l'objectif gouvernemental de réduction de la dépendance au gaz naturel.

En Haïti, le programme soutenu par le Département (2,2 M€ depuis 2009), mis en œuvre par l'association Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF), a pour objet de soutenir des petits planteurs dans la production d'un cacao fermenté de qualité, de favoriser leur accès à des marchés plus rémunérateurs (équitable, biologique et marché de niche de qualité) et d'améliorer la gouvernance des structures locales de gestion. Grâce au perfectionnement des techniques de production et de commercialisation, le prix du cacao fermenté payé aux producteurs a été multiplié par quatre entre 2009 et 2017. Parallèlement, le programme participe à la reforestation de l'île.

Le Département a participé pour la première fois au salon du chocolat, qui s'est tenu à Paris du 28 octobre au 1^{er} novembre 2017 pour valoriser le cacao haïtien auprès du grand public. A cette occasion des producteurs haïtiens sont venus pour présenter leur cacao au grand public et rencontrer des acheteurs potentiels.

Salon du Chocolat 2017

Mise en valeur du cacao produit en Haïti avec le soutien du Département



© Willy Labre

2.7.3 L'appel à projets « Initiatives Jeunes Solidaires » : la lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

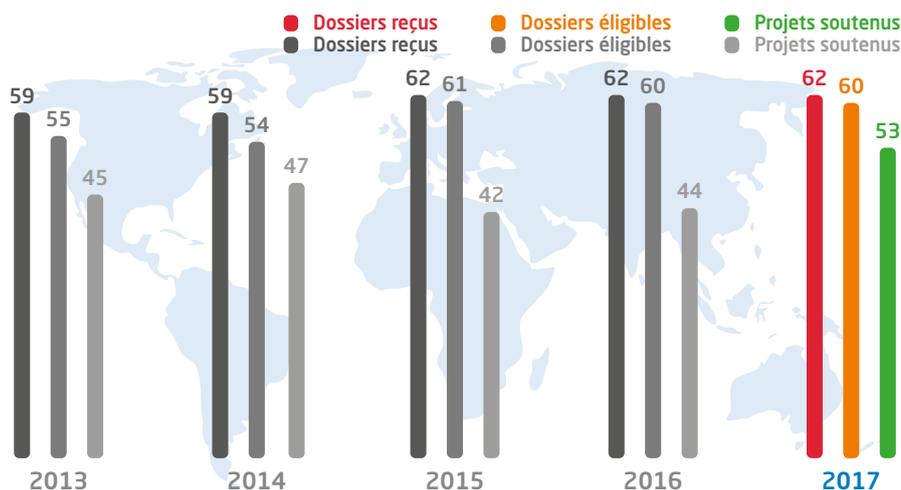
L'appel à projets « Initiatives Jeunes Solidaires » s'adresse aux jeunes alto-séquanais de 18 à 30 ans qui souhaitent mettre en place des actions de solidarité internationale. D'une durée comprise entre 1 et 12 mois sur le lieu de réalisation, ces actions doivent être portées par une association, dont le siège est en France, et un partenaire local.

Sont éligibles les projets permettant de lutter contre la malnutrition et l'extrême pauvreté. Une priorité est accordée aux projets se déroulant dans l'un des pays visés par la politique de coopération internationale départementale : l'Arménie, le Bénin, le Cambodge et Haïti.

Dans son analyse, le Département est attentif à la qualité et à la pertinence du projet, notamment à la réponse apportée aux besoins locaux, à l'appropriation par les bénéficiaires, et à toute indication qui favorise la durabilité de l'action. L'implication des jeunes dans l'élaboration du projet importe également, de même que la tenue d'actions de restitution du projet menées à leur retour dans les Hauts-de-Seine. Enfin, le Département mesure les conditions de sécurité des participants avant tout financement.

En complément d'un accompagnement au montage du projet, une aide financière d'un montant maximum de 6 000€ peut être attribuée. Le montant de cette aide sera évalué par la Commission de présélection dans la limite de 50 % du budget du projet.

Nombre de dossiers du dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires »



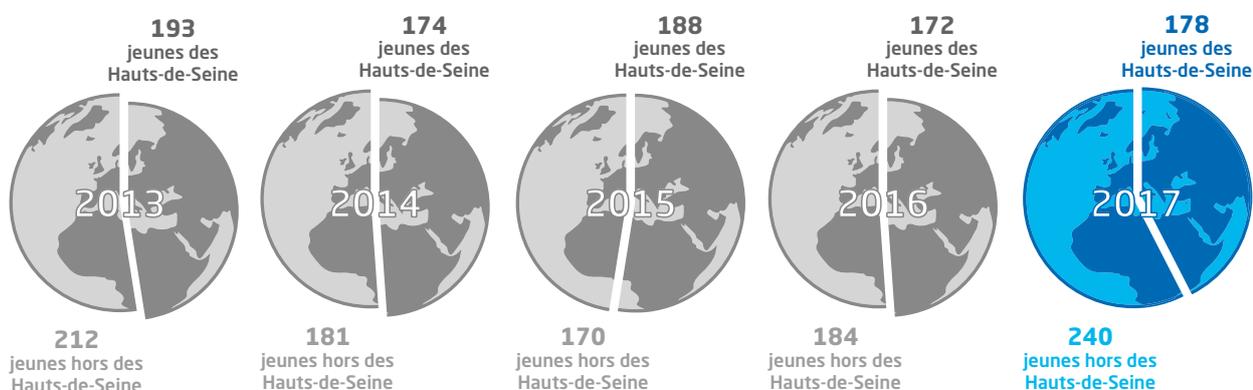
En 2017, sur les 53 projets retenus pour un montant total de 100 000 €, 8 se déroulent dans les pays ciblés par la politique de coopération internationale du Département (1 en Arménie, 6 au Cambodge, 1 au Bénin). Les autres pays d'intervention se sont déclinés comme suit : 7 projets à Madagascar, 6 au Pérou, 5 projets au Togo et au Vietnam, 4 projets en Inde, 3 au Nicaragua, 2 projets au Cameroun et au Guatemala et 1 projet en Bolivie, au Burkina Faso, en Guinée, au Laos, en Mongolie, au Népal, au Panama, aux Philippines, au Sénégal et au Timor oriental. Enfin, 1 projet itinérant au Cambodge, Pérou, Fidji et Bolivie.

Montant global attribué au dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires »

135 100 € 103 500 € 100 000 € 100 000 € **100 000 €**



Répartition des jeunes lauréats du dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires » (Alto-séquanais ou pas)



178 lauréats du dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires » en 2017 sont domiciliés dans les Hauts-de-Seine et 240 lauréats hors département des Hauts-de-Seine.

Exemples de projets soutenus en 2017 :

Moringa oleifera, solution durable à la malnutrition (Togo) - Phase 2017 :

Ce projet, porté par un groupe d'étudiants de Chimie Paris Tech en partenariat avec l'association *PEPSS* (Pour un engagement dans des projets solidaires du sud), vise à promouvoir la consommation de Moringa Oleifera auprès des populations locales du Togo pour lutter durablement contre la malnutrition.



© Adobe Stock

Feuilles de Moringa oleifera

Le Moringa est un petit arbre originaire d'Asie tropicale résistant à la sécheresse, facile à cultiver et présentant un fort potentiel nutritionnel. L'objectif du projet en 2017 était de participer à la construction d'un centre de transformation du Moringa et d'analyser les premières données sur les cultures de Moringa initiées lors des phases précédentes. Des actions de sensibilisation sur l'environnement, l'agriculture durable et surtout sur l'importance de la culture du Moringa dans l'agriculture et l'élevage au Togo ont été également menées.

Un dispensaire à Panchalam (Inde) :

Ce projet mené par des étudiants de la faculté de médecine Pierre-et-Marie-Curie (Paris VI) a pour objectif de rénover les locaux du dispensaire et des maisons du village de Panchalam. Il doit permettre d'améliorer les conditions de vie des patients du dispensaire et des villageois avec la mise en place de panneaux solaires, la restauration (isolation) d'une partie du toit du dispensaire et la rénovation de 3 maisons du village. Sur le volet éducation, il est prévu de financer la scolarisation de plusieurs enfants et des fournitures scolaires.

Une goutte d'eau pour Valovoka (Madagascar) :

Ce projet mené en partenariat avec l'association Solidago France a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau dans le village de Valovoka à Madagascar. Son but est de rendre l'eau potable accessible et de diminuer l'exposition aux maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau. Les maladies hydriques représentent un frein économique car les villageois les plus pauvres ne peuvent pas travailler et doivent consacrer un budget important pour les soins. Il s'agit également d'apprendre aux habitants à entretenir ces installations. L'apport de l'eau potable directement dans le village permet d'éviter de long déplacement pour aller à la source et dégage ainsi du temps pour l'agriculture ou les autres travaux générateurs de revenus. Afin de préserver les sources, les jeunes ont sensibilisé les populations à lutter contre les feux de brousse et la déforestation.

Machu Pichoune (Pérou) :

Ce projet, porté par des étudiants de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre a pour objectif d'apporter du soutien quotidien, scolaire et médical auprès des enfants d'un orphelinat à Lima au Pérou.

Un système de purification de l'eau dans l'orphelinat a été installé pour améliorer les conditions sanitaires, des actions de prévention en matière d'hygiène ont été menées et un apport de matériel a été effectué. Enfin, les jeunes étudiants ont appuyé les enfants de l'orphelinat dans leurs tâches quotidiennes et ont fait intervenir une équipe médicale pour leur suivi médical (pédiatre, ophtalmologue et dentiste).

Origine des pays des projets soutenus

Initiatives Jeunes Solidaires : Nombre de projets réalisés (2010 - 2017)



3

Des pratiques professionnelles au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité



Le Département organise et pilote son action interne et territoriale dans une optique de transversalité et de service rendu aux usagers. Il s'évalue et innove dans une démarche d'amélioration continue permettant le développement de projets collaboratifs et co-construits. Cette politique contribue à l'attractivité du territoire.

3.1 L'évaluation des politiques et des actions menées



La mission d'évaluation, d'audit et de contrôle du Département vise à :

- **Répondre aux besoins des Alto-séquanais en évaluant et en mesurant la valeur ajoutée des politiques et des dispositifs mis en œuvre par le Département.** L'objectif est multiple puisqu'il s'agit de produire de la connaissance sur l'intervention publique afin de mieux en comprendre le sens et les apports, d'apprécier les effets d'un dispositif, d'un programme ou d'une politique, et d'améliorer l'action publique et son pilotage. Deux évaluations ont été menées en 2017.

> zoom

Diffuser la culture évaluative au sein des services : les cafés de l'évaluation et le guide de l'évaluation des politiques publiques

Mis en place en 2015, **les cafés de l'évaluation** sont des ateliers participatifs et ouverts à l'ensemble des agents sur la thématique de l'évaluation des politiques publiques. A partir d'une présentation des méthodologies et des outils de l'évaluation et de retours d'expérience sur la pratique évaluative, ils contribuent à sensibiliser les agents aux démarches d'évaluation et à être plus autonomes dans l'utilisation de méthodes et d'outils d'analyse et d'évaluation de leur activité.

Depuis septembre 2017, les agents disposent également **d'un guide de l'évaluation des politiques publiques**. Elaboré dans le cadre de la démarche Vision'ère, ce guide constitue une véritable ressource pratique pour la mise en place de démarches évaluatives. Il est composé de 15 fiches pratiques organisées en quatre thèmes : les enjeux de l'évaluation des politiques publiques (définition et grands principes de l'évaluation), les prérequis nécessaires à l'évaluation, la démarche d'évaluation (méthodologie de l'évaluation), et l'utilisation des travaux d'évaluation (mis en œuvre du plan d'actions et communication). Il vient compléter la charte de l'évaluation des politiques publiques du Département des Hauts-de-Seine.

- **Sécuriser les décisions prises, maîtriser les risques juridiques et financiers** en réalisant des missions d'audit de l'organisation et du fonctionnement des services départementaux, d'une part, et des organismes (principalement des associations) financés par le Département, d'autre part, ainsi que des missions de contrôle des établissements et de services sociaux et médico-sociaux. Cinq missions d'audit et de contrôle ont été réalisées ou engagées en 2017.
- **Accompagner les directions ou les pôles du Département** dans leurs projets organisationnels ou liés à la préfiguration et à la mise en œuvre d'une politique. En 2017, trois missions d'étude ont été réalisées ou engagées.
- **Piloter des projets départementaux à dimension transversale et stratégique**, comme la démarche de contrôle interne managérial, qui repose sur la formalisation de processus et de check-list de contrôle, la réalisation de la cartographie des organismes et associations soutenus par le Département, et le copilotage, avec la direction des ressources humaines, de la démarche Vision'ère.

3.2 La gouvernance



3.2.1 Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI)

> action phare



Le C2DI

Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) a été créé en 2016 par délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI).

Composé de 80 membres, il constitue un lieu de débat et de rencontre entre les acteurs des deux territoires, élus, services départementaux tout en apportant un regard et une expertise de la société civile aux réflexions des deux Départements.

Cette instance poursuit et amplifie l'action du Conseil de Développement Durable des Hauts-de-Seine, qui existait depuis 2005 et auquel il se substitue.

En mars 2017, le C2DI a été saisi de la question des relations que les deux Départements ont tissées avec la société civile. Les membres du C2DI se sont réunis en 4 temps, deux plénières entrecoupées de deux commissions.

39 préconisations - bonnes pratiques, actions à engager - ont été définies : des principes méthodologiques pour une participation efficace ; des dispositifs participatifs sur des sujets transversaux ; des actions qui posent le cadre d'une gouvernance moderne ; des actions à destination de nos citoyens ; des actions internes.

En savoir plus : <http://www.epi78-92.fr/des-structures-de-mutualisation/yvelines-et-hauts-de-seine-relations-avec-la-societe-civile/>



3.2.2 Le club IDEES (Initiatives durables pour l'environnement, l'économie et le social)

Présidé par Monsieur Yves Révillon, Vice-président du Conseil départemental en charge de l'environnement et du patrimoine non scolaire, le Club IDEES mobilise des élus et techniciens des collectivités, des représentants des établissements publics, des entreprises ou des associations.

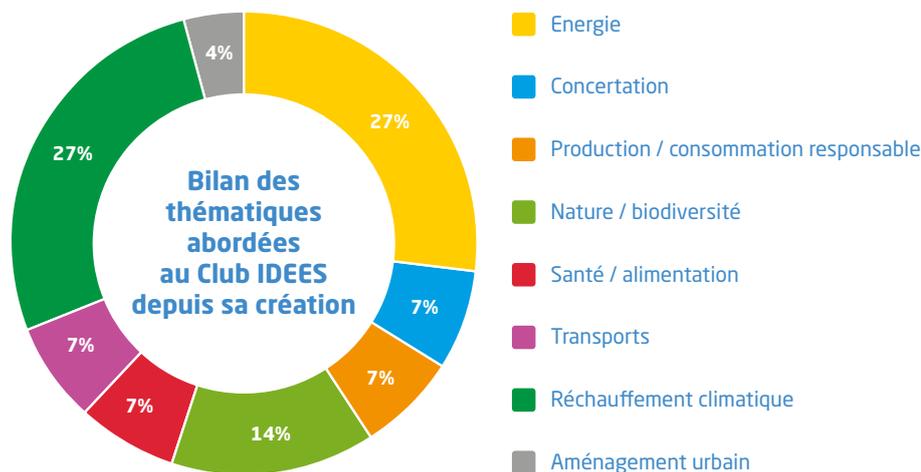
Il propose depuis 2008 des rendez-vous réguliers portant sur des thématiques du développement durable en vue de créer des synergies entre les membres du Club.

En 2017, le 21^{ème} Club IDEES « Agir pour l'optimisation des espaces vacants : l'urbanisme transitoire, un phénomène durable ! » a réuni 41 personnes, avec les interventions de Madame Cécile Diguët, urbaniste de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France sur l'urbanisme éphémère, son évolution et ses potentiels et de Monsieur Simon Laisney, Directeur de la société coopérative Plateau Urbain, sur le projet des « Grands voisins » au cœur de Paris.

Plus qu'un phénomène, l'urbanisme temporaire induit un renouveau suscitant l'ouverture, l'échange, le bien-être social et l'engagement citoyen. Mobilisant une grande diversité d'occupants et d'activités, il impulse une dynamique de développement économique et est synonyme d'innovation urbaine pouvant influencer sur l'aménagement des quartiers.



Bilan des thématiques abordées au Club IDEES depuis sa création



3.2.3 Des partenariats d'actions sociales diversifiés

Le **schéma des services aux familles** signé le 18 janvier 2017 à l'initiative du Préfet consiste principalement à articuler les dispositifs existants et à développer des projets innovants pour accroître les modes d'information aux futurs parents et renforcer le soutien des familles fragiles notamment à domicile et à travers des accueils collectifs. Le Département est particulièrement impliqué sur les actions dédiées aux parents d'enfants de 0 à 6 ans.

La **conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées** mise en place en septembre 2016 conformément à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement s'est réunie à 3 reprises en 2017. Elle a notamment permis de consolider le diagnostic territorial de l'offre et des besoins des personnes âgées et de recenser les initiatives locales, supports à l'élaboration d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Une **convention de partenariat est établie avec Pôle emploi sur l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA** avec évolution du dispositif fin 2017 à travers une expérimentation de l'instruction-orientation et de nouveaux objectifs de profilage des bénéficiaires (60 % de profil professionnel confiés à Pôle emploi). En 2017, 1 320 personnes ont bénéficié du dispositif du binôme travailleur social - conseiller Pôle emploi et 47,5 % ont repris une activité, créé leur entreprise ou sont en formation longue.

Le partenariat avec les Yvelines a été initié pour favoriser la mutualisation des compétences et des moyens dans un contexte de ressources contraintes. Aussi plusieurs dispositifs ont fait l'objet d'un rapprochement tels que la formation des assistants maternels, dont la gestion a été conjointement confiée à l'institut de formation sociale des Yvelines, et la plateforme d'hébergement et de services pour personnes avec troubles du spectre autistique et handicap physique dont la création a été confiée en décembre 2017, à la fondation des amis de l'atelier.

3.2.4 La concertation et l'information sur les projets départementaux structurants

Sur ses grands projets, le Département conduit des concertations préalables avec le public. En 2017, trois concertations, comprenant notamment exposition, réunions publiques et registres pour le recueil des observations du public, ont été organisées :

- du 7 novembre 2016 au 31 janvier 2017 : prolongement du tramway T1 de Nanterre à Rueil-Malmaison ;
- du 16 octobre au 20 novembre 2017 : réaménagement de la RD 7 à Suresnes et Saint-Cloud ;
- du 6 novembre au 22 décembre 2017 : requalification de la RD 39 entre l'avenue Paul Doumer (RD 913) et la rue de Gènes à Rueil-Malmaison.

Le Département donne en outre au public la possibilité de s'informer sur les grands projets pour les mobilités, qu'ils soient à l'étude ou en travaux, par la rubrique « Cadre de vie » de son site internet www.hauts-de-seine.fr et par sa messagerie électronique, dont l'adresse mobilites.cd92@hauts-de-seine.fr est largement diffusée sur son site internet et ses supports d'information des chantiers (tracts, affiches, panneaux, etc.).

Les projets de tramways font l'objet de sites internet dédiés :

- prolongement du tramway T1 d'Asnières-sur-Seine à Gennevilliers : www.t1asnierescolombes.fr
- création du tramway T10 entre Antony et Clamart : www.tram10.fr
- prolongement du tramway T1 de Nanterre à Gennevilliers : www.nanterre-rueil.tram1.fr

Les chantiers de voirie les plus importants disposent de locaux d'information où une permanence chantier hebdomadaire est assurée (RD 920 place Condorcet à Bourg-la-Reine et rue Paul Bourget à Antony et RD 908 boulevard Bineau à Neuilly).

3.2.5 Le développement du territoire autour de l'Axe Seine

3.2.5.1. L'Axe Seine

En 2016, les Présidents des Départements des Hauts-de-Seine, Yvelines, Val d'Oise, Eure et Seine-Maritime, rejoints par la suite par le Calvados, ont créé l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) en vue « de constituer un espace de dialogue avec les acteurs publics et privés de l'Axe Seine et de fédérer les initiatives locales, en menant des projets au plus près des territoires », considérant que « l'Axe Seine (www.axeseine.fr), porte d'entrée maritime de la région capitale, est un territoire d'opportunités économiques d'envergure nationale autant qu'un lieu de vie et d'agrément ».



L'ADAS a organisé en 2017 une manifestation festive grand public, à l'échelle des six départements : **Fête en Seine**. Cette première édition, qui s'est tenue le week-end des 23 au 25 juin 2017, a proposé 184 animations, quasiment toutes gratuites, dont 36 animations dans les Hauts-de-Seine. Le lancement de Fête en Seine dans les Hauts-de-Seine s'est déroulé le 23 juin 2017 sur le Port de Courbevoie et fut suivi d'une soirée festive gratuite ouverte au public sur le thème de la guinguette, elle a ainsi réuni plus de 1 200 participants.

3.2.5.2. Le projet de véloroute

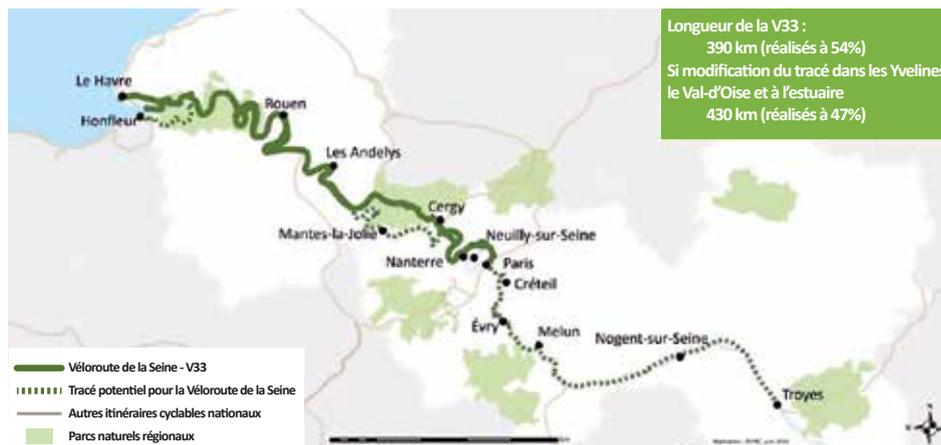
> zoom

Le projet de véloroute « Seine à Vélo »



Le projet de véloroute « Seine à Vélo » entre Paris et Le Havre/Honfleur a également connu des avancées significatives en 2017 dans le cadre de l'action interdépartementale en faveur de l'Axe Seine. Cette année a notamment vu la mise en place d'un comité d'itinéraire piloté par l'ADAS et réunissant l'ensemble des collectivités financeurs ou maîtres d'ouvrage de tronçons de la véloroute (Régions, Départements, Communes et EPCI à fiscalité propre).

Ce comité d'itinéraire a approuvé, le 17 octobre 2017, un plan d'actions partenarial 2018-2023 en matière d'investissements, de signalétique, de communication et de promotion touristique.



Cet itinéraire est inscrit au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes, au même titre que deux autres itinéraires qui traversent le département des Hauts-de-Seine : l'Avenue Verte London-Paris et la Véloscénie (entre Paris et le Mont-Saint-Michel).

Créée en 2012 à l'occasion des Jeux Olympiques, l'Avenue Verte London-Paris chemine dans notre département de Villeneuve-la-Garenne jusqu'à Rueil-Malmaison (Pont de Chatou), en s'appuyant principalement sur la Promenade Bleue longeant les berges de Seine. Le Département a réalisé les infrastructures et le jalonnement de cet itinéraire en 2012.

La Véloscénie a pour sa part été mise en service en 2013. Son tracé dans les Hauts-de-Seine s'appuie sur une infrastructure déjà existante et très fréquentée : la Coulée Verte (Promenade des Vallons de la Bièvre).

Ces véloroutes constituent un des principaux vecteurs du « slow tourisme » identifié comme axe de développement dans le cadre de la stratégie de développement touristique interdépartementale approuvée le 30 juin 2017 par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.



3.2.5.3. Le tourisme fluvial

Dans le même esprit que celui qui anime son pilotage de la Seine à Vélo, l'ADAS se positionne comme un fédérateur d'initiatives et un opérateur d'actions de promotion du tourisme fluvial, notamment les croisières fluviales avec hébergement en pleine expansion sur la Seine depuis 5 ans. L'action de l'ADAS s'appuie sur les stratégies touristiques des Départements membres, notamment la stratégie touristique Hauts-de-Seine / Yvelines qui prévoit dans son axe 1 de « mettre la Seine et ses berges en tourisme ».

3.2.6 Les Entretiens Albert Kahn, laboratoire d'innovation publique

Cela fait déjà 5 ans que le Département des Hauts-de-Seine organise les Entretiens Albert-Kahn dans la maison du banquier à Boulogne-Billancourt.

A la fois lieu de réflexion et d'action, les Entretiens Albert-Kahn se positionnent comme un laboratoire pour l'expérimentation d'actions publiques innovantes menées dans le département des Hauts-de-Seine.

L'action publique et la gouvernance, la diversité culturelle, les solidarités et le cadre de vie sont les principales thématiques abordées.

Ces conférences se déclinent sous quatre formes :

- les Entretiens Albert-Kahn, rencontres entre les élus, les agents et les partenaires du Département pour réfléchir de manière décloisonnée et transversale à des sujets de prospective socio-économique et politique; ces conférences sont podcastées et font l'objet de publications ;
- les Entretiens Albert-Kahn « internes », rencontres destinées aux élus et aux agents du Département pour approfondir des sujets de management et d'innovation ;
- les Entretiens Albert-Kahn « hors les murs » en partenariat avec des associations ou des institutions en dehors de la Maison Albert-Kahn pour toucher un public plus varié ;
- les expérimentations en matière d'innovation sociétale (tiers lieux, économie collaborative, renouveau du travail social, agriculture urbaine, évolutions des modes de vie, etc.) qui sont conduites en amont des politiques publiques du Département et lui permettent d'anticiper et de s'adapter aux évolutions de la société.

En 2017, les thématiques suivantes ont été abordées au cours de six entretiens :

- la stratégie de la bienveillance ou l'intelligence de la coopération
- ce que les cartes nous disent de notre avenir, rétrospective-prospective
- l'apprentissage collectif avec les neurosciences
- logement et habitat : quelles évolutions, quelles tendances ?
- du bien-être territorial à la qualité de vie au travail : qu'est-ce que les territoires innovants peuvent apporter ?
- quelles valeurs pour la transformation sociétale ?

3.3 La transversalité



3.3.1 L'économie collaborative

3.3.1.1. La Matinée de l'économie collaborative (MEC)



La cinquième Matinée de l'économie collaborative (MEC) du 20 janvier 2017 s'est adressée aux élus des Hauts-de-Seine et des Yvelines, pour présenter dans quelle mesure l'économie collaborative constitue un levier de redynamisation des territoires, et de quelle manière les élus peuvent jouer un rôle de facilitateur dans le développement de cette économie. Cet événement a réuni 107 participants : députés, maires et adjoints, conseillers départementaux, délégué interministériel de l'Économie sociale et solidaire (ESS), conseiller régional et porteurs de projet.

3.3.1.2. L'évolution du guide papier des initiatives collaboratives au service du travail social, en version numérique

Avec l'expérimentation « pour un renouveau des pratiques d'accompagnement social » menée en 2016, en transversalité avec les Entretiens Albert Kahn, le Département a démontré que l'économie collaborative pouvait apporter des solutions complémentaires au travail social, notamment en élargissant sa palette de dispositifs d'aide par des initiatives collaboratives.

<http://eak.hauts-de-seine.fr/cahiers/cahier23bis-guideAccSocial/files/assets/common/downloads/publication.pdf>

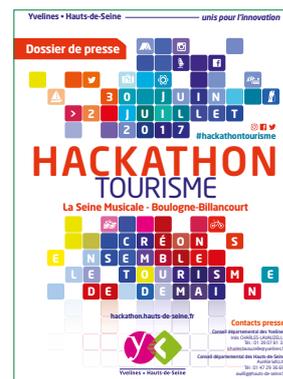
Ainsi, près de 600 initiatives collaboratives ont été recueillies dans un guide papier par thématiques correspondant aux besoins des bénéficiaires des aides sociales : se nourrir, se loger, s'habiller, se déplacer, travailler, se former, se divertir... Ce guide était initialement destiné aux travailleurs sociaux.

Il a été décidé en 2017 d'élargir sa diffusion à l'ensemble des Alto-séquanais en proposant une plateforme numérique accessible à tous. Sa mise en ligne est prévue pour le deuxième semestre 2018.

3.3.1.3. L'Hackathon

Du 30 juin au 2 juillet 2017, le 1^{er} Hackathon Tourisme Yvelines / Hauts-de-Seine s'est tenu à La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt. Cet événement vise à mettre en lumière le patrimoine des Hauts-de-Seine, en développant des projets innovants autour de l'activité touristique dans les Hauts-de-Seine.

Cet Hackathon a pour objectif d'accroître l'attractivité touristique dans les Hauts-de-Seine autour de projets novateurs liés au numérique. Pendant 48 heures, entrepreneurs, start-ups, professionnels, citoyens, étudiants, hackers, acteurs du tourisme, se réuniront pour proposer des projets concrets dans le but de créer le tourisme de demain.



Les 5 projets retenus sont :

- 1^{er} prix : AVANAMAHE, conciergerie locale numérique proposant aux touristes de trouver des sites touristiques, des activités culturelles et divertissantes, des commerces de proximité.
- 2^{ème} prix : HELLOWAYS, plateforme gratuite qui permet de trouver en quelques secondes une balade nature près de son lieu de résidence (domicile ou hôtel) en fonction de critères de recherche (accessibilité, type de parcours, durée...). Les points d'intérêt du parcours (sites culturels et touristiques, restaurants, hôtels...) sont signalés.
- 3^{ème} prix : HAPPYSEINE, plateforme communautaire autour des actualités et des évènements de la Seine.
- 4^{ème} prix : GRAF IT, installation itinérante pour créer des graffitis virtuels dans n'importe quel environnement et sur tous les supports.
- 5^{ème} prix : DIGGIN, agenda interactif d'évènements culturels et artistiques en fonction des intérêts des utilisateurs. Elle permet également de connaître les intérêts de ses proches pour diversifier son champ culturel.

3.3.2 L'Open Data au service du citoyen

Des données publiques ouvertes et partagées sur le territoire :

Dès son origine, l'un des objectifs de la démarche d'ouverture de données publiques départementales a été de nouer des partenariats avec des acteurs institutionnels afin de proposer une offre de données ouvertes consolidée sur le territoire hauts-séquanais. En mars 2017, un troisième partenariat (après celui établi avec l'Université Paris Nanterre et la Chambre de métiers et de l'Artisanat) a été signé entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Suresnes. Ce premier partenariat établi avec une commune des Hauts-de-Seine illustre le rôle fédérateur du Département dans l'émergence d'une politique commune d'ouverture de la donnée dans les Hauts-de-Seine.

Open data au service des données ouvertes participatives :

Depuis plus d'une dizaine d'années, ornithologues, gestionnaires, usagers et autres propriétaires de jardins s'interrogent sur le développement de la perruche à collier dans les Hauts-de-Seine et plus généralement en Île-de-France. Le Département et ses partenaires (LPO, Fédération nationale de lutte contre les organismes nuisibles, Muséum national d'histoire naturelle, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Communes) ont créé un site Internet pour informer le public : <http://perruche-a-collier.fr/>.

La mise en place d'une première application de « crowdsourcing » (production participative de données par le citoyen), a été réalisée dans le but de constituer une base de données scientifiques géolocalisées sur les observations de perruches à collier. Le dispositif comprend un formulaire de saisie d'observation, une application de modération, des observations citoyennes, une carte de synthèse et un tableau de bord accessible à tous. L'intégralité de cette base de données collaborative est également disponible en Open Data sur la plateforme départementale. A ce jour, 285 observations de perruches ont été relevées dans le département.



Cartes interactives des services sociaux :

Des cartes interactives de localisation et d'accès aux pôles sociaux du Département ont été réalisées afin d'obtenir le Label Marianne (label récompensant notamment la qualité d'accueil et d'information). Ces cartes diffusées sur le site internet du Département ont rencontré un vif succès, et un élargissement de ce type de cartes pour la localisation d'autres établissements sociaux est prévu en 2018.

Modélisation en 3D du territoire :

Dans le cadre de leur participation conjointe aux salons d'immobilier d'entreprise (SIMI et MIPIM), les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont souhaité développer une maquette en trois dimensions (3D) de promotion du territoire interdépartemental. Cette maquette permet de visualiser l'ensemble du territoire ouest francilien à partir d'une élévation du relief et des bâtiments. Elle comprend la modélisation fine en 3D de haute résolution de plusieurs points d'intérêt remarquables du territoire avec notamment La Seine Musicale.



© CD 92

3.3.3 L'élaboration du rapport du développement durable

L'élaboration du rapport développement durable du Département est un projet transversal au sein de l'administration départementale. Il associe 22 correspondants répartis au sein des différents pôles, directions et services. Les données recensées sont synthétisées et agrégées avant d'être retranscrites dans l'édition 2017 du rapport développement durable. Ce rapport a été présenté en novembre 2018 préalablement aux débats sur le projet de budget (DOB). Par ailleurs, il a fait l'objet d'une valorisation sur le site internet du Département <http://aplis.hauts-de-seine.fr/rapportDD/>.

Depuis le printemps 2018, les indicateurs suivis dans le cadre du rapport de développement durable (de 2010 à 2016) sont disponibles sur l' Open Data Hauts-de-Seine et seront mis à jour annuellement.

Annexe -

**Tableau
des
indicateurs**

Tableau des indicateurs

Un certain nombre d'indicateurs a évolué ou a pris fin au profit de nouveaux indicateurs plus adaptés à l'action départementale. Les commentaires sur l'évolution des indicateurs sont dans le corps de texte du rapport.

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1.1.1	Nombre de véhicules mutualisés en cumulé	Nombre de véhicules en cumulé	-	-	-	-	-	-	166	379
1.1.1	Nombre de véhicules dans la flotte automobile	Nombre de véhicules	664	528	594	688	702	703	675	678
1.1.1	Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile	Nombre de véhicules	0	121	156	244	233	233	242	272
1.1.1	Part des véhicules électriques dans la flotte automobile	Pourcentage	0,0%	22,9%	26,3%	35,5%	33,2%	33,1%	35,9%	40,1%
1.1.1	Consommation totale de carburants	Nombre de litres	304 634	369 148	349 889	315 129	275 874	262 428	236 231	213 201
1.1.1	Consommation totale de GPL	Nombre de litres	8 869	6 806	7 722	7 117	5 530	1 530	715	1 112
1.1.1	Part du GPL	Pourcentage	2,9%	1,8%	2,2%	2,3%	2,0%	0,6%	0,3%	0,5%
1.1.2	Nombre d'agents concernés par la formation éco-conduite	Nombre d'agents	228	95	75	165	100	0	7	0
1.1.2	Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	Nombre des agents abonnés	2 760	2 716	2 751	2 476	2 342	2 503	2 335	2 171
1.1.2	Part des agents abonnés aux transports en commun	Pourcentage des agents abonnés	42%	42%	44%	40%	38%	42%	43%	43%
1.2.1	Consommation énergétique totale des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	En Gwhf	124,01	116,59	119,26	135,87	115,23	128,69	131,02	140,81
1.2.1	Consommation énergétique totale corrigée (correction climatique) des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	En Gwhf	119,7	157,3	134,6	132,2	129,2	140,78	134,72	151,20
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	En Gwhf	-	-	-	-	-	49,50	45,17	50,71
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	Pourcentage	-	-	-	-	-	38%	34%	36%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	En Gwhéf	-	-	-	-	-	79,19	85,86	90,11
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	Pourcentage	-	-	-	-	-	62%	66%	64%
1.2.1	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	En Gwhéf	-	-	-	-	-	53,01	46,04	53,23
1.2.1	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	Pourcentage	-	-	-	-	-	38%	34%	35%
1.2.1	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	En Gwhéf	-	-	-	-	-	87,77	88,68	97,97
1.2.1	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	Pourcentage	-	-	-	-	-	62%	66%	65%
1.2.4	Nombre de certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés	Nombre de CEE en kWh	41 108 436	7 626 965	4 880 400	41 156 800	25 200 000	26 399	-41 108 000	1 200 000
1.3.1	Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable	Nombre de signataires	82	81	92	61	47	232	41	69
1.3.2	Quantité de papiers consommés	Nombre de signataires en cumulé	893	974	1 066	1 127	1 174	1 406	1 447	1 516
1.3.2	Quantité de papiers consommés (pâte recyclée)	En tonne	201,7	184,3	202,0	180,5	156,2	180	132,3	222,6
1.3.2	Quantité de papiers consommés (pâte recyclée)	En tonne	-	-	-	-	-	-	-	47,2

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1.3.2	Quantité de papiers consommés (pâte vierge)	En tonne	-	-	-	-	-	-	-	175,4
1.3.2	Part des papiers recyclés consommés par rapport à la quantité totale de papiers consommés	Pourcentage	26%	22%	25%	28%	25%	20%	18%	21%
1.3.2	Quantité totale de papiers triés (avec archives confidentielles)	En tonne	-	-	-	-	-	-	277,7	315,6
1.3.2	Quantité de papiers bureautiques triés (hors archives confidentielles)	En tonne	175	172	292	258	263	253	225,1	248,4
1.3.2	Part des papiers triés (hors archive confidentielle) par rapport à la quantité totale de papiers consommés	Pourcentage	86,7%	93,3%	144,5%	142,9%	166,3%	140,6%	170,1%	111,6%
1.3.3	Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n	En tonne	-	-	-	-	31,71	31,71	61,7	57,2
1.3.4	Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département	En unité	342	344	312	250	318	370	319	314
1.3.5	Quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés	En tonne	49	16	40	128	31	21	18	22
1.3.5	Quantité de piles usagées collectées (mise en place en avril 2011)	En Kg	-	913	0	278	328	0	0	452
1.3.5	Quantité de lampes et tubes usagés collectés en Kg (mise en place en 2011)	En Kg	-	152	121	454	95	99	218	249
1.4.2	Part de clauses sociales (%) dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)	Pourcentage	-	9,4 %	10,4%	13,4%	12,8%	14,0%	14,0%	14,0%
1.4.2	Part de clauses environnementales (%) dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)	Pourcentage	-	-	-	-	-	10,00%	10,00%	23,80%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Principaux postes d'investissement du budget du Département										
1.5.1	Culture	En millions d'euros								34,0
	Routes et voiries	En millions d'euros								58,0
	Collèges	En millions d'euros								58,0
	Aménagement et développement urbain	En millions d'euros								19,0
	Logement	En millions d'euros								14,0
	Transports en commun	En millions d'euros								63,0
	Eaux et assainissement	En millions d'euros								22,0
	Environnement (Espaces verts/Espaces naturels/PDIPR/déchets/pollution)	En millions d'euros								7,0
Sport	En millions d'euros								10,0	
1.5.2	Montant de la dette par habitants hors partenariat public-privé (PPP)	En euros /hab	152 €	125 €	104 €	123 €	104 €	115 €	95 €	73 €
	Montant de la dette par habitants avec partenariats public-privé (PPP)	En euros /hab	-	-	-	-	119 €	130 €	109 €	170 €
1.6.1	Nombre de jours de formation	Nombre de jours	24 000	23 638	20 781	17 005	15 565	15 979	14 775	10 239
1.6.1	Nombre d'agents concernés par les jours de formation	Nombre d'agents	4 019	3 978	3 965	3 223	3 188	3 432	3 506	2 931
1.6.1	Nombre d'apprentis	Nombre	20	28	19	17	17	11	17	12
	Nombre de stagiaires	Nombre	-	624	635	502	500	429	489	480
La mobilité interne										
1.6.1	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A	Nombre d'agents	-	-	-	-	-	-	44	57
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie B	Nombre d'agents	-	-	-	-	-	-	53	84
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie C	Nombre d'agents							81	113
	Nombre total d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne	Nombre d'agents						95	178	254
	Part des postes pourvus via la mobilité interne	Pourcentage							38%	44%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1.6.1	Nombre d'emplois réservés aux travailleurs handicapés	Nombre d'agents						394	411	423
1.6.1	Taux d'emploi des travailleurs reconnus handicapés (au mois de mai de l'année)	Pourcentage				6,12%		6,43%	6,47%	6,68%
1.6.1	Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés	En K euros				46		47	39	40
1.6.1	Part des femmes dans les effectifs	Pourcentage	72,2%	72,2%	72,2%	72,4%	72,5%	72,3%	72%	72%
1.6.1	Part des femmes dans les postes d'encadrement en catégorie A	Pourcentage	59%	68%	70%	71,7%	72%	71%	71%	71%
Accompagnement social des agents										
1.6.3	Nombre d'agents suivis	Nombre	-	-	-	-	-	-	514	397
	Nombre d'entretiens	Nombre	-	-	-	-	-	-	884	728
	Nombre d'aides de solidarité accordées	Nombre	-	-	-	-	-	-	285	288
	Nombre de subventions "loisirs" accordées	Nombre	-	-	-	-	-	-	193	277
	Nombre de subvention enfants ou jeunes adultes handicapés	Nombre	-	-	-	-	-	-	115	108
Nombre d'adhérents à une mutuelle santé et/ou prévoyance subventionnée par le Département au 31 décembre										
1.6.3	Complémentaire santé	Nombre d'agents	-	-	-	-	-	-	-	1 735
	Complémentaire prévoyance	Nombre d'agents	-	-	-	-	-	-	-	1 520
Linéaire de tramways aménagés										
2.1.4	Linéaire de couloirs de bus aménagés sous Maîtrise d'ouvrage du Département	En Km cumulés	14,2	14,2	22,3	22,3	27,3	27,3	27,3	27,3
2.1.4	Lignes de bus dont l'offre a été renforcée	En nombre de lignes / an	36,7	37,4	28,5	28,5	20,7	20,7	20,7	23,8
		En % de lignes / an	-	-	-	23	35	13	6	28
		En nombre de km commerciaux supplémentaires / an	-	-	-	11%	17%	6%	3%	14%
						1 779 387	628 423	468 369	372 329	2 261 485

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2.1.4	Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département	En Km cumulés	91,7	97,3	106,5	117,6	121,0	124,5	136	144
Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées relatives aux parties communes et/ou privatives										
2.1.6	Entretien	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	23%	-
	Sécurité des biens et des personnes	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	4%
	Santé et hygiène	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	4%
	Maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	60%	70%
	Lutte contre l'habitat indigne	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	4%	7%
	Adaptation liée à la perte d'autonomie	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	13%	15%
2.2.1	Nombre de parcs départementaux labellisés Espace Végétal Ecologique EVE®	Nombre de parcs	0	0	14	14	14	16	16	16
2.2.1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés	En hectare (ha)	2 788	2 789	2 789	2 789	2 889	2 889	2 889	2 889
2.2.1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés par habitants	En m²/hab	17,85	17,80	17,79	17,53	18,15	18,15	18,15	18,15
2.2.1	Surface totale des parcs départementaux	Surfaces entretenues en hectare (ha)	520	526	548	569	593	602	602	602
2.2.2	Nombre total d'arbres plantés par le Département	Nombre d'arbres	-	3 089	2 052	1 180	989	1 327	1 359	1 351
2.2.2	Nombre d'arbres d'alignement plantés sur les routes départementales	Nombre d'arbres	-	436	389	575	612	462	669	307
2.2.3	Surface dotée d'installations de régulation des eaux pluviales conformes	En m²								75 581

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2.4.1	Actions sociales menées auprès des personnes accueillies	Nombre d'actions	-	-	-	-	-	-	-	141 704
	Domaine de l'insertion sociale	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	38,3%
	Domaine de l'aide à l'accès et au maintien au logement	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	35,0%
	Domaine de la prévention et protection des mineurs et majeurs vulnérables	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	14,5%
	Domaine du droit et accès à la santé	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	7,3%
	Domaine de l'insertion professionnelle	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	4,9%
2.4.2	Nombre total de jeunes suivis par une aide éducative dans l'année	Nombre de personnes	-	-	-	5 382	5 534	5 725	5 456	
2.4.2	Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis par l'ASE dans l'année (en cumulé)	Nombre de personnes	-	-	-	4 333	4 313	4 357	4 839	
2.4.2	Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE au 31 décembre	Nombre de personnes	-	-	-	304	328	437	679	
2.4.2	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement socio-professionnel	Nombre de personnes	-	-	-	4 018	4 065	6 430	6 332	
2.4.2	Nombre de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel et ayant retrouvé une activité	Nombre de personnes	-	-	-	2 649	2 629	2 563	3 299	
2.4.2	Nombre d'heures déposées cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre d'heures	-	72 230	123 497	211 864	315 606	391 809	476 273	621 680
2.4.2	Nombre d'heures réalisées cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre d'heures	-	11 500	38 334	93 334	168 717	273 717	423 717	588 717

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Répartition des postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) au sein des directions opérationnelles du Département										
2.4.2	Solidarité	Nombre de personnes	0	8	7	0	0	5	9	11
	Education, sport et jeunesse	Nombre de personnes	2	6	1	0	4	1	10	7
	Culture	Nombre de personnes	7	8	13	18	8	4	13	16
	Parcs et jardins	Nombre de personnes	4	4	19	18	12	6	13	13
	Ressources humaines et financières	Nombre de personnes	3	4	5	0	0	2	0	0
	Bâtiments et transports	Nombre de personnes	0	0	1	1	0	2	0	0
2.4.3	Nombre de bénéficiaires de PAM 92	Nombre de bénéficiaires concernés	-	-	-	-	3 494	3 494	3 569	3 346
	Nombre de courses effectuées	Nombre de courses	-	-	29 290	30 142	31 041	31 380	34 889	35 714
2.4.3	Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le marché de transport PAM 92	Nombre d'heures	-	-	-	2 083	13 679	20 340	18 300	21 834
	Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste	Nombre de Bénéficiaires concernés	54 500	52 900	53 027	43 891	47 760	47 028	45 262	45 802
2.4.4	Mesures de prévention auprès des femmes enceintes									
2.4.4	Pourcentage de femmes enceintes suivies / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	-	-	-	-	19%	19%	18%	17%
2.4.4	Nombre de consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal	Nombre	-	-	-	-	24 279	23 716	21 445	15 930
2.4.4	Accès à la santé									
2.4.4	Pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivis / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	-	-	-	-	56%	56%	68%	64%
2.4.4	Taux de bilan de santé par rapport au nombre d'enfants de 4 ans concernés	Pourcentage	-	-	-	-	75%	82%	78%	58%
2.4.4	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans vaccinés en centre de PMI	Pourcentage	-	-	-	-	11%	15%	13%	12%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
2.4.4	Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA										
	A l'entrée de l'atelier	Scolarisés	-	-	-	-	-	-	26,6%	26,4%	31,8%
		Déscolarisés	-	-	-	-	-	-	55,3%	43,0%	40,5%
		En voie de déscolarisation	-	-	-	-	-	-	18,1%	26,4%	27,7%
	A la sortie de l'atelier	Scolarisés	-	-	-	-	-	-	45,0%	61,1%	67,7%
		Déscolarisés	-	-	-	-	-	-	10,0%	13,0%	8,8%
		En voie de déscolarisation	-	-	-	-	-	-	0,0%	1,9%	5,9%
		En voie d'insertion	-	-	-	-	-	-	45,0%	24,8%	17,7%
	Composantes du développement durable dans les contrats										
	2.4.6	Amélioration de la performance énergétique	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	71%	-
Valeur cumulée depuis 2013			-	-	-	-	-	-	-	66	69
Démarche certifiée ou inspirée HQE		Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	-	29%	-
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	31	33
Amélioration de la gestion de la ressource en eau		Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	-	20%	-
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	20	20
Protection des ressources naturelle, mobilité douce et cohésion sociale, gestion déchets (Autres)		Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	-	17%	-
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Accès aux équipements publics des personnes à mobilité réduite (PMR)		Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	-	12%	-
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	17	19
Agenda 21 ou stratégie apparentée de développement durable	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	-	7%	-	
	Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	7	8	
Promotion d'un urbanisme durable	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	-	2%	-	
	Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	6	8	
Haute Qualité d'Usage (HQU)	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	-	7%	-	
	Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	4	4	

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2.5.1	Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade	En mètre linéaire	1 047	262	719	808	370	4708	808	-
		En mètre linéaire cumulé	-	1 309	2 028	2 836	3 206	7914	8 722	8 722
2.5.1	Linéaire d'aménagement de berges à l'étude	En mètre linéaire	-	-	-	-	-	-	520	1970
2.5.2	Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »	Nombre de personnes	-	782	485	264	329	491	452	494
Les rassemblements festifs										
	Fête de la nature (mai)	Nombre de visiteurs	-	-	-	-	-	-	-	166
2.5.2	Rendez-vous aux jardins (juin)	Nombre de visiteurs	-	-	-	-	-	-	-	3 585
	Fête des jardins et de l'agriculture urbaine (septembre)	Nombre de visiteurs	-	-	-	-	-	-	-	697
	Fête de la Science (octobre)	Nombre de visiteurs	-	-	-	-	-	-	-	523
2.5.4	Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière	Nombre de collégiens	4 150	6 990	8 406	7 125	8 512	5 935	4 944	9 425
2.5.5	Vacances Sports (Nombre de participants sur réservation)	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	16 489	18 291	18 951	17 106	18 154	16984	16 160	16 210
2.5.5	Vacances Sports (Nombre de passages en accès libre)	Nombre de passages	8 627	11 544	13 020	10 726	11 452	13 535	11 905	11 073
2.5.5	Vacances Sports (Participation des jeunes en situation de handicap)	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	-	646	946	1 050	1 051	989	835	631
2.5.5	Plein air Handicap et Activités équestres adaptées	Nombre de jeunes concernés	-	1 300	1 325	1 410	1 800	1 973	1 973	2 216

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2.5.6	Fréquentation des festivals de musique contemporaine (Chorus, La Défense Jazz Festival et La Défense Tour Circus jusqu' en 2014)	Nombre de personnes	127 542	133 451	137 702	127 750	135 037	86 047	71 155	51 900
2.5.6	Fréquentation des 3 musées Départementaux (Musée du domaine départemental de Sceaux, Musée départemental Albert-Kahn, Domaine départemental de la Vallée-aux-loups / Maison de Chateaubriand)	Nombre de personnes	193 148	212 538	171 607	158 703	240 587	189 726	195 599	132 469
2.5.6	Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine (Ouverture du site le 23 janvier 2012)	Nombre de pages vues sur le site internet	0	0	662 636	1 282 899	1 445 392	1 284 388	1 407 877	1 318 352
2.5.6	Fréquentation du service éducatif des archives départementales (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)	Nombre d'élèves	2 832	3 063	2 982	3 219	3 996	3 439	4 348	5 408
2.6.1	Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior (créé en 2011)	Nombre de collèges	-	8	11	15	6	7	16	8
2.6.1	Nombre d'éco-collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92	Nombre de collèges Nombre de collèges en cumulé	-	-	11	3	3	2	5	3
2.6.1	Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges	Nombre de collégiens	799	590	909	1 553	1 961	1 876	3 933	3 555
2.6.1	Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges	Nombre	-	-	-	-	73	140	73	120

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2.6.1	Nombre de prêts de borne Développement Durable (supports interactifs)	Nombre	-	-	-	-	48	45	30	45
2.6.2	Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges	Nombre en millions	-	-	-	-	-	-	-	2,2
2.6.2	Nombre de visites du portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges	Nombre en millions	-	-	-	-	-	-	2,0	17,2
2.6.2	Nombre de collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine	Nombre de collégiens	-	-	-	-	-	-	-	44 000
2.6.2	Nombre de collégiens bénéficiant des dispositifs des actions éducatives	Nombre de collégiens	-	-	-	-	-	72 777	72 759	73 639
2.6.3	Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine	Nombre de collèges en cumulé	-	-	-	-	-	-	1	7
2.6.4	Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté	Nombre d'ordinateurs Nombre d'ordinateurs en cumulé depuis 2013	-	-	-	150	380	200	250	150
						150	530	730	980	1 130
Répartition des jeunes lauréats du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires, IJS (Alto-Séquanais ou pas)										
2.7.3	IJS : nombre de dossiers reçus	Nombre de jeunes concernés	62	52	52	59	59	62	62	62
	IJS : nombre de dossiers éligibles	Nombre de jeunes concernés	41	33	47	55	54	61	60	60
	IJS : nombre de projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	29	29	40	45	47	42	44	53
2.7.3	IJS : montant global attribué	En euros	107 369 €	112 900 €	125 127 €	135 100 €	103 500 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
2.7.3	IJS : nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	169	149	148	193	174	188	172	178
2.7.3	IJS : nombre de jeunes hors Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	85	104	109	212	181	170	184	240
2.7.3	IJS : nombre total de participants	Nombre de jeunes concernés	254	253	257	405	355	358	356	418

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	IJS : origine des pays des projets soutenus									
	Mexique	En cumulé	-	-	-	-	-	2	2	2
	Nicaragua	En cumulé	-	-	-	-	-	1	4	7
	Haïti	En cumulé	-	-	-	-	-	7	8	8
	Panama	En cumulé	-	-	-	-	-	2	2	3
	Equateur	En cumulé	-	-	-	-	-	2	2	2
	Pérou	En cumulé	-	-	-	-	-	16	19	26
	Bolivie	En cumulé	-	-	-	-	-	5	6	8
	Guatemala	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	2
	Maroc	En cumulé	-	-	-	-	-	2	2	2
	Tunisie	En cumulé	-	-	-	-	-	1	1	1
	Sénégal	En cumulé	-	-	-	-	-	15	15	16
	Mali	En cumulé	-	-	-	-	-	4	4	4
	Burkina Faso	En cumulé	-	-	-	-	-	21	21	22
	Bénin	En cumulé	-	-	-	-	-	10	11	12
	Togo	En cumulé	-	-	-	-	-	17	22	27
	Cameroun	En cumulé	-	-	-	-	-	6	6	8
	Burundi	En cumulé	-	-	-	-	-	1	1	1
	Kenya	En cumulé	-	-	-	-	-	2	2	2
	Tanzanie	En cumulé	-	-	-	-	-	1	1	1
	Guinée	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	1
	Comores	En cumulé	-	-	-	-	-	1	1	1
	Madagascar	En cumulé	-	-	-	-	-	33	41	48
	Mongolie	En cumulé	-	-	-	-	-	0	2	3
	Népal	En cumulé	-	-	-	-	-	3	5	6
	Arménie	En cumulé	-	-	-	-	-	14	15	16
	Inde	En cumulé	-	-	-	-	-	22	26	30
	Laos	En cumulé	-	-	-	-	-	2	2	3
	Cambodge	En cumulé	-	-	-	-	-	26	32	39
	Vietnam	En cumulé	-	-	-	-	-	25	30	35
	Philippine	En cumulé	-	-	-	-	-	2	3	4
	Indonésie	En cumulé	-	-	-	-	-	2	3	3
	Timor oriental	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	1
	Fidji	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	1

2.7.3

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Bilan des thématiques abordées au Club IDEES depuis sa création									
	Energie	pourcentage cumulé					40%	40%	25%	27%
	Concertation	pourcentage cumulé					20%	18%	12%	7%
	Production/conso responsable	pourcentage cumulé					13%	12%	12%	7%
3.2.2	Nature /biodiversité	pourcentage cumulé					13%	12%	15%	14%
	Santé/alimentation	pourcentage cumulé					7%	6%	10%	7%
	Transports	pourcentage cumulé					7%	6%	10%	7%
	Réchauffement climatique	pourcentage cumulé					0%	6%	15%	27%
	Aménagement urbain	pourcentage cumulé					0%	0%	0%	4%

Département des Hauts-de-Seine
Pôle attractivité, culture et territoire
Direction des parcs, des paysages et de l'environnement
Service études, paysages, patrimoine et environnement
Unité des politiques environnementales

Elaboration et coordination :
Fabienne Michels - Lucile Mauranne - Magali Esteves
22 correspondants développement durable

Maquette :
DDT - SITEP - Ghislaine Zwarycz

Illustrations :
DDT - SITEP - Alexandre Médina

Couverture :
Pôle communication - Jean-Luc Dolmaire

Impression :
Reprographie Département des Hauts-de-Seine

Septembre 2018

@ : <http://my.hauts-de-seine.fr/rapport DD>



www.hauts-de-seine.fr

92731 Nanterre Cedex - Tél. : 0 806 00 00 92



imprimé sur papier recyclé

